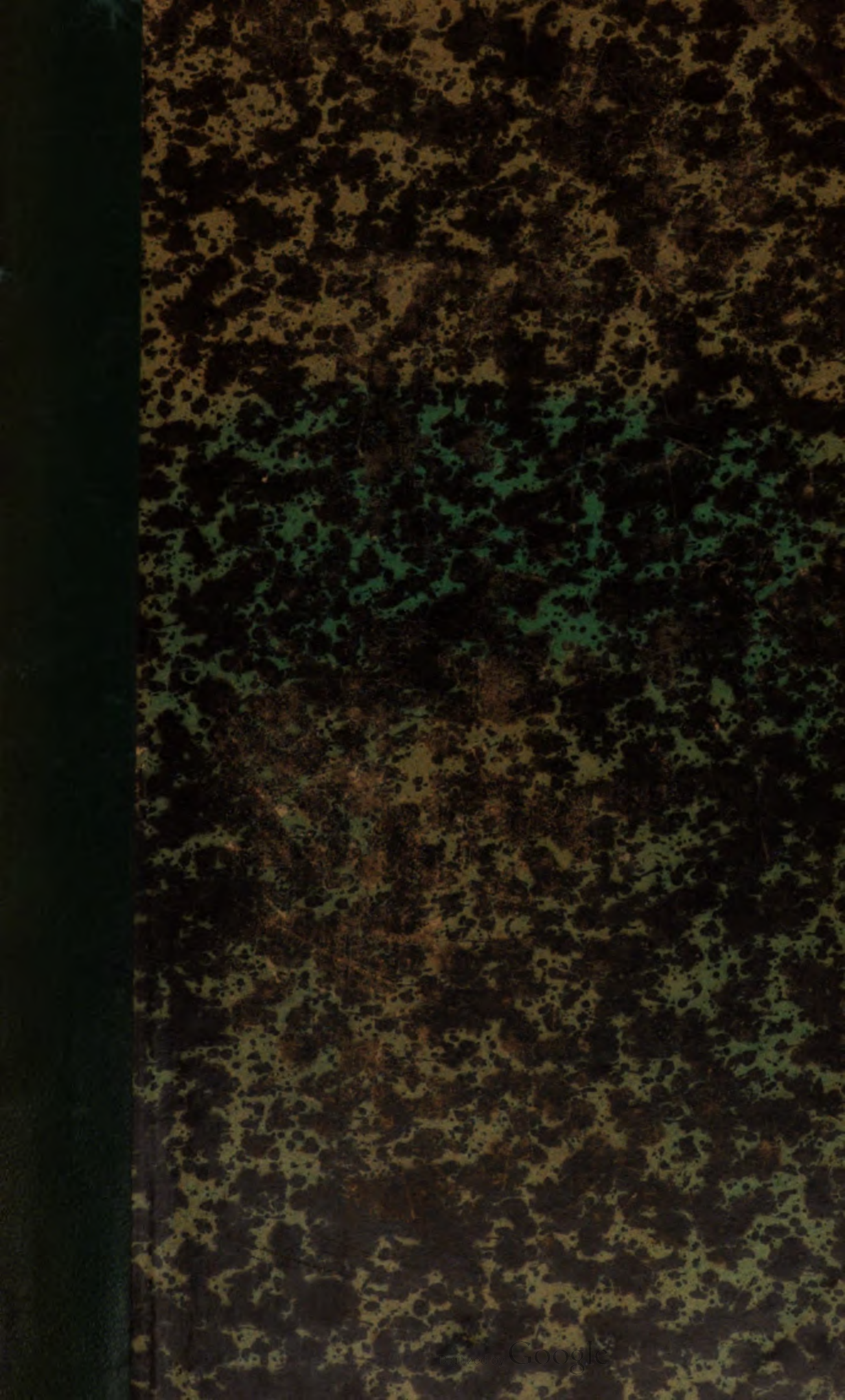
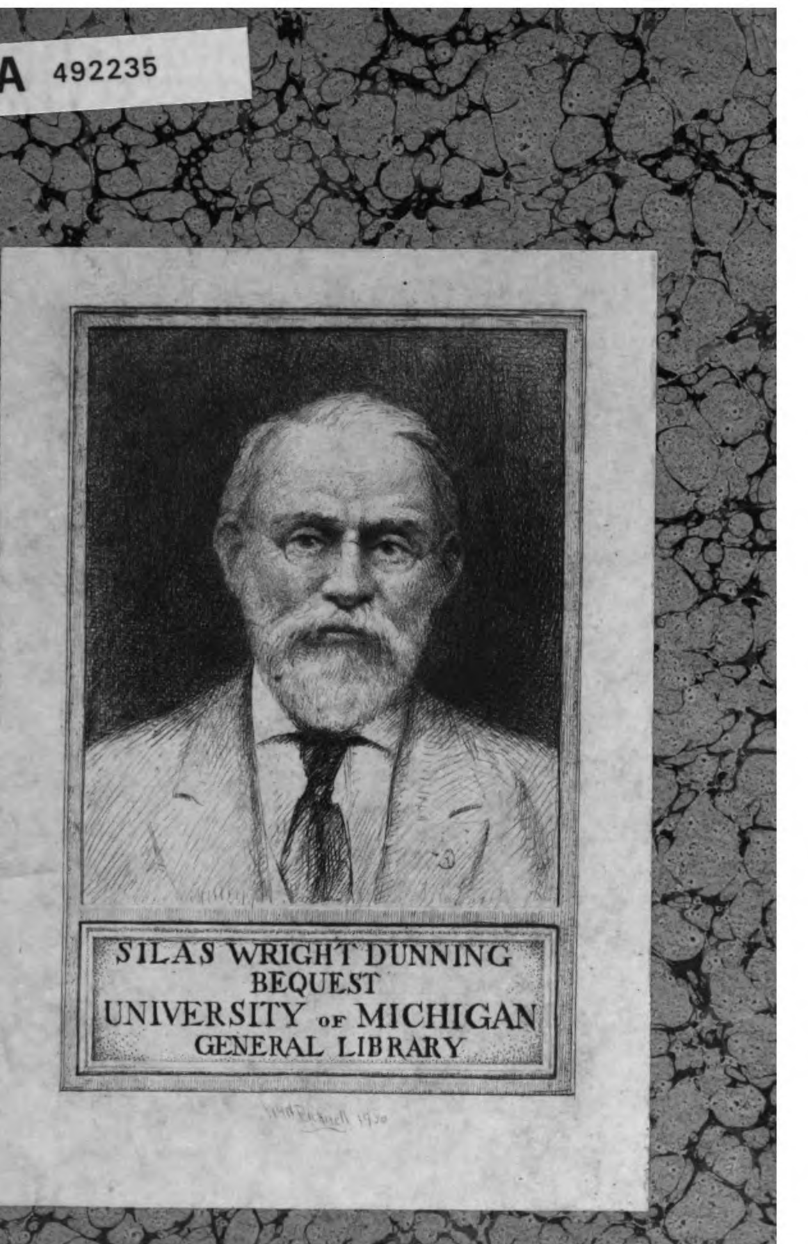
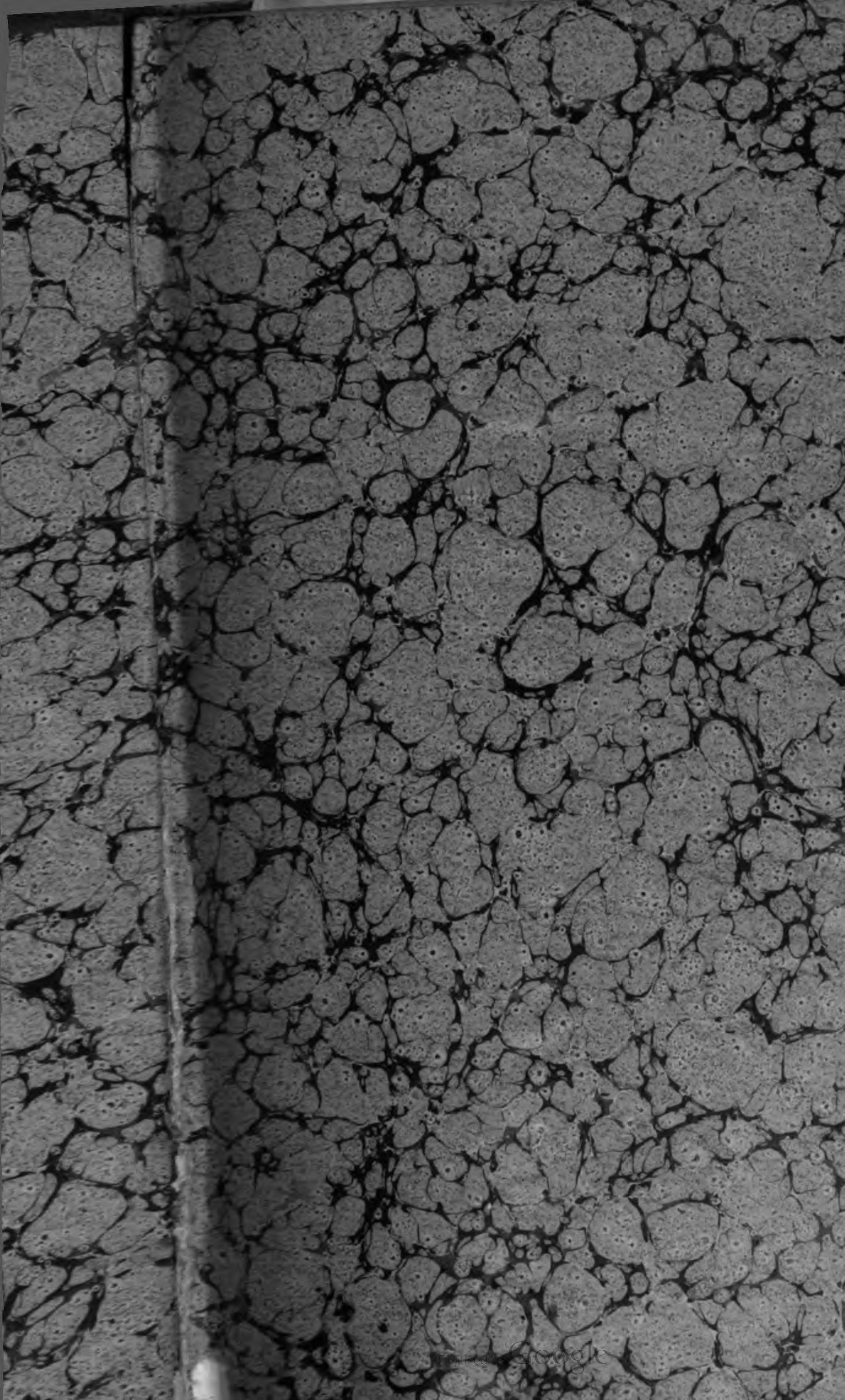



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



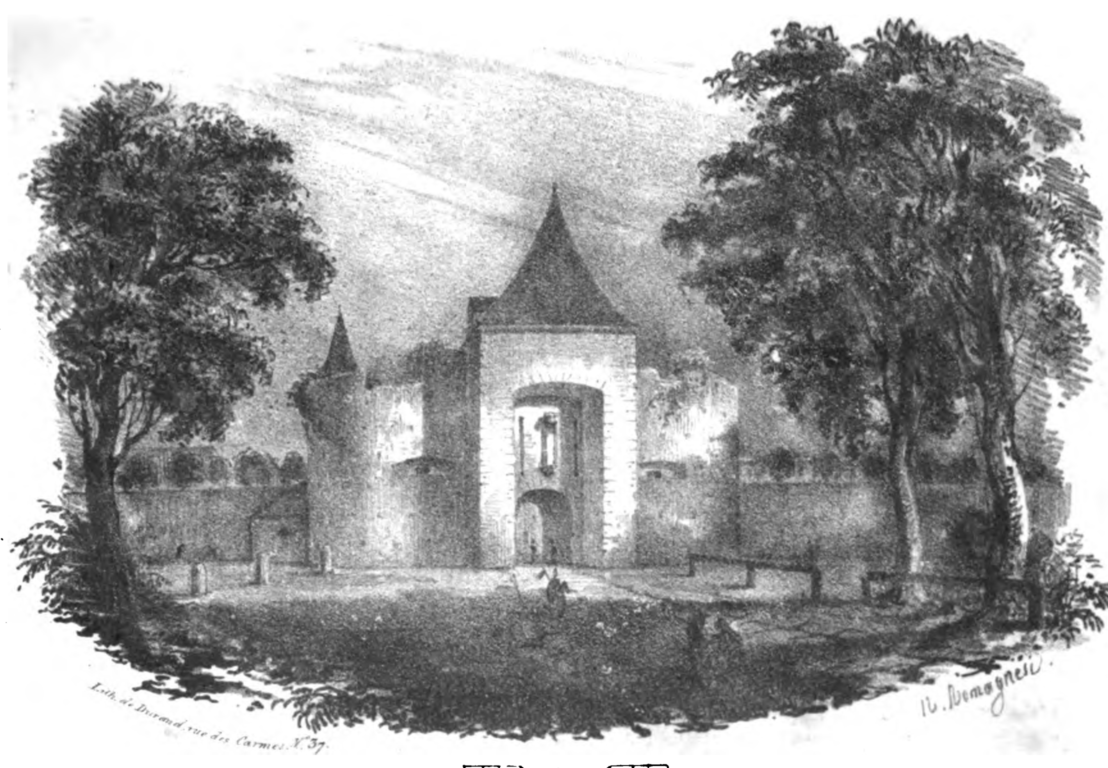
ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.



Ancienne Porte

ANNALES

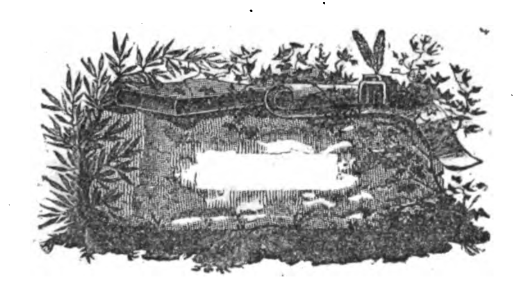
DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

TOME TREIZIÈME.



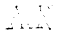
ORLÉANS.

IMPRIMERIE DE DANICOURT-HUET,

RUE DE LA VIEILLE POTERIE, N° 7.

1833.


C. Pensée





CIENNE PORTE S.T JEAN D'ORLE

démolie en 1831.




Lith Danicourt-Huet

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

MÉMOIRE SUR LA PORTE ST-JEAN D'ORLÉANS;

Par M. Vergnaud-Romagnési.

Séance du 2 mars 2.

La disparition d'édifices, de monumens, de bâtimens anciens, avec des destinations spéciales, relatives aux usages ou aux besoins de leur époque, est un malheur pour les lieux où ils existent. Elle détruit tout l'intérêt que leur portaient les voyageurs dont les yeux et les souvenirs aiment à se reposer sur des constructions de différens âges, pour ne leur offrir que des objets modernes qui se trouvent dans un village nouveau comme dans une cité ancienne. Elle *désaffectionne* jusqu'à ses habitans, qui n'ont plus les mêmes motifs d'atta-

chement, cette vanité, puérile si l'on veut, mais pourtant utile, qui les porte à faire valoir les titres de leur ville natale au respect et à la curiosité générale.

C'est ainsi qu'Orléans perd chaque jour de son intérêt et de son illustration, tant pour les étrangers que pour les habitans, sans que rien soit venu jusqu'ici compenser ces sortes de pertes. Depuis bien peu de temps l'université, que la ville pouvait si facilement utiliser pour ses écoles publiques, sans en racheter le terrain nu pour y élever de nouveaux bâtimens, et Saint-Pierre-en-Pont, l'une de nos plus anciennes églises, ont disparu sous le marteau des particuliers. Le conseil municipal a prononcé, en décembre 1831, l'arrêt du dernier édifice intact du règne de Louis XII, de celui dont la solidité garantissait encore l'existence pendant plusieurs générations. Malgré les réclamations de la plupart des habitans, au moins de ceux qui nous semblent aimer le plus sincèrement leur ville, sa vraie gloire et sa réelle prospérité, la porte Saint-Jean se démolit. Si c'est un devoir pour nous de respecter cette décision, c'en est un aussi de contribuer à mettre nos descendans à même de regretter en connaissance de cause ce qui existait, ou d'applaudir à ce qui aura été mis à sa place. C'est dans ce but que nous écrivons ce mémoire

historique et descriptif d'un monument à la destruction duquel nous regretterions autant d'avoir participé directement ou indirectement, que nous nous reprocherions de n'avoir pas consacré quelques lignes pour les Annales de la société, si toutefois, messieurs, vous les en trouvez dignes.

HISTOIRE.

Louis XII, étant duc d'Orléans, avait sollicité du roi Charles VIII l'autorisation d'accroître la ville principale de son duché, en y joignant, au nord et à l'ouest, ses faubourgs alors considérables. Les habitans s'y opposèrent, quoiqu'il leur fût représenté, le 26 janvier 1486, de la part du roi et du duc : « Assavoir que « les Bourguignons, ennemis et adversaires du « roy et du royaulme, estoient, comme il estoit « bien notoire, en grant assemblée et exercice « de guerre, garnis de moult artillerie et autres « armes invasives, tenans les champs, destrui- « sans tous pays et gens, les mettans à feu et « à sang ès parties de Normandie et Beau- « voisin, delà la rivière de Seine, et estoit « fort à doubter qu'ils passassent et traversas- « sent la rivière de Seine, et vensissent ès « parties de par-deçà faire et exécuter le sem- « blable; pourquoy estoit bien à advertir que « se ainsi advenait, que Dieu ne veuille, les-

« dits ennemis pourraient déligier (choisir),
« venir et entrer ès forsbourgs des portes
« Banier et Renart de ceste ville d'Orléans,
« qui estoient beaulx, notables et de grant
« et somptueux édifices, et les brûler ou eulx
« y loger, et par ce moyen subjuguer et des-
« truire la dicte ville et les habitans d'icelle,
« se lesdicts forsbourgs n'estoient enclos, joints,
« fortifiés avec la dicte ville, ou qu'ils fussent
« abattus et rasés comme autrefois furent,
« quant les Anglais vindrent assiéger la dicte
« ville en l'an 1429, etc...... » Enfin il fut convenu, après plusieurs assemblées d'habitans tenues aux halles, que la *closture auroit lieu* et serait déterminée par des commissaires. Le duc d'Orléans commit à cet effet son chambellan Jean de Loan (ou Lohan), qui se rendit à Orléans, et fit un premier travail d'après lequel on éleva les murs, tours et portes depuis la barre Frambert ou Flambert (rue de Recouvrance actuelle), jusqu'à Saint-Laurent (porte Barentin actuelle). Le roi avait accordé, pour subvenir à une grande partie de la dépense, des fonds sur les gabelles de Languedoc, qui s'élevèrent, en 1489 et 1490, à 1,000 livres. Ces travaux étant interrompus depuis le séjour du duc d'Orléans en Bretagne, de nouveaux commissaires furent nom-

més par le roi le 26 mai 1488, pour activer et terminer cette clôture. Ce furent MM. Yvon d'Illiers et Jean de Gourville, dont les habitans, à ce qu'il paraît, eurent peu à se louer, et qui n'en imposèrent pas moins leurs noms à deux rues de la nouvelle ville. Ils déterminèrent, en la rétrécissant sur divers points, l'enceinte depuis la Tour Juranville (extrémité est de la rue des Bouteilles) jusqu'à Saint-Laurent (porte Barentin). Ils décidèrent, le 2 décembre 1488, que la porte Saint-Jean, sur *le pavé de l'Orme*, serait « *un portail de* « *dix pieds de largeur* pour entrer et pont-« levis, et pour la planche et guichet, qui « sera séparé de la grande porte et planchette, « aura d'espesseur deux pieds, et la planchette un « pié et demi de largeur. Le dict portail garni « aux deux coustés de deux grosses tours de « huit toises de grosseur de dehors en de-« hors(1), garnies de canonnières, arbalestrières « et défences, tant par bas que par hault, jus-« ques au fond du foussé, voultées par le « dessus d'entre les dictes deux tours et portail

(1) Le portail de Saint-Pouaire, qui était déjà en construction, fut trouvé trop petit et pas assez fort; il fut ordonné que les murailles auraient 14 pieds au fondement, 12 pieds à fleur de terre et jusqu'au haut; il en fut de même à la porte Saint-Jean.

« pour aller aux basses défençes des dictes tours,
« et logies garnies de cheminées, comme celui
« du pavé Saint-Pouaire (porte Bannier), et
« pour faire la dicte rue et place des dictes
« tours et portail, ont esté démolies et abat-
« tues trois maisons de pierre et de terre, etc. »

Pendant la prison du duc d'Orléans, après la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, on continua à construire les murailles, les tours et les portes, depuis la tour Juranville jusque vers la tour des Arquebusiers, qui était en construction lorsque le roi monta sur le trône sous le nom de Louis XII. Il paraît, d'après les manuscrits de M. Hubert, chanoine de Saint-Aignan, qu'on n'avait pas encore commencé la porte Saint-Jean; car, selon lui, le roi en posa la première pierre au pilier extérieur, lorsqu'il vint visiter, peu après son avénement au trône, la ville qu'il affectionna toujours (1). Depuis le com-

(1) Ce serait alors en 1498, car on voit dans les comptes de la ville que le roi Louis XII fit son entrée à cette époque, et la reine en 1499. On acheta pour l'entrée du roi quatre robes de taffetas rouge, dix-sept habits de taffetas, deux monneaux de taffetas blanc et deux toques pour les échevins, dont une partie servit aux échevins subséquens pour l'entrée de la reine, etc., etc. On offrit au roi deux con-

mencement de cette enceinte, l'usage des canons étant devenu de plus en plus fréquent, et leur calibre augmentant, on donna plus d'évasement aux canonnières de la porte Saint-Jean qu'aux précédentes (1).

En 1513, Louis XII et Anne de Bretagne son épouse vinrent de nouveau à Orléans, dont ils visitèrent la clôture, qui n'était pas terminée; elle ne le fut qu'en 1517, car c'est seulement au commencement de cette année

---

gnins (lapins), deux perdrix, deux bécasses, une faisande, qui coûtèrent 20 sols parisis, etc.

(1) Les détails suivans nous ont paru utiles et curieux à publier sur les prix de main-d'œuvre et de matériaux à cette époque. On payait :

Aux maçons, la toise cube de murs, 4 l. 14 s. parisis, 5 l. 17 s. tournois.

Aux pionniers, pour les fondemens, la toise cube, 9 s. 6 d. parisis, 11 s. 10 d. tournois.

Le sable coûtait, la tomberée. . . .	»	12 d. parisis.
Les manœuvres gagnaient par jour. .	2 s.	
Les charpentiers gagnaient par jour.	3	
Un homme, un cheval et deux camions étaient payés par jour	6	
La livre de chandelle ou d'huile d'olive valait	» s	12 d.
Le fer ouvré, la livre.	»	8
Grosses briques, le cent	5	4
Le muid de chaux garni de sable	10	»
Le plomb, la livre.	»	5

qu'une ordonnance du lieutenant-général au baillage permit aux échevins d'ouvrir et de fermer régulièrement les portes de la nouvelle enceinte.

En 1545, la ville loua à des particuliers, pour 4 livres 5 sous par an, *l'un des coustés de la porte Saint-Jean-de-la-Ruelle, devers la Mothe-Bureau* (moulin de l'hôpital).

En 1563, M. Marcilly de Sipierre ayant été nommé lieutenant et gouverneur des duchés d'Orléans et du Berri, fit faire du portail de la porte Bannier et de la porte Saint-Jean deux citadelles, en augmentant l'un et environnant l'un et l'autre de fossés en contrescarpes du côté de la ville. Le roi Charles IX avait ordonné la démolition du surplus des fortifications, et en 1564 il envoya M. Monterud, comme lieutenant de M. de Sipierre, pour veiller à l'exécution de ses ordres.

En 1575, on répara en toute hâte ce qui avait été détruit des fortifications, et on plaça un moulin à bras pour *faire farine au-dessus du portail Saint-Jean.*

Lors de la ligue une grande garde et un magasin de *salpêtre et poudre* de la ville fut établi dans la tour nord de la porte Saint-Jean. A cette même époque, en 1591, « le capitaine Du Couldrai, « qui commandait à Orléans, et qui fut tué « depuis pour ses trahisons, ayant été chargé

« par le maire d'Orléans d'aller prendre un con-
« voi pour les ligueurs, et de l'escorter jusqu'à
« Etampes, fit prévenir d'Entragues, qui com-
« mandait l'armée royale, de s'en emparer;
« mais il ne put ou ne voulut point le faire.
« Du Couldrai prépara une autre trahison, et,
« après avoir bivouaqué à la Grange-des-Groux,
« il se présenta, à la pointe du jour, à la porte
« Saint-Jean pour y entrer, feignant d'être pour-
« suivi, mais à dessein de s'en emparer et de
« livrer la ville. Le maire Hanapier, sans dé-
« fiance, s'y rendit pour la lui faire ouvrir;
« mais un des échevins, nommé Cahouet,
« refusa de donner les clefs avant le jour,
« et fit braquer les couleuvrines du por-
« tail; ce qui sauva Orléans d'un coup de
« main (1). »

Sous Louis XIV, mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston, duc d'Orléans, se présenta, le 16 mars 1652, à la porte Bannier pour conserver Orléans aux frondeurs. Elle ne put se faire ouvrir cette porte, non plus que les portes Saint-Jean et Saint-Laurent, et pénétra dans la ville par un *huis* de la porte Brûlée, qui donnait sur la Loire, que des mariniers bri-

(1) Histoire d'Orléans, 2e édit., 1830, et Mém. du temps (*à la biliothèque*).

sèrent pour lui ouvrir un passage. Peu après la cour ayant témoigné quelque désir de voir les fortifications d'Orléans démolies, les échevins décidèrent au contraire, en ces termes, qu'elles seraient réparées. « Il décet qu'icelles portes « soyent réparées, voire entretenues en leurs longs « porches et voultes, parce qu'elles mettent « à l'abri les bonnes gens, surtout depuis que « le malheur des temps nous a tout de re- « chef forcés à mettre des entrées et subsides, « que les perceveurs sont obligés de perce- « voir à icelles portes, en faisant iceux at- « tendre un chacun leur tour (1). »

En 1675, lorsque l'hôpital-général fut établi dans l'ancien arsenal, on déposa de nouveau des *engins de guerre* et des *pierres de fer* (boulets de fer) (2) dans les tours de la porte Saint-Jean et de la porte Madeleine.

---

(1) *Archives de la ville.* — Assurément de notre temps les longs porches et voûtes seraient plus nécessaires encore qu'à cette époque pour attendre avec patience et à l'abri les formalités de nos octrois, dits de bienfaisance.

(2) On voit par les comptes de la ville que longtemps après que l'usage des boulets de fer pour les canons eut été adopté, on nommait encore ces boulets des pierres de fer, parce que précédemment ces projectiles étaient en pierre dure.

Vers 1792 la porte Saint-Jean devint un magasin de munitions, et un escalier en bois fut pratiqué, à cette intention, à l'extérieur.

En 1794 on fit à Orléans, comme par toute la France, la fête de la liberté. Le char élevé à grands frais sous le temple de la Raison (Sainte-Croix), partit escorté de Romains, licteurs, hérauts d'armes, etc. Après avoir parcouru les promenades extérieures de la ville, depuis la porte Barentin jusqu'à la porte Saint-Jean, il rentra par cette porte, et la déesse de la liberté, représentée par la fille d'un cafetier de la ville, pensa être écrasée sous la voûte, dont on n'avait pas toisé la hauteur. Elle fut préservée d'accident par la marche paisible des bœufs attelés au char, et la liberté ébranlée fut soutenue, à demi-renversée, par ses quatre compagnes, modestement assises aux quatre coins de l'estrade. Bientôt l'Egalité, la Justice, la Force et la Tempérance, aidées des Romains, replacèrent la Liberté sur son trône. Le soir il y eut motion au club pour démolir par le fer et le feu l'insolente voûte, qui avait attenté aux droits du peuple en détrônant la Liberté. Sa défense fut prise vivement et chaudement par les orateurs d'alors, qui dirent : « Il faut se garder, frères « et amis, de démolir les monumens élevés « par nos pères, de leurs deniers, pour se

« mettre à l'abri des *tyrans* et des invasions
« de l'*Europe esclave;* il faut conserver les
« fortifications de la ville, non pas qu'elles
« soient bien propres à la défense dans l'état
« de la science militaire, mais parce que les
« erreurs de nos pères ont servi à donner de
« meilleures idées, et peuvent en inspirer en-
« core, etc. » C'est ainsi qu'en 1794 la porte Saint-Jean fut sauvée, malgré son méfait et son crime de lèse-nation (1).

La porte St-Jean, qui devait être démolie en 1810, lorsqu'on acheva la destruction des portes Bourgogne et Madeleine, fut alors préservée et réparée sur la demande d'un ami des arts, comme étant la mieux conservée et en état de transmettre encore pendant bien des années le type des fortifications du temps de Louis XII.

En 1814, lorsqu'on voulut mettre Orléans à l'abri d'un coup de main, après avoir barricadé, garni de chevaux de frise et de sacs-à-terre les autres portes et leurs alentours, on mura à pierres sèches le portail de la porte St-Jean.

En 1815, le maréchal Gouvion-St-Cyr et le général Dupont étant venus à Orléans passer en revue les troupes qui s'y trouvaient, et les

---

(1) Manuscrits du temps, et *Journal du Loiret* du 18 décembre 1832.

engager à servir le roi contre l'invasion de Bonaparte, un régiment de cuirassiers, qui dès le matin avait pris la cocarde tricolore, et qu'on obligea à midi à remettre la cocarde blanche, força le soir les deux généraux à se sauver de la ville en bateau, et sortit peu de temps après par la porte St-Jean, dont les soldats brisèrent les madriers servant depuis 1814 à la rendre plus solide.

En 1830 on répara, avec des dalles de pierre jointes à ciment, les voûtes supérieures de ses deux tours; on répara à neuf l'escalier qui conduisait au premier étage, et l'on répara avec soin la couverture du portail. En juillet 1830 on avait disposé sa tour du sud pour y déposer des poudres et des munitions de guerre.

DESCRIPTION. (1)

Cette porte se composait d'un long porche voûté, de 54 pieds, (18 mètres), de long, y compris un porche intérieur évasé, placé en avant de la porte en bois, et un autre porche extérieur où se relevait le pont-levis. Un guichet avec couloir étroit régnait dans l'épaisseur de la muraille, depuis le porche extérieur jusqu'à la herse. Le pont-levis en se relevant formait la porte extérieure; mais depuis sa suppression on en avait placé une. Aux deux tiers environ de la longueur

(1) Voyez le dessin et le petit plan qui est au bas.

du porche se trouvait la herse en fer, puis *l'assommoir*, espèce de vide pratiqué de haut en bas entre la herse et la porte intérieure, et par lequel on pouvait jeter du bois, des pierres et autres objets propres à obstruer le passage; plus loin était la porte intérieure en forts madriers doublés de fer, et enfin, à l'extrémité de l'évasement du porche du côté de la ville, une barrière en bois solide et semblable à celle qui existait en avant du pont-levis en tête du faubourg de St-Jean.

Au milieu du portail extérieur se voyait une niche très-bien sculptée et du même travail que la façade du musée; une statue de St-Jean, qu'on disait d'un bon goût, s'y trouvait, lorsque les protestans s'emparèrent de la ville et la mutilèrent; il serait à désirer qu'on conservât ce qui reste de cette niche.

Le portail ou porche était flanqué de deux tours semi-rondes, dont il était séparé par des murs de 4 m. (10 à 12 pieds) d'épaisseur, percés de canonnières donnant sous le porche et à l'extérieur.

Ces tours bien crénelées avaient, outre leurs casemates, un rez-de-chaussée de 16 pieds (5 m. 3 c. 25 m.) de hauteur sous voûte en plein cintre, un premier étage et un second qui se trouvait de plain-pied avec celui pratiqué au-dessus de la voûte du porche. L'épaisseur de leurs murailles était de 12 pieds dans le bas et de 8 pieds

dans le haut. Leur largeur, formant un seul cénacle au sommet, était de 15 pieds (5 m.) sur 37 pieds de long. Le cénacle qui régnait sur le grand porche était de 12 pieds (4 m.) de large sur 37 pieds (12 m. 3 c. 25 m.) de long. Deux portes vis-à-vis l'une de l'autre, et attenant à la muraille du côté de la ville, conduisaient des tours sur le porche. De ce même côté étaient deux escaliers à vis placés dans deux pavillons carrés élevés dans la partie est des tours, et dont les toitures étaient distinctes.

L'aspect de cette porte était sévère du côté de la ville, imposant et majestueux à l'extérieur, tant par sa masse que par la régularité de sa construction. Son revêtement était en entier en pierres de taille bien appareillées ; celui des tours était de même en pierre de tailles unies et à facettes, disposées symétriquement en échiquier, à 3 pieds de distance les unes des autres.

Ces tours semblent avoir été couvertes ou destinées à l'être ; en dernier lieu leurs créneaux supérieurs étaient couverts de lilas, cerisiers, pruniers qui leur donnaient un coup-d'œil pittoresque.

N'eût-il pas été possible de conserver ce monument et de l'approprier au logement des employés de l'octroi, et à des magasins qui manquent et seraient si nécessaires à nos portes de

ville ? Enfin n'aurait-on pas pu, comme dans plusieurs villes, restaurer ces fortifications, et les faire contribuer à l'embellissement de notre cité? Ce sont les dernières réflexions que nous arrache le regret de voir détruire, et dont la solution appartient aux gens de l'art. Pour nous, nous terminerons en émettant le vœu que la société veuille bien contribuer à perpétuer le souvenir de la porte St-Jean par un dessin et un plan dont nous possédons des croquis.

OBSERVATION

SUR UN LIPOME VOLUMINEUX DE LA RÉGION ISCHIOPÉRINÉALE,

COMMUNIQUÉE A LA SOCIÉTÉ PAR M. LE DOCTEUR PAYEN.

Séance du 7 décembre 1832.

MESSIEURS,

Parmi les maladies chirurgicales il en est encore un grand nombre dont le diagnostic peut offrir quelques difficultés. Ainsi les tumeurs donnent chaque jour lieu à des erreurs, même de la part de personnes expérimentées. J'ai l'honneur de présenter à la société un de ces exemples. La tumeur dont il s'agit m'a paru remarquable sous le rapport de son siége, de sa nature et de la disposition des masses graisseuses qui la constituent, comme on peut

s'en convaincre par l'examen de la pièce anatomique que j'ai l'honneur de vous présenter.

Il n'est point rare de rencontrer chez l'homme des lipômes d'un volume beaucoup plus considérable; mais rarement, je crois, on les rencontre dans la région qu'occupait cette tumeur, bien que l'anatomie nous y démontre des pelotons de tissus graisseux assez abondans. Un fait assez important est la disposition des masses graisseuses, leur développement énorme, considérées isolément. Par leur rapprochement les unes des autres, elles simulaient à travers les tégumens amincis des espèces de circonvolutions viscérales; et si on fait attention aux circonstances qui ont accompagné l'apparition brusque de cette tumeur au siége spécial qu'elle affectait, son voisinage de grandes ouvertures naturelles, on s'explique alors aisément l'erreur à laquelle on pourrait être exposé quant à sa nature.

Pour rendre l'observation moins aride, j'ai cru devoir la faire précéder d'une courte description du tissu adipeux ou graisseux; j'ai pensé que ces détails anatomiques la rendraient plus complète.

Anatomie.

Il existe dans l'économie animale un tissu

très-inégalement répandu, connu sous le nom de tissu adipeux ou graisseux, qui a été long-temps confondu avec le tissu cellulaire. Il consiste en de petites vésicules membraneuses très-minces, dans lesquelles la graisse secrétée forme des granulations qui, par leur réunion, concourent à la formation de grains plus gros, puis de masses assez considérables, arrondies, de la grosseur d'un pois à celle d'une noix. Entre ces masses, ces grains et granulations sont logés les vaisseaux sanguins, dont les dernières ramifications se perdent dans les vésicules (1); on n'a pu y découvrir encore de vaisseaux lymphatiques ni de nerfs. Examiné dans différens points du corps, le tissu adipeux se présente sous des formes très-variées; sous la peau, sous forme de membrane plus ou moins épaisse, selon l'embonpoint du sujet; plus profondément, et à l'intérieur, il forme des masses assez irrégulières, pédiculées, etc. Se présentant en plus grande abondance dans certaines régions, dans l'orbite, dans l'épaisseur des joues, au creux de l'aisselle, aux mamelles, au pubis, autour des reins, aux

(1) Ces vésicules ne se voient qu'à la loupe. Monro estime leur diamètre à un cinq-centième ou huit-centième de pouce.

fesses, dans l'excavation du bassin, aux jarrets, etc. Malgré l'obésité la plus grande, il est cependant des parties qui en sont toujours dépourvues; ainsi les paupières, le nez, les oreilles, le prépuce, n'en présentent jamais; il y en a très-peu sous la peau du crâne, peu entre les muscles qui se meuvent beaucoup; il n'y en a point autour des tendons, ni au cerveau, ni aux poumons, etc.

L'accumulation de la graisse existe quelquefois dans certaines régions, aux mamelles, qui offrent chez certaines femmes un volume prodigieux; chez quelques hommes même elles présentent une sorte d'exubérance. On connaît aussi une conformation particulière aux femmes hottentotes, dont les fesses offrent une saillie graisseuse considérable. Chez quelques animaux cette même difformité se présente; au dos chez les chameaux, à la queue chez les moutons de Barbarie.

Le développement régulier et général de ce tissu constitue l'embonpoint (1); mais l'excès de

(1) Chez un homme adulte d'embonpoint ordinaire, la graisse est dans la proportion d'un vingtième avec le poids total. On l'a vu former la moitié et même les quatre cinquièmes du poids du corps; on a vu des sujets de 4 à 800 livres. De semblables faits

secrétion graisseuse est désigné sous le nom d'*obésité*, *polysarcie*, état qui offre une foule de degrés, état qui devient vraiment morbide, quand cette accumulation de graisse devient générale, ou que, bornée à une petite étendue, elle forme une tumeur circonscrite qu'on connaît sous le nom de *lipôme*, ou loupe graisseuse, maladie dont je vous présente en ce moment un exemple.

Madame M. B....., âgée de 40 ans, d'un tempérament sanguin, d'une forte constitution, jouit d'une excellente santé. Très-bien réglée, elle eut à 19 et 21 ans des enfans, et c'est à peu près à sa vingt-cinquième année qu'elle commença à prendre de l'embonpoint. Il y a à peu près cinq ans qu'étant occupée à frotter un appartement, elle sentit en se baissant une espèce de crampe dans la cuisse gauche; elle l'attribua à une fausse position. Portant alors la main à la fesse d'où partait sa douleur, elle y sentit une tumeur

---

sont consignés dans le *Journal de Médecine et de Chirurgie de Corvisart*. On voit l'observation d'une femme de 40 ans, dont les mamelles avaient 28 pouces de circonférence à leur base; elles pendaient jusque sur l'ombilic. Sous les aisselles la graisse tenait les bras soulevés et écartés du corps, etc.

dont le volume égalait celui d'un œuf d'oie. Cette tumeur, insensible à la pression, lui sembla prendre chaque jour un peu plus de volume; elle se détermina à consulter, quinze jours après l'accident, un médecin. Des cataplasmes furent appliqués, et quelques jours après il dit que c'était une hernie. Le surlendemain madame B.... se rend à Paris, consulte plusieurs médecins, qui conseillent, les uns des linimens, les autres un bandage; mais l'impossibilité de supporter ce dernier moyen le lui fit abandonner complètement. Elle revint à Orléans, vit des praticiens dont le doute, les craintes ne firent qu'accroître ses inquiétudes. Cependant on pensa pouvoir réduire la hernie ischiatique, et la maintenir à l'aide d'un autre bandage beaucoup plus fort et autrement disposé. Le bandage fut en effet appliqué; avec beaucoup d'efforts on refoula momentanément la tumeur, qui ne tarda pas à s'échapper. Le bandage ne put être supporté plus de deux heures, la malade se sentant défaillir par la compression de cet appareil. Cette tumeur avait alors le volume des deux poings, et chaque jour elle semblait augmenter à tel point que la malade se vit obligée de renoncer à marcher, gênée par le poids et le volume de la tumeur, le froissement qui en résultait et occasionnait

de l'inflammation aux tégumens, ce qui l'obligeait à garder le repos. Quelquefois à ces incommodités se joignaient des coliques, de l'embarras au ventre, accidens qui s'observaient assez fréquemment. Dans un voyage que madame B.... fit à quelques lieues d'Orléans, elle fit, en descendant de voiture, une chute sur le siége, qui occasionna une douleur si violente qu'elle perdit connaissance. Pendant plusieurs jours la tumeur resta sensible; son volume, sa tension augmentèrent; la pression resta douloureuse du côté de l'anus, et le moindre frottement était si insupportable, que la malade se vit forcée de garder le lit. Dans tout le côté gauche du ventre elle éprouvait des tiraillemens, des douleurs vives, ainsi que dans les reins, et un affaissement auquel succédaient fréquemment des défaillances. Madame B.... ne put revenir à Orléans que trois semaines après cette chute. Je la vis pour la première fois.

Etat de la tumeur avant l'opération.

La tumeur nous offrit le volume des deux tiers d'une tête d'adulte, occupant toute la partie interne et inférieure de la fesse, s'étendant, d'arrière en avant, de la région ischiatique à la commissure postérieure de la vulve, et, de dehors en dedans, de la tubérosité ischiatique,

recouverte par la tumeur, à la marge de l'anus, qu'on ne pouvait apercevoir qu'en portant fortement la tumeur en dehors. La peau était extrêmement tendue et amincie dans la région périnéale, surtout vers l'anus, où elle était très-rouge et douloureuse; en dehors elle conservait toute sa résistance et son épaisseur naturelle; elle était sillonnée par des veines engorgées. A travers les tégumens on sentait des espèces de bosselures qu'on aurait pu prendre pour des anses intestinales avec d'autant plus de facilité que les parties semblaient augmenter de volume et se tendre, ainsi que toute la tumeur, dans les efforts que faisait la malade. En cherchant à réduire cette tumeur, on sentait aisément qu'il y avait refoulement en différens sens; mais rien ne rentrait, quelle que fût la position donnée à la malade; point de fluctuation gazeuse; la tumeur était assez mobile, d'une mollesse partout égale, non élastique, son poids léger à raison de son volume.

D'après cet examen, il me sembla certain qu'il s'agissait d'un lipôme; le siége qu'il affectait s'expliquait naturellement par l'abondance des pelotons graisseux qu'on observe ordinairement dans la région inférieure du bassin; les bosselures n'étaient dues qu'à leur rapprochement. Je fis part à la malade, qui

demandait du soulagement, de mon désir de la guérir radicalement au moyen d'une opération qui ne me paraissait point douteuse dans ses résultats. Mon avis étant goûté par quelques-uns de mes confrères appelés le lendemain (4 novembre 1830), nous opérâmes de suite, la malade se trouvant dans les conditions les plus favorables.

La malade couchée sur le ventre, la cuisse gauche un peu en dehors, les tégumens bien tendus, une incision commencée vers le tiers externe de la tumeur en fit aussitôt reconnaître sa nature purement adipeuse; l'incision s'étendit, de haut en bas, à deux pouces et demi du sacrum jusqu'à l'extrémité postérieure de la grande lèvre, en décrivant une courbe légère; de cette ligne en fut conduite une seconde en dedans. Ces deux lignes demi-elliptiques comprenaient dans leur aire un grand lambeau de peau amincie, dont la conservation semblait inutile; les dissections furent faites assez facilement de chaque côté. Le lambeau interne, plus mince et plus adhérent par l'inflammation qui avait précédé, fut disséqué avec le plus grand soin à mesure qu'on approchait de l'anus; la tumeur fut alors repoussée en dehors, pour l'isoler plus profondément de la paroi du rectum sur lequel elle s'ap-

puyait, et qu'elle entraînait par quelques adhérences et son propre poids. Bientôt on arriva à la base de la tumeur, formée de masses graisseuses plus ou moins rapprochées les unes des autres; quelques-unes s'enfonçaient vers l'échancrure ischiatique, les autres dans le bassin par la vaste échancrure périnéale, soulevées, attirées au dehors. Quelques liens vasculaires assez volumineux, que nous liâmes d'abord, étant divisés, la tumeur nous offrit un volume plus considérable, un tiers d'elle nous ayant été dérobé par la profondeur de son siége. Cette partie adhérente offrait plusieurs prolongemens graisseux, dont quelques-uns ne tenaient à la masse que par un pédicule assez mince (1).

Les vaisseaux, quoique peu volumineux, mais nombreux, ayant donné lieu à un écoulement de sang assez abondant, la ligature en fut faite, les fils relevés vers un des angles de la plaie dont les lèvres furent rapprochées mollement à l'aide de bandelettes de diachylon, de charpie et de compresses fines. Au fond de la cavité énorme furent placés des bourdonnets de charpie : un bandage approprié servit à maintenir les pièces de l'appareil.

L'opération fut suivie d'un suintement de sang qui n'eut rien d'inquiétant; le len-

(1) La tumeur pesait près de cinq livres

demain il s'y joignit l'écoulement menstruel. La douleur de la plaie fut médiocre, quelques mouvemens trop étendus excitèrent un surcroît d'inflammation, les bords de la plaie se tuméfièrent, sa surface devint un peu grisâtre; sa suppuration devint séreuse, fétide; la fièvre très-intense; il y eut du délire; les émolliens locaux et internes diminuèrent les accidens. Bientôt la malade put goûter du sommeil, la suppuration devint de bonne nature, à mesure que l'inflammation diminua; les bords de la plaie s'affaissèrent: chute des ligatures le 8e jour, les bourgeons charnus pullulèrent du fond de cette vaste plaie, qui bientôt ne forma plus qu'un sillon profond, auquel succéda une cicatrice linéaire peu déprimée, solide et sans douleur, qui laisse tous les mouvemens de cette région et de l'extrémité libres et étendus.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA MALADRERIE DU GRAND-BEAULIEU, AU DIOCÈSE DE CHARTRES;

Par M. Lejeune, correspondant de la Société.

Séance du 1er mars 1833.

L'invasion d'une partie de la France, dans le dixième siècle, par les Normands, avait

rendu le territoire des *Carnutes* (l'évêché de Chartres) le théâtre déplorable des guerres les plus affreuses et les plus dévastatrices. Le pillage, le viol, l'incendie, la mort, avaient désolé cette contrée au-delà de toute expression ; une misère profonde et des maladies contagieuses, tristes et inévitables résultats de ces grandes calamités, pesaient d'une manière épouvantable sur les populations.

Thibault III, comte de Chartres, touché, sans doute, d'une infortune aussi accablante, voulant venir au secours des nombreuses victimes de tant de malheurs, et leur offrir un asile et les soulagemens que réclamait impérieusement un tel état de choses, fonda, en 1054, près du hameau appelé le Grand-Beaulieu, au sud et à peu de distance de la ville de Chartres, un hôpital devenu célèbre, qui prit le nom de *Maladrerie*.

Cet établissement de charité, créé par une généreuse bienfaisance qui honore l'esprit philanthropique de l'époque, reçut peu d'années après, et à la suite de la première croisade de 1096, le nom de *Léproserie*.

Ces sortes d'hospices se propagèrent bientôt d'une manière extraordinaire sur tous les points de la France, qui se trouva infectée d'une maladie horrible qui jusque là lui était incon-

nue, la *lèpre*, triste fruit des guerres lointaines, entreprises et soutenues pendant plusieurs siècles sous un climat tout-à-fait opposé à notre température. Toutefois, il serait possible qu'elle y eût été introduite quelques années avant le retour des premiers croisés, par les nombreux pélerinages à la Terre-Sainte, déjà si fréquens alors ; et le besoin d'arrêter promptement les progrès rapides et effrayans d'une contagion aussi funeste dut naturellement augmenter dans une large proportion le nombre de ces pieux établissemens.

Le titre primordial de cette fondation, qui a disparu, portait, d'après les détails que l'on en retrouve dans quelques manuscrits qui en ont conservé des traces, que le premier fondateur de cette maladrerie avait privilége de jouir, pendant la semaine où se trouve la fête de saint Simon et de saint Jude, du droit de foire et de marché, avec pareil droit de grosse coutume, à l'égal des prérogatives, sur ce point, des comtes et évêques de Chartres, pendant l'année.

Thibault fonda en même temps la chapelle du Petit-Beaulieu, qui cependant ne fut dédiée qu'en 1094, du consentement d'Yves, évêque de Chartres. Il donna, sans contredit, de grands biens à cet hôpital, qui dans la

suite devint excessivement riche par les dons et les largesses des rois et des grands seigneurs.

Cette léproserie fut augmentée et achevée, en 1120, par Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, auquel il dut de grandes marques de munificence. Ce prince était fils de Guillaume-le-Conquérant. Henri Ier était donc oncle de Thibault IV, dit *le Grand*, comte de Chartres; et cette alliance explique l'intérêt que ce roi prit à la construction des bâtimens de cet hospice, sur les sollicitations de sa sœur Adèle, comtesse de Chartres et mère de Thibault IV.

On peut juger de la célébrité dont jouissait cet hôpital par le passage suivant, extrait de Jumiége, dans Duchesne ou D. Bouquet: « *Xe-*
« *nodochium elephantiosorum, Carnoti manen-*
« *tium, opus videlicet, pergrande ac mirifi-*
« *cum ipsius (Henrici, regis Angliæ) munifi-*
« *centia complevit.* »

Les vicomtes de Chartres, et particulièrement ceux de la maison de Rochefort, y ont aussi fait de grands legs.

La force des circonstances en ayant consacré spécialement l'usage aux *lépreux*, comme un asile dans lequel, séquestrés de la société, ils devaient trouver toutes les ressources morales et physiques indispensables à la vie so-

litaire à laquelle ils se trouvaient condamnés; loin du monde dont le malheur les avait séparés, les fondateurs, qui ne cessèrent pas d'y exercer leur droit de patronage, admirent, pour y célébrer le service divin, avoir soin des malades et veiller sur leurs intérêts, une *confrairie* de prêtres séculiers nommés *condonnés*, parce qu'ils s'y donnaient eux-mêmes, avec leurs biens, pour servir les malades, sous la conduite d'un *chef* qui les faisait vivre dans l'observance d'une règle spéciale, sans néanmoins qu'ils s'engageassent dans aucun vœu.

Le premier d'entre eux, principal chapelain des lépreux, s'appela *prieur*, ou maître chargé en chef de l'administration. Elu par ses confrères sains et malades (les lépreux étaient tous ainsi qualifiés), il était confirmé par les évêques de Chartres pour le spirituel, et par les comtes pour le temporel. Ce *prieur* continua ainsi d'être élu par ses confrères jusqu'au temps du concordat fait entre François Ier et Léon X.

Outre les frères *condonnés*, il y avait dans la maison des *frères laïcs* et des *sœurs*, chargés de concourir au service des malades. On compta, à cette première époque, jusqu'à *quarante confrères* et *trente sœurs*. Rien d'important ne se faisait que de l'avis et du con

sentement des uns et des autres. Les comtes de Chartres leur avaient adjoint quatre bourgeois de la ville, sous la dénomination d'*avoués* (*advocati*) et *servans* des lépreux. L'élection de ces *avoués*, faite par les confrères sains et malades, était confirmée par les comtes, qui les avaient affranchis de toutes impositions, et constitués en la garde de leurs mains. Ils servaient en personne les malades, faisaient partie des membres de la maison, et avaient inspection sur l'administration.

Les *sœurs*, chargées particulièrement du soin des *lépreuses*, faisaient leurs lits, leur donnaient les alimens et les médicamens nécessaires; elles opéraient, de la main, aux épreuves de la lèpre sur les femmes. Membres de l'administration, elles étaient parties et en nom dans les actes et dans les procès. *Sœurs condonnées*, elles observaient les statuts des *frères condonnés*, et jouissaient de leurs priviléges; elles concouraient à l'élection du prieur, ou du maître de la maison; l'une d'entre elles pouvait même remplir cette place. On voit en effet, en 1420, une sœur nommée *Jeanne Lamboyne, prieure du prieuré, maison et léproserie de Beaulieu.*

Yves, évêque de Chartres, augmenta les revenus de la maladrerie du Grand-Beaulieu, et prescrivit, vers l'année 1115, aux

prêtres et aux frères séculiers chargés du soin des malades, du gouvernement et de l'administration de cet hôpital, la règle de saint Augustin, suivant laquelle ils devaient vivre en commun. Il paraît même que ce fut lui qui les institua à cette époque, ainsi que les statuts sur lesquels furent basées, pour l'avenir, la discipline et l'administration générale des personnes et des biens de cette maison.

La consécration de l'église de la maladrerie fut faite en 1134, par Geoffroy, évêque de Chartres.

Le *prieur* et les *confrères* étaient vêtus de *robes noires*, agrafées par devant; de même que les prêtres séculiers, ils portaient un bonnet violet, avec le chaperon à bourrelet sur l'épaule gauche; et pour pourvoir à cette dépense, comme à son entretien, ils avaient droit, sur les revenus du Grand-Beaulieu, à une somme même plus forte que celle qui leur était nécessaire pour cet objet.

Les *frères ladres* du Grand-Beaulieu portaient des manteaux de couleur *gris-brun*, appelés *sarrots*, à l'instar des Minimes, pour les distinguer des prêtres et des autres hommes. Ils faisaient faire et payaient eux-mêmes leurs habits; ils achetaient et portaient des chaperons à bour-

relets, à l'usage des séculiers ; ils étaient logés dans des petites chambres ou cellules.

Les *sœurs* avaient leur logement et leur chapelle dans la cour du côté du grand chemin, et se trouvaient ainsi séparées de la maison commune et de la chapelle des hommes ; elles étaient vêtues d'étoffe de *laine grise*.

Néanmoins, en 1443, Pierre Beschebien, évêque de Chartres, ordonna que les *confrères condonnés* porteraient un *habit roux* et une *chappe noire;* et messire Louis Guillard, aussi évêque de Chartres, procédant à la réforme du Grand-Beaulieu, selon l'arrêt du dernier mars 1529, statua : *Qu'ils porteroient une grande lettre L, de demi-pied de long, de drap roux, en leurs robes, au côté senestre, devant leur poitrine, parce qu'ils faisoient l'épreuve des ladres ; qu'ils devoient les toucher, les visiter et parler à eux ; qu'ils pouvaient être infectés, et qu'il étoit à propos qu'ils portassent cette marque, pour faire connoître au peuple l'état où ils étoient.*

Les frères clercs et les frères laïcs appelèrent de ce statut, et le parlement, le 23 décembre 1533, ordonna qu'il ne serait point exécuté à l'égard du *prieur* et des frères clercs, et par conséquent il le confirma à l'égard des laïcs.

L'hôpital du Grand-Beaulieu était la *léproserie-mère* de tout le diocèse de Chartres. C'était là que tous ceux qui, dans son étendue, étaient soupçonnés, ou véritablement attaqués de la lèpre, venaient subir les épreuves qui devaient constater le fait et déterminer l'administration, soit à les renvoyer dans leurs familles, s'ils ne s'en trouvaient pas atteints, soit à en ordonner le dépôt dans les léproseries de leurs paroisses respectives, ou dans celle qui en était la plus voisine. On dressait du tout un procès-verbal détaillé qui comprenait la décision des administrateurs et des frères et sœurs condonnés.

Ce point, attesté comme un usage établi de temps immémorial par les statuts diocésains, renouvelés et confirmés, en 1742, par M. de Merinville, évêque de Chartres, se trouve constaté dans un acte du 3 mai 1440, rapporté dans le vu des pièces d'un arrêt de la chambre royale du 22 septembre 1676, à l'égard d'un nommé Robert Chrosnière, natif de Nogent-le-Rotrou, trouvé malade de la lèpre *aux épreuves à Chartres*, et présenté par le chapelain curé de Notre-Dame dudit Nogent, accompagné des trésoriers de ladite église et de plusieurs paroissiens, avec la croix et la bannière, au maître de la maladrerie de Nogent, lequel l'y admit, à la charge d'être sujet à l'ad-

ministrateur, de ne point sortir de la maladrerie sans son congé, de lui bailler la déclaration de ses biens, meubles et héritages; de ne les point aliéner sans son consentement; il lui fit en outre jurer, sous peine d'être chassé, de ne frapper aucune personne, de ne point dérober, de ne commettre aucune luxure, consentant que ses meubles apportés dans la maison, le tiers de ses héritages patrimoniaux et la moitié de ses acquêts appartinssent au maître administrateur.

Pour éviter dans ces sortes d'épreuves et dans les décisions qui en étaient la suite toutes collusions et tout inconvénient, on prenait les précautions les plus grandes, prévues et spécifiées dans la décision du concile de Erisengen, en 1440.

Aussitôt que dans une paroisse quelqu'un était soupçonné, sur des indices vraisemblables, d'être infecté de ce mal cruel, soit qu'il y fût né, soit qu'étranger il s'y fût arrêté, de suite, à la requête des gagers de la fabrique, poursuite et diligence du promoteur, il était cité à comparaître en personne devant l'official, pour être visité et examiné fidèlement *par les prêtres et les frères du Grand-Beaulieu, léproserie de Chartres*. Les frais de cette visite et de cet examen étaient avancés par la paroisse, qui

s'en faisait rembourser par le soupçonné, s'il avait de quoi payer.

Lorsque ce dernier, d'après le résultat de l'expertise, avait été déclaré lépreux par l'évêque ou l'official, le curé était tenu de l'annoncer au prône de la messe paroissiale le dimanche, veille du jour où il devait le retrancher de la société, avec toutes les formalités suivantes, prescrites par le rituel.

« Alors le *lépreux*, averti, attendait à la porte « de sa maison, couvert d'un voile noir, tel « qu'on en met sur les cercueils. A l'arrivée « du curé, celui-ci, revêtu d'un surplis et d'une « étole, précédé de la croix, allait le cher- « cher pour le conduire à l'église, après l'a- « voir aspergé d'eau bénite. Le malheureux « suivait à certaine distance la procession du « clergé. Arrivé dans l'église, il était placé à « genoux, devant l'autel, sous des tréteaux « couverts d'un drap mortuaire. On faisait de « point en point l'office des morts, et on exé- « cutait toutes les cérémonies usitées pour les « enterremens.

« Le *lépreux*, après avoir entendu la messe « et s'être confessé, étant sorti de l'église, se « tenait debout à la porte; chacun lui jetait « de l'eau bénite; il était recommandé aux « prières du peuple. On le reconduisait ensuite

« dans le même ordre où on était allé le
« chercher. Arrivé à la dernière demeure qui
« lui était destinée, le prêtre lui jetait avec
« une pelle de la terre sur l'un de ses pieds;
« il l'exhortait à la résignation et à la patience;
« il lui faisait, avant de se retirer, les défenses
« conçues en ces termes (dont il lui donnait la copie par écrit, et auxquelles il jurait par serment de se conformer en tous points) :

« Je te défens que jamais tu n'entres dans
« l'église ou moustier, en foire, en moulin,
« en marchié, ne en compagnie de gens.

« Je te défens que tu ne voises point hors
« de ta maison sans ton habit de ladre, afin
« qu'on te connoisse, et que tu ne voises point
« des chaux.

« Je te défens que jamais tu ne laves tes
« mains, ne autre chose d'entour toi, en ri-
« vage, ne en fontaine, ne que tu ne boives;
« et si tu veux de l'eau pour boire, puise en
« ton baril et en ton écuelle.

« Je te défens que tu ne touches à chose que tu
« marchandes ou achettes, jusqu'à temps qu'elle
« soit tienne.

« Je te défens que tu n'entres point en ta-
« verne; si tu veux du vin, soit que tu l'achettes,
« ou qu'on te le donne, fais-le entonner dans
« ton baril.

« Je te défens que tu ne habites à autre femme
« qu'à la tienne.

« Je te défens que se tu vas par les che-
« mins, et tu encontres aucune personne qui
« parle à toi, et que tu raisonnes, que tu te
« mettes au-dessous du vent avant que ce que
« tu répondes.

« Je te défens que tu ne voises point par
« étroite ruelle, afin que si tu encontres au-
« cune personne qu'elle ne puisse pis valoir
« de toi.

« Je te défens que si tu passes par aucun
« passage tu ne touches point au puits, ne à la
« corde, si tu n'as mis tes gants.

« Je te défens que tu ne touches à enfant, ne
« leur donnes aucune chose.

« Je te défens que tu ne boives, ne manges à
« autres vaisseaux qu'aux tiens.

« Je te défens le boire et le manger avec com-
« pagnie, sinon avec lépreux. »

Les marguilliers de la paroisse où le lépreux était né étaient obligés de lui fournir une *casaque* nommée *housse*, une *cliquette* (1),

---

(1) Espèce de *crécelle*, instrument qu'ils étaient obligé d'agiter quand ils voyageaient, afin par son bruit d'avertir de leur présence ou de leur passage, hors des *léproseries*.

un petit *baril*, une *besace*, une *jument* ou un *cheval*, un logement habitable, lorsqu'il n'y avait point de léproserie sur les lieux, et tous les ustensiles qu'on avait coutume de donner dans le diocèse de Chartres, une écuelle, une cuillère et une fourchette en bois, etc.; le tout aux frais de la paroisse, à moins que le lépreux ne fût en état de subvenir à la dépense de tout cet attirail.

Le lépreux était-il né dans la ville et banlieue de Chartres? son curé, après l'épreuve de la lèpre, le conduisait processionnellement avec le clergé, précédé de la croix et de la bannière, jusqu'à la porte du *Grand-Beaulieu*; là, il disait à l'administrateur, qui sortait pour le recevoir, qu'il lui amenait un *tel*, *déclaré lépreux*, conformément aux épreuves dont il lui remettait l'attestation.

Alors le prieur, ou l'administrateur en chef, demandait au malade quels étaient son pays, son père, sa mère et ses parens; s'il avait été marié, s'il avait des enfans, s'il voulait entrer dans la maladrerie et se conformer aux coutumes de la maison, qu'il lui expliquait. Ce dernier, après avoir satisfait à toutes ces questions, prêtait le serment, exigé de lui, d'observer les statuts de la léproserie, d'en défendre

et même d'en accroître les priviléges et les franchises.

Telles étaient les principales formalités qui précédaient la réception d'un malade dans la léproserie du *Grand-Beaulieu*.

Ils pouvaient se marier; eux seuls étaient les maîtres et les propriétaires des biens de l'hôpital. Ils concouraient par leurs suffrages à l'élection des *prieurs* ou *maîtres*, et à celle des quatre *avoués* ou *servans*. Ils étaient parties dans les actes. C'était à eux que toutes les donations étaient faites; les autres membres de la maison n'étaient que les serviteurs des malades, les curateurs et les administrateurs de leurs biens. Séquestrés du commun des hommes, unis par l'identité du mal contagieux qui les rendait des objets d'horreur et d'effroi, astreints à l'exécution des mêmes statuts, rassemblés dans la même maison, à laquelle ils donnaient leurs personnes et une grande partie de leurs biens, et dans laquelle ils étaient admis après des épreuves et des cérémonies dont les détails qui précèdent offrent une idée, assistant ensemble au service divin dans leur chapelle, formant ainsi une *confrairie* (puisqu'ils avaient la dénomination de *frères*); menant par état, et conformément aux lois du royaume, une vie solitaire; vêtus d'habits d'une couleur uniforme, spéciale et

déterminée, pour les distinguer des autres hommes; enfin logés dans de petites chambres ou *cellules*, le titre de *religieux* pouvait en quelque sorte leur convenir, dans le même sens que celui de *monastère* aux maisons qu'ils habitaient, et qui fut quelquefois attribué aux *léproseries*.

« Dans la maladrerie de Beaulieu, en 1563,
« on donnait aux lépreux chartrains, savoir, à
« chacun, tant hommes que femmes, et par
« repas, un pain pesant une livre et demie,
« froid et rassis, six camuses et une pinte de
« vin par jour, plus ce qui leur était néces-
« saire pour leur pitance en chair, poisson,
« sel, verjus, vinaigre et autres choses;

« Plus, à chacun douze sous huit deniers
« tournois, lorsqu'ils communiaient les jours
« de Pasques, de Noël, de la Pentecôte, de
« l'Assomption de la Vierge et de la Tous-
« saint.

« Plus, pour se réjouir entre eux la veille des
« Rois, un gâteau où il y avait une fève, avec
« double pitance de vin.

« Plus, pour quatre malades, une charretée
« de bois par chaque mois, depuis Pasques
« jusqu'à la Saint-Remy, et une charretée
« et demie depuis la Saint-Remy jusqu'à Pas-
« ques.

« Plus, pour chaque malade, tant hommes « que femmes, par semaine, deux sacs de « charbon; le bois et le charbon devaient être « rendus et livrés devant leurs portes.

« Les hommes avaient chacun pour leur ves- « tiaire trente sous tournois, et les femmes « quinze sous.

« On leur fournissait, pour trois, une cham- « brière, laquelle, outre ses gages, était en- « tretenue de souliers. »

(*Extrait des registres du baillage, siége et présidial de Chartres. Adjudication faite à Jean Gauville, le 7 juin* 1563, *du temporel de la maladrerie de Beaulieu, saisi à la requête du procureur du roi.*)

Cette pièce est relatée avec ses clauses dans l'arrêt de la chambre royale du 22 septembre 1676.

Les lépreux, soit pour arriver à la maladrerie du Grand-Beaulieu, soit pour en sortir et se rendre ailleurs, ne devaient parcourir que des chemins qui leur étaient spécialement consacrés, et qui, de nos jours, conservent encore la dénomination de *chemin aux ladres*.

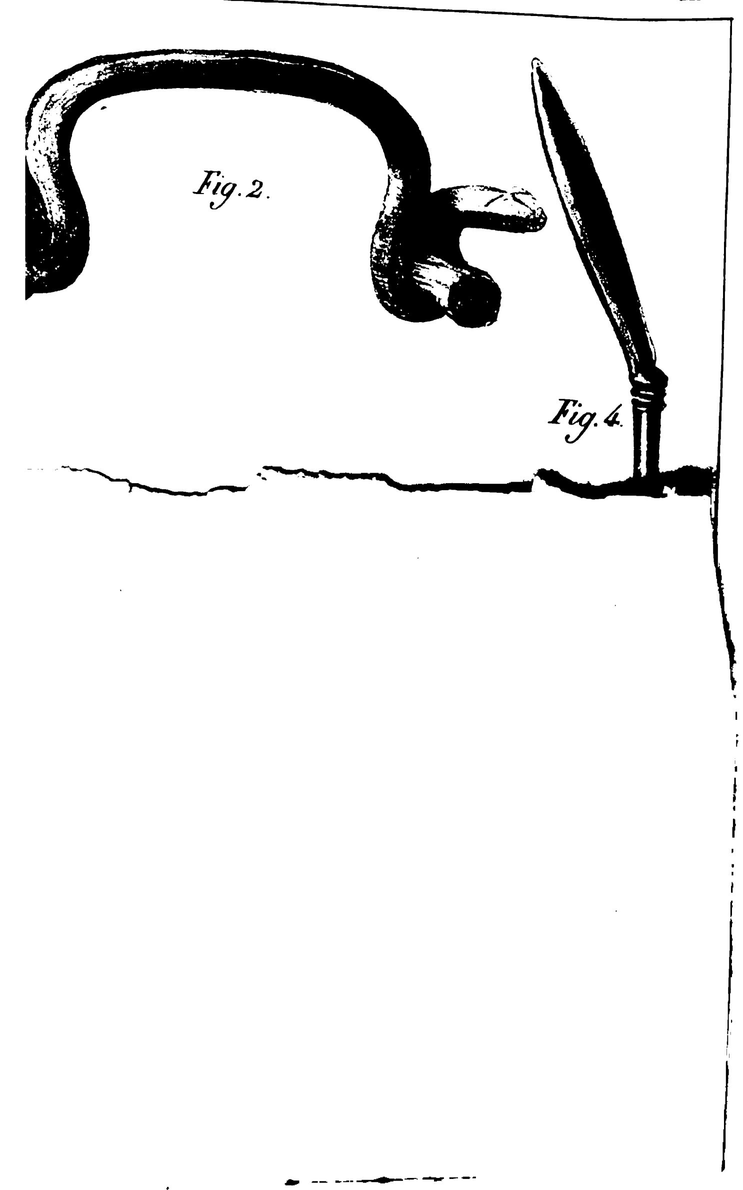
La lèpre, qui, pendant six siècles consécutifs, avait désolé la France, ayant perdu graduellement sa cruelle intensité, les léproseries devinrent successivement désertes, et celle du Grand-Beaulieu dut subir le même sort. Les

guerres et les désordres qui en sont inséparables, les siéges que la ville de Chartres eut à subir dans ces temps de calamités, les incendies et les saccagemens que cet hôpital éprouva, au milieu de tous ces malheurs, dont profita la cupidité des administrateurs, pour usurper les biens considérables dont il se trouvait doté, furent la cause que les sœurs qui y étaient établies depuis son origine furent réunies aux religieuses de Belhomer, dans le Perche, qui vivaient sous la règle de Fontevrault, et amenèrent la saisie des biens de cette maladrerie, qui alors avait pris le titre de *prieuré*, par suite de l'envahissement des prieurs qui la gouvernaient; elle eut lieu en vertu d'un édit de 1561, à la requête de M. le procureur-général du parlement du Paris, et l'administration de ses biens fut, pendant près de neuf années, confiée à des commissaires nommés dans des assemblées tenues en l'hôtel-de-ville de Chartres.

Cet état de choses continua, au milieu des désordres de la guerre civile, jusqu'en 1659, époque à laquelle cette maison et tous les biens qui lui appartenaient devint l'apanage du *grand séminaire* diocésain, par lettres-patentes du mois de décembre de ladite année 1659, confirmatives du décret de l'évêque de Chartres, du 12 novembre précédent.

Cette nouvelle création, précédée, accompagnée et suivie de toutes les formalités légales et nécessaires en pareil cas, et qui lui assurèrent une existence paisible et sans troubles de cent trente-quatre ans, soutenue par quatre-vingt mille livres de rentes, trouva son terme à la fin de 1792, sort commun de tous les établissemens de ce genre au commencement de notre révolution; de sorte qu'aujourd'hui il ne reste plus de traces de ce monument de la pieuse générosité qui l'avait fondé dans le principe, il y a près de huit siècles, et dont la durée particulière comme hôpital fut de six cent cinq ans.

A l'époque de sa destruction, en 1793, on vit s'élever sur ses ruines une habitation particulière, qui elle-même disparut en 1820 avec son parc, qui fut défriché; ainsi l'emplacement qu'occupait la léproserie du Grand-Beaulieu, livré maintenant à la culture, ne conserve aujourd'hui des traces de son existence passée que quelques voûtes souterraines que recèle le sein de la terre, comme témoins muets des vicissitudes des choses humaines.


Fig. 2.
Fig. 4.

MÉMOIRE

SUR DES MÉDAILLES ROMAINES, DIVERS OBJETS ANTIQUES ET UNE STATUETTE TROUVÉS PRÈS DU CHEMIN DE MEUNG A CHARSONVILLE ET DANS LES COMMUNES DE BACON, CRAVANT, JOSNE ET ORLÉANS;

Par M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

Séance du 24 mai 1833.

MESSIEURS,

La découverte faite récemment d'un grand nombre de médailles romaines et d'un petit instrument antique en argent, près du chemin communal de Meung à Charsonville, nous engage à vous offrir des notes recueillies sur cette localité en même temps que des renseignemens positifs et certains sur ces objets enfouis depuis plusieurs siècles.

Des titres très-anciens, relatifs au château de Meung-sur-Loire, et à diverses propriétés voisines, la légende de St-Liphard, où se trouve l'absurde conte du dragon qu'il arrêta près d'une fontaine peu distante de la grotte qui servait de retraite à ce fils d'un roitelet du Mans, devenu gouverneur d'Orléans, son voyage dans cette dernière ville par la *voie* qui conduisait en passant dans les marais et au pied

du château de Meung (*castrum Magdunense*) ruiné par les Huns et les Vandales au temps d'Attila, enfin la tradition du pays sur un chemin pavé et bordé à quelque distance de *pierres grandes*, *pierres à fées*, etc.; toutes ces données nous ont excité à examiner si réellement il avait existé du temps des Gaulois ou des Romains une route traversant la Beauce vers ce lieu.

Nos recherches nous ont conduit à reconnaître non-seulement l'ancienne existence d'un chemin fréquenté, mais encore l'établissement incontestable d'une voie romaine, ou des premiers temps de notre monarchie, qui devait conduire de Chartres à la Loire, avec un embranchement qui se dirigeait de Charsonville vers la petite ville de Tavers, en longeant les monumens druidiques qui avoisinent encore la vallée des Buis, tant à Feularde qu'au clos de Guigne, et dont M. Pellieux aîné, notre ancien collègue, vous a signalé l'existence en 1822. La route principale passait au Coudray, au Bardon, et aboutissait à Meung, ainsi que le prouvent les faits suivans.

Une contestation survenue entre des propriétaires riverains de ce chemin pour empiétement sur la voie publique, vis-à-vis la commune de Bâcon, à la hauteur de la ferme

d'Oursière, a donné lieu à des fouilles que nous avons fait faire pour bien connaître la direction et la largeur du chemin primitif. Nous fûmes très-étonné de trouver en ce lieu, à plus de cinq pieds de bas, de très-larges et longs accotemens de pavés liés en ciment dans quelques parties, et le pavé lui-même bien disposé et en assez bon état dans une largeur de dix-huit pieds environ. La terre qui le recouvre, étant toute de la même nature que celle des champs voisins, a sans doute été accumulée dessus par le versant des charrues.

Dès lors nous fûmes convaincu que cette route, pavée avec soin, encaissée de solids bordages maçonnés, d'une nature autre que celle des pierres du lieu même, avait dû être un travail romain, ou du moins des premiers temps de notre monarchie.

Plus tard notre attention se porta sur la direction de cette voie gallo-romaine.

Depuis Meung jusqu'au Bardon nous n'en trouvâmes aucune trace, si ce n'est dans un seul endroit du vieux chemin parallèle au nouveau, et aujourd'hui a peu près abandonné.

Au-delà de la petite paroisse du Bardon on reconnaît aisément, dans les pentes où l'eau dégrade le chemin, de nombreux fragmens des antiques accotemens dont nous avons parlé. En appro-

chant de la ferme de la Chapelle, ces anciennes traces sont très-sensibles; c'est à peu de distance de cette ferme, à l'ouest, que des médailles ont été déterrées, ainsi que nous le dirons plus loin. Les vestiges de la route primitive disparaissent bientôt, et se montrent encore un peu vers l'embranchement du chemin de Bâcon, non loin duquel on aperçoit une butte de terre que nous croyons être un *tumulus*. Dans toute l'étendue, ou à peu près, du domaine de la ferme d'Oursière qui longe la route, et où se trouvait jadis un très-beau dolmen, l'ancien chemin est recouvert de cinq, six et sept pieds de terre; mais à l'extrémité, vers le château du Coudray, non loin d'une pierre appelée dans le pays la *pierre bouteille* (ancien dolmen incliné), on retrouve les ruines de l'ancienne voie romaine, qui continue jusqu'à Charsonville sans laisser d'apparences bien sensibles, soit que le pavé en ait été détruit, ou qu'il soit recouvert de terre, ce qui est plus probable; car dans beaucoup d'endroits le chemin est plus élevé que les champs, et forme une espèce de chaussée.

Cette route ancienne devait être regardée comme une communication très-utile, et devait être aussi très-fréquentée, pour qu'on ait fait les frais de la paver avec autant de soin dans un pays où la pierre propre à ces travaux n'est

pas très-commune, et où le fond du sol se prête peu à ces sortes de travaux. Nécessairement des établissemens ou habitations gauloises ou gallo-romaines ont dû être formés le long de cette voie, ce qui explique les découvertes qui ont eu lieu, à diverses époques, dans cette localité, et dont nous vous signalerons les principales.

Il y a peu d'années, la sécheresse ayant donné la possibilité de nettoyer et de creuser la mare du village de Cravant, peu distant de cette voie; on déterra, vers le milieu, des tombes en pierre, des ossemens épars, ainsi que des médailles romaines de moyen bronze, des règnes de Vespasien et de Commode. L'une de ces médailles se trouvait dans le crâne d'une des têtes; c'était probablement le denier pour Caron mis dans la bouche du défunt, et que la pulvérulence des os intérieurs avait laissé passer en cet endroit.

Vers l'année 1810, le fermier d'Oursière, incommodé pour ses labours de la position du dolmen, dont nous avons déjà dit un mot, en fit briser les quatre supports, et amena, avec beaucoup de peine et de frais, la table principale de silex dans la cour de la ferme, où elle fut creusée pour servir à abreuver les bestiaux, destination qu'elle a encore. Sa longueur est de dix à onze pieds, sa plus grande largeur de

cinq à six pieds, son épaisseur de quatre pieds à quatre pieds et demi, et elle contient cinq à six poinçons d'eau. Sous ce dolmen furent déterrés des ossemens peu altérés, d'autres incinérés, et quelques médailles, dont une seule, du temps de Domitien, nous a été montrée.

En 1789, une fouille fut tentée sous la *pierre bouteille*, dolmen incliné que nous avons signalé près du Coudray, non loin du hameau de Chandry, sur les propriétés de Mlle de Champvallins; mais elle fut abandonnée par la crainte de voir la pierre principale glisser dans l'excavation malgré les travailleurs. Son nom populaire lui vient probablement de sa forme analogue, de loin, à celle des bouteilles de grès des moissonneurs. Il paraît que dans cette tentative de fouille on déterra une ou deux médailles et quelques fragmens de verre irisé, au moins c'est ce qui nous a été assuré, et ce dont M. Pellieux aîné nous a dit avoir eu connaissance.

Une tranchée a été pratiquée ou plutôt commencée dans le *tumulus* situé près du chemin de Bâcon, soit pour enlever des terres, soit pour fouiller cette butte, et nous n'avons pu avoir d'autres renseignemens à cet égard que ceux-ci. L'ancien propriétaire de la terre de la Touanne, lorsqu'il fit travailler au château, eut

l'intention de placer un moulin à vent sur cette butte, et y fit faire quelques travaux pour s'assurer de sa solidité.

En mars 1832, le fermier de M. de Billy, à la Chute, au hameau de Villeséry, situé à l'est du chemin de Meung à Charsonville, et dont l'exploitation s'étend à quelques pièces de terre placées à l'ouest du chemin, découvrit, derrière les bâtimens de la ferme de la Borde, près d'un bois d'ormeaux nommé la Garenne, appartenant à M. Landré du Rochais, les nombreuses médailles qui donnent principalement lieu à cette notice. Le champ où elles ont été déterrées est situé dans un bas fond presque toujours couvert d'eau, ou si humide que de mémoire d'homme sa partie ouest n'avait été labourée qu'à la superficie. Son état extraordinaire de sécheresse au printems de 1832 donna au laboureur l'idée de le piquer plus avant que de coutume. Il sentit quelque résistance sous le choc de sa charrue, et bientôt il reconnut qu'elle était produite par une masse oxidée que ce choc avait disjointe, et qui offrait des médailles éparses et d'autres encore agglomérées. Leur enveloppe lui parut avoir été un sac de toile, effet produit par les filamens d'un coffret de bois qui les contenait, et dont l'anse assez gracieuse et en bronze saucé fut recueillie le

lendemain, ainsi qu'un petit instrument en argent à bas titre.

Ces deux derniers objets sont déposés au musée d'Orléans, auquel M. Ernest de Billy les a donnés. Quant aux médailles, la majeure partie lui a été cédée par le fermier ; le surplus a été disséminé à Meung et à Beaugency.

Plus de six cents de ces médailles nous ont été communiquées ; elles sont de moyen et de petit bronze, très-peu en argent du petit module. Les plus anciennes sont de Vespasien, et les plus récentes de Postume et de Victorin (1). Quelques-unes sont assez rares; de ce nombre

---

(1) 1 de Vespasien.
6 de Domitien.
3 de Nerva.
92 d'Antonin pie.
31 de Faustine.
71 de Marc-Aurèle.
43 de Faustine (Annia).
6 d'Aurelius-Verus.
15 de Lucille.
17 de Commode.
7 de Crispine.
3 de Manlia-Scantilla.
5 de Septime Sévère.
8 d'Alexandre Sévère.
38 de Trajan.
82 de Hadrien.
9 de Sabine.
4 de Maximien.
1 de Gordien.
1 de Gallien, p. bronze.
1 de Mariana, p. bronze.
3 de Postume, m. bronz.
27 de Postume, p. bronze saucé.
36 de Postume, de Victorin.
119 tout-à-fait frustes incertaines ou mises en circulation.

Total . . . 619

sont un moyen bronze de Trajan, un moyen bronze d'Antonin pie, un moyen bronze de Marc-Aurèle, deux de Manlia-Scantilla, et deux de Postume.

L'anse du coffret offre un travail simple, bien approprié à son usage, sans être remarquable; elle a été argentée ou au moins saucée (fig. 2).

Le petit instrument en argent, pesant 3 gros, est de la classe de ceux que les antiquaires ont appelés cuillère à parfums, à encens et *graphium* (style à écrire). Sa longueur totale aujourd'hui est de cinq pouces neuf lignes; elle a pu être de six pouces et plus au principe. La longueur de sa partie concave en forme de coquille est de un pouce dix-huit lignes; sa plus grande largeur intérieure de un pouce, et sa profondeur de trois lignes. (Fig. 3.)

Sa forme générale est analogue à celle d'un instrument destiné aux mêmes usages, et gravé dans Montfaucon, t. II, 2e partie, pag. 139, au nombre de cuillères à encens.

Caylus nous a également transmis une figure semblable, t. I, planche XCII, et pag. 235.

On en voit encore une figure dans *la Religion des Gaulois*, de dom Martin, t. I, pag. 106, et le premier n° 2 de la planche II.

Enfin ces dessins se trouvent reproduits dans divers ouvrages plus modernes.

Montfaucon le classe d'une manière dubitative dans les cuillères à encens, et dans son supplément il paraît avoir changé d'avis pour un instrument de même nature, qu'il met au rang des *graphium*.

Caylus a adopté le premier sentiment de Montfaucon. La forme de la petite cuillère qu'il a fait graver est en tous points pareille à celle de l'instrument qui nous occupe, si ce n'est que la pointe n'en est pas aiguë, soit qu'elle ait été faite ainsi, soit qu'elle ait été cassée ou usée ; cette différence a pu déterminer l'opinion qu'il a émise (1).

Dom Martin est aussi du premier avis de Montfaucon et de celui de Caylus (2).

---

(1) Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les dimensions données par cet antiquaire se rapprochent beaucoup des nôtres. Voici au surplus son texte :

« Cette cuillère d'argent, qui peut avoir aussi bien servi à l'usage domestique qu'au culte des autels pour prendre les parfums, a six pouces dans sa plus grande longueur ; le corps de la cuillère a deux pouces moins une ligne de long, quatorze lignes de large et trois de creux. »

(2) « Suivent deux petites cuillères d'argent dont le cuilleron ou le concave est de forme différente l'un de l'autre, quoique le manche soit partout le même et se termine en pointe. Cet instrument servait à prendre l'encens et les parfums qu'on brûlait aux sacrifices. »

Malgré des autorités aussi respectables, nous ne pouvons partager totalement leur opinion. Nous pensons que tous ces petits instrumens doivent être rangés dans la classe des instrumens de sacrifices publics ou particuliers, comme cuillères à parfums, à encens si l'on veut, lorsque leur manche est terminé par une partie plate en spatule, carrée ou ronde, sans pointe aiguë; car alors il était facile de les saisir avec les doigts et de s'en servir, ce que la forme amincie et très-pointue ne permet point de faire d'une manière sûre et sans crainte de se blesser. Lorsque leur manche, comme celui qui a été trouvé récemment, va en diminuant de grosseur, et se termine en pointe aiguë *en style* (1), alors nous les mettrions au nombre des styles (*graphium*) à écrire sur les tablettes de cire.

Les renseignemens que nous ont transmis les anciens auteurs appuient cette assertion. Les tablettes à écrire étaient des planchettes de bois, de métal ou d'ivoire, avec des rebords qui con-

---

(1) Nous ne répéterons point les détails de l'usage que César fit de son *graphium*, style à écrire, au sénat; ce qui prouve que cet instrument était très-aigu, et pourrait, comme celui trouvé à Cravant, servir de stylet au besoin.

tenaient la cire coulée dessus. On la mettait quelquefois en fusion dans le *graphium* à l'aide d'une lampe, soit pour garnir la tablette, soit pour effacer, etc. Le dos de la partie concave du *graphium* servait ensuite à l'affermir, à la lisser, à la polir, en se servant du premier doigt posé dans la partie concave. L'autre extrémité du *graphium* était très-pointue, afin de pouvoir tracer les caractères assez profondément.

Il est bien facile d'après cela de se convaincre que telle était la destination de ce petit meuble, dont la forme ne saurait être mieux appropriée aux usages que nous avons décrits.

Enfin au mois de mai 1833, des terrassiers ont déterré, ainsi que nous l'avons dit, en creusant des fossés près des bâtimens de Thorigny, vis-à-vis de la ferme d'Oursières, plusieurs cuillères en bronze d'une forme particulière et plus analogue à celle de nos cuillères à manger; une seule d'entre elles était intacte et nous a été adressée. Elle a été fondue en entier, et la partie concave du cuilleron a été obtenue au marteau, dont on voit encore les coups; son manche très-court porte quelques ornemens grossiers, et son cuilleron est presque rond (fig. 1); son poids total est de cinq gros, sa longueur totale est de 4 pouces 3 lignes, celle de son manche de 2 pouces et demi, et celle du cuilleron de 1 pouce 3/4; le dia-

mètre est de 1 pouce et demi sur 1 pouce trois quarts.

Plus récemment, vers la lisière de la forêt de Marchenoir, à peu de distance de Josne, à une portée de fusil de l'ancien château de Briou, aujourd'hui occupé par des gens sans fortune, non loin de celui d'Autruy, élevé par les propriétaires de Briou sur les confins du département de Loir-et-Cher, et néanmoins à peu près dans la même contrée que nous avons signalée, une autre découverte vient d'avoir lieu.

Un fermier a déterré à quinze pouces environ sous terre, en creusant un fossé dans un lieu où l'on trouve assez souvent des tuiles à rebord et des tessons de poterie romaine rouge, un petit cavalier antique en bronze, très-remarquable, et qui nous a été envoyé. Ce cavalier est en quatre pièces distinctes et qui n'ont point été fondues ensemble. 1° Une plaque de cuivre jaune; 2° le cheval; 3° le cavalier; 4° une espèce de cornet ou cylindre tronqué et passé dans le bras gauche du cavalier.

Le cavalier était placé sur son cheval, et les pieds du cheval appuyés sur la plaque de cuivre.

Cette plaque de cuivre mince, et qui pourrait avoir été laminée, pèse deux gros; elle a deux pouces cinq lignes de long sur un pouce de large.

Elle est très-oxidée, et les marques ou ornemens en demi-cercle d'un angle à l'autre qu'on croit y avoir reconnus ne nous semblent que le résultat de l'oxidation. Cependant il y a quelque apparence de lettres dans deux endroits.

Le cheval est marchant, si l'on en juge par sa jambe droite plus avancée que la gauche, et anguleusement arquée. Son corps est trop long, sa longue queue est collée entre les jambes, le col est moins mal dessiné, la tête est tranchée verticalement à la hauteur des oreilles, qui ne sont point exprimées. Cette tête n'a jamais été finie, ou elle a été coulée en deux morceaux, pour être soudée ensuite. Sa hauteur au garot est de un pouce neuf lignes, celle de la croupe est de un pouce onze lignes; celle du sommet de la tête au sabot, de deux pouces dix lignes; enfin, sa longueur totale est de trois pouces trois lignes. Il pèse huit onces et demie. Le cavalier peut se tenir sur ses pieds, mais alors son attitude est gênée; il se place facilement près du cou du cheval, et il s'y tient assez solidement, ses jambes étant ouvertes et disposées à cet effet. Il est entièrement nu; les pieds, les mollets, les genoux, les cuisses, le corps, le cou, sont exprimés, l'épine des reins est très-prononcée; la face est plate; on y distingue le nez, la bouche, les yeux. La coiffure ou chevelure ne forme

qu'une masse aplatie au sommet de la tête, et sillonnée, soit à dessein soit depuis qu'il a été fondu, d'une large entaille, peut-être faite à dessein d'y souder un anneau.

Ses bras sont étendus horizontalement, l'avant-bras du côté gauche s'élève vers la tête, la main semble ne pas avoir été exprimée ; mais une petite entaille à l'extrémité du bras peut donner lieu de penser qu'il tenait ou portait quelque chose. Le bras gauche est coupé net au coude. Dans ce bras est passée une feuille de cuivre roulée sur elle-même en forme de cylindre percée avec bavure, et plus large en haut qu'en bas. Ce cylindre paraît avoir été soudé et fermé à sa partie inférieure ; maintenant il est ouvert des deux bouts.

L'homme a de hauteur totale quatre pouces; jambes, un pouce sept lignes ; corps, un pouce quatre lignes ; cou, cinq lignes ; tête, huit lignes. La longueur du bras est de deux pouces neuf lignes, l'épaisseur du corps, de 7 lignes; celle de la tête, de neuf lignes. Son poids total est de cinq onces deux gros.

Le cylindre est haut de un pouce quatre lignes, son orifice supérieur est de huit lignes, l'intérieur de six lignes ; son poids est d'un gros.

L'aspect de ce cavalier ne peut laisser de doute

sur son origine gauloise ou gallo-romaine. Le bronze, couvert d'une très-belle patine, est de la nature de celui des statuettes antiques de ces époques; quoique les proportions soient mal observées, cependant l'ensemble n'en est pas tout-à-fait difforme.

Que représente cette statuette, possédée maintenant par M. le duc de Luynes, et quel a été le motif de sa confection? c'est difficile à déterminer, et nous croyons que la plaque ou feuille de cuivre trouvée sous les pieds du cheval, ainsi que le cylindre passé dans le bras, sont postérieurs à la fonte de la statuette ; elles nous ont paru avoir été soudées dessus pour l'approprier à un autre usage que celui auquel elle était primitivement destinée ; il serait même possible que le bras eût été coupé dans cette intention, ainsi que la tête du cheval.

Si l'on eût trouvé dans cette fouille quelques ossemens, nous pourrions penser qu'on a voulu par ce simulacre désignerla tombe d'un chevalier; mais l'absence d'ossemens et la rencontre de tessons de poterie et de fragmens de brique romaines nous font croire que ce lieu était habité, que cette statuette faisait partie de dieux domestiques qu'on a défigurés en en faisant un porte-lumière de résine, de cire ou de suif, afin de la soustraire aux recherches dans les premiers

temps du christianisme, où les dieux des païens étaient défendus sous des peines sévères; enfin que le prix qu'on attachait à cette figure a engagé à l'enfouir pour les mêmes raisons avec autant de soin dans le lieu où elle a été déterrée.

Nous croyons devoir terminer cette notice en vous donnant connaissance d'un petit instrument analogue à celui que nous avons décrit page 57, trouvé devant nous dans les fouilles de l'emplacement des arènes, près de la porte Bourgogne (1), et acheté alors par M. Blanvilain fils. Il fait partie du cabinet de M. de Villevêque fils, qui a bien voulu nous le confier. Nous pensons qu'il n'a jamais été décrit, et nous ne connaissons point de dessin analogue donné par les antiquaires que nous avons été à portée de consulter, ce qui le rend remarquable.

Il est en bronze, couvert de patine et bien fondu d'un seul jet. Son poids est de deux gros trente grains. (Fig. 4.)

Sa longueur totale est de six pouces, son cuilleron est long d'un pouce et demi, et a la forme d'une feuille d'olivier dont les bords, repliés sur eux-mêmes, laissent au centre un évasement à angle à peu près aigu dans toute la longueur

(1) Voyez t. 4, p. 276 des Annales de la Société.

de la feuille. Cette feuille est jointe au manche en angle très-obtu. La jointure est ornée de trois petites raies creuses. L'extrémité du manche est terminée par un renflement très-prononcé en forme de petite olive allongée (1), au bout de laquelle on voit un petit trou peu profond maintenant, mais qui a pu avoir dans le principe des bords plus longs, détruits par le temps, et destinés à contenir les styles de diverses grosseurs qu'on y voulait placer; autrement l'usage de ce *graphium* était imparfait et nécessitait un style séparé. En supposant le style assujetti dans le trou de la petite olive, ce *graphium*, placé dans la main pour tracer des caractères, offre une grande ressemblance avec les plumes à écrire dont on se sert aujourd'hui, et son usage devait être beaucoup plus commode que celui de divers *graphium* que nous avons vus dessinés ou décrits. L'opinion émise ci-dessus n'est point la nôtre; mais comme nous la devons à un archéologue très-expérimenté, nous avons dû l'exprimer avant de dire ce que nous pensons de ce joli petit meuble.

Nous le placerions dans la classe des instru-

(1) Cette olive pouvait servir à effacer et polir la cire; le cuilleron, par sa forme, devait être très-commode pour les corrections.

mens de sacrifice, et au nombre des cuillères à parfums, à encens. Les parfums, comme on sait, étaient solides et liquides, et servaient à être jetés au feu ou joints aux libations. La forme de cet instrument le rend très-propre à cette dernière destination, car si, plongeant sa feuille concave dans un liquide, et le relevant droit en serrant son olive facilement contenue dans les doigts, le liquide demeure dans le cuilleron, en raison de la pente donnée à la feuille relativement au manche, et dès lors il est facile de répandre le parfum ou le liquide goutte à goutte là où on le désire.

Nous ferons remarquer en outre que le trou à l'extrémité de l'olive ne nous paraît produit que par le retrait de la fonte, et ne nous semble pas de nature à avoir jamais pu recevoir un style. En outre, la proéminence aurait gêné la vue de l'écrivain, tandis qu'elle est bien calculée pour donner aux doigts la facilité de tenir l'instrument dans diverses positions.

RAPPORT

AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE ET D'HISTOIRE NATURELLE SUR L'OUVRAGE INTITULÉ : ANATOMIE DE LA VIGNE, DE W. W. CAPPER, TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR M. DE MOLÉON ;

Par M. le comte de TRISTAN.

Séance du 21 *juin* 1833.

Messieurs,

L'examen de l'ouvrage dont j'ai à rendre compte à la société demande une espèce d'opération préparatoire ; il faut en effet tâcher de démêler l'œuvre de l'auteur du travail du traducteur, afin de parvenir, s'il se peut, à rendre à chacun ce qui lui appartient. Ma tâche serait bien mieux et bien plus tôt remplie si j'avais sous les yeux l'ouvrage original, et si j'étais dans le cas de le consulter ; mais, dans l'impossibilité où je suis d'avoir recours à ce moyen, je distribuerai éloges et critiques du mieux que je pourrai, en me mettant en garde contre cette cause qui peut me faire commettre quelque injustice involontaire.

D'abord, à l'égard du traducteur, je suis très-

porté à croire qu'il entend très-bien la langue anglaise proprement dite; mais je doute qu'il comprenne complètement le langage technique de la physiologie végétale, tant en anglais qu'en français. Il n'a pas pris garde que le même mot ou deux mots évidemment homogènes n'ont pas toujours la même acception dans deux langues différentes, et qu'un mot change souvent de signification en passant d'une langue vulgaire dans un langage technique. Ainsi le mot latin *vas* est rendu en français par *vaisseau;* dans le langage ordinaire, ces deux mots ont une même signification principale; mais en anatomie animale ou végétale, le premier sens du mot français est un tube plus ou moins cylindrique qui sert au trajet des fluides. Pour entendre la traduction de M. de Moléon, je suis obligé d'admettre qu'il n'en est pas ainsi en anglais, et que le représentant du mot *vas* (peut-être le le mot *vessel*) a continué à indiquer une paroi enveloppant un espace circonscrit et propre à contenir des fluides ou autres substances. Or, M. de Moléon a traduit ce mot par vaisseau, tandis que dans beaucoup de cas il aurait dû traduire par utricule ou cellule, tissu utriculaire ou tissu cellulaire.

Ce n'est pas une faute isolée que je relève; un reproche analogue s'applique à beaucoup d'autres

mots, et plusieurs ne sont pas employés strictement dans leur signification propre. Qu'est-ce, par exemple, que *le bord de la tige* pour dire (p. 24) *le bord d'une section transversale de la tige?* De même, à la page 23, l'auteur semble vouloir parler de deux faisceaux vasculaires qui, dans une figure, paraissent s'élever en opposition l'un de l'autre, et comme dans un plan qui passerait dans *l'axe* de la tige, et il dit qu'ils *sont comme passant par le centre;* ainsi *centre* est mis à la place d'*axe*, et cela dans une phrase incomplète d'ailleurs et obscure.

Je sais qu'à la rigueur les fautes que je viens de citer pourraient être attribuées à l'auteur; mais il était du devoir du traducteur de les corriger, s'il avait bien compris la pensée de l'auteur, et dans ces deux exemples cela n'était pas difficile.

Ces reproches, ainsi précisés, nous mettent dans le cas de généraliser, et d'attribuer au traducteur la forme vicieuse de plusieurs phrases, les unes tout-à-fait obscures et qu'il faut deviner comme on peut, les autres assez claires, mais dont la rédaction est évidemment défectueuse; en un mot il a, je crois, traduit grammaticalement les mots, mais il nous a incomplètement rendu les pensées de l'auteur.

Pourtant je veux adoucir un peu ma critique

en citant, fort à l'avantge de cette traduction, celle de la dissertation de Robert Brown, sur la botanique du Congo, et qui est jointe au voyage du capitaine Tuckey pour reconnaître le cours du Zaïre. Le traducteur de cet ouvrage peut être d'ailleurs un homme instruit et de talent; mais quand il a voulu parler histoire naturelle, il a fait le plus inconcevable galimatias qu'on puisse imaginer. Là, toute la critique est à sa charge, elle ne peut porter sur R. Brown; cela prouve que quand on veut parler sur un sujet il faut le connaître.

Passons maintenant à ce qui concerne l'auteur; j'ai beaucoup de bien à en dire; mais la critique étant un devoir plus pénible à remplir, je vais d'abord achever de m'en débarrasser.

J'ai eu beau faire large part au traducteur des fautes de rédaction qui se trouvent dans cet ouvrage, il m'est impossible de ne pas en attribuer quelques-unes à l'auteur; et d'abord il me semble qu'il y a une espèce d'incohérence entre la nature même de son ouvrage et la manière dont il l'annonce; il atteint beaucoup plus haut que le but auquel il prétend s'adresser. Est-ce modestie? j'en doute; d'ailleurs cela ne le laverait pas d'une faute de tact. Quoi qu'il en soit, il manque son but. En effet, à la page 5 de l'ouvrage français, qui est la première du texte,

la traduction porte : « Je voudrais convaincre « ceux qui consacrent leur temps et leur tra- « vail à la vigne, que cette plante constitue « un être organisé, possédant un principe de « vie, et susceptible par conséquent d'être af- « fecté d'une manière funeste et de souffrir « quand on le néglige, etc. » Je suppose que l'auteur n'entend pas là une vie et des souffrances animales ; alors, ces termes indiquent assez qu'il destine ses travaux à des gens qui ont reçu peu d'instruction, du moins relativement à l'objet vers lequel il cherche à diriger leur attention. Je pense au contraire qu'il est presque impossible de comprendre ce qu'il dit, si l'on n'a pas fait préalablement quelque étude spéciale de l'anatomie végétale. Mais le reproche que j'énonce ici ne porte que sur un défaut de forme, et n'est point dirigé contre la valeur intrinsèque des observations. Cette petite faute a néanmoins produit en quelques endroits (tels que page 8 et 9) une sorte de prolixité très-superflue pour les gens qui sont au courant de la science, et fort insuffisante pour ceux à qui on l'adresse.

Maintenant j'ai à citer avec éloge quelques procédés chimiques fort ingénieux que l'auteur appelle à son secours, soit pour faire mieux apparaître les diverses parties de l'objet qu'il observe, soit pour s'éclairer sur la marche des fluides. Le

sulfate de fer, la noix de galle, le prussiate de potasse, et une teinture spiritueuse d'iodine, ou plutôt d'iode, selon la nomenclature française, sont les seuls réactifs qu'il emploie, et il s'en sert d'une manière fort simple. Je ne sais jusqu'à quel point il est inventeur de ces procédés, mais ils sont nouveaux pour moi, et j'en ferai mon profit.

Dans ce qui compose le fond, le réel de l'ouvrage, il faut distinguer ce qui est purement observations, et ce qui tient aux réflexions, savoir les conclusions que l'auteur tire de ce qu'il voit, et la manière dont il rattache aux faits généraux les cas particuliers qui se présentent à lui.

Quant aux observations, je l'ai déjà dit, elles me semblent très-bien faites; avec quelque habitude de ce genre d'étude, et, à l'aide des figures, on parvient à se démêler des obsurités de la traduction, et on trouve alors des faits importans et qui paraissent avoir été bien vus.

Je citerai par exemple celui-ci, qui me paraît nouveau; c'est que le tissu cellulaire du liber, ou, si l'on veut, le parenchyme, est formé dans la vigne de cinq couches qui paraissent être alternativement de deux natures différentes. Il ne s'agit pas de ces couches successives que produit la suite des générations de bourgeons, il s'agit du parenchyme pendant la végétation du bourgeon qu'on observe. Ce fait est mis en évidence

par une solution de sulfate de fer étendue sur une tranche mince de la jeune tige; trois de ces cinq couches deviennent noires, ce qui prouve, selon l'auteur, qu'elles contiennent de l'acide gallique; les deux autres couches alternatives conservent leur couleur naturelle. Telle est l'analyse de la page 21. J'ai seulement changé quelques termes pour en employer de plus usités en France. J'aurais désiré répéter cette observation, mais la saison n'est pas assez avancée. La crainte de trop prolonger ce rapport m'empêche de multiplier les citations, quoiqu'il se trouve plusieurs autres faits dignes de remarque.

A l'égard des idées générales et théoriques, je serais d'autant plus disposé à les citer avec éloge que le plus souvent nous sommes d'accord, même sur plusieurs points contestés par d'habiles observateurs. Ainsi (page 40) l'auteur nie formellement la transformation du liber en aubier; je suis tout prêt à soutenir cette thèse, malgré l'opinion contraire de M. Mirbel. A la page 49, M. Capper reconnaît que le tissu cellulaire (qu'il nomme vaisseaux cellulaires) est la première production; je crois que c'est M. Mirbel qui a le premier énoncé clairement et généralement cette proposition, que j'adopte entièrement. A la page 57, si l'on peut la comprendre, on trouvera je crois quelques idées qui s'accor-

dent avec le système de Dupetit-Thouars sur la formation de haut en bas des fibres ligneuses, système fortement contesté, mais que je crois vrai en en restreignant l'expression. Il en est ainsi sur plusieurs autres points.

Il ne faudrait pourtant pas conclure de là que nous soyons complètement d'accord; par exemple, je ne vois pas à quoi bon (page 12) citer sous le nom d'étui médullaire et isolément la partie qui contient les trachées; c'est peut-être un usage anglais, mais plus généralement, et avec raison ce me semble, on regarde cette région comme n'étant que la portion interne du corps ligneux. Mais passons, ce n'est là qu'une dispute de mots. A la page 20, l'auteur dit que les fibres ligneuses de la tige ne s'étendent pas dans les pétioles, et il semble faire de cela une proposition générale. Ainsi généralisée, cette assertion est une erreur, elle en est une aussi spécialement pour la vigne, et ce qui est plus singulier, c'est qu'en plusieurs autres endroits l'auteur se condamne lui-même à cet égard. Je ne sais comment expliquer cette contradiction. A la page 30, il regarde les vaisseaux spiraux que nous nommons trachées, comme formés par l'enroulement d'un petit vaisseau en forme de filet; sur cela nous sommes d'accord; mais il distingue de ces trachées, sous le nom de vaisseaux séveux,

ceux qui sont formés de l'enroulement de plusieurs filets; je regarde les uns et les autres comme étant de même nature, et je crois que quand ils vieillissent le nombre de filets augmente. Au reste, je trouve qu'il a raison de ne pas employer le mot *trachée;* car si mon opinion n'est pas encore fixée sur l'usage de ces vaisseaux, je crois du moins que leur fonction n'est pas de conduire de l'air.

Cet ouvrage, accompagné d'une grande planche qui aide beaucoup à le comprendre, pourrait prêter encore à de longues notes, remarques et discussions. En résumé le fond en est bon et utile pour la science à laquelle il se rattache, mais il me semble qu'il ne peut être compris que par les personnes qui ont étudié cette science. La rédaction et même la forme de l'ouvrage ne sont pas exemptes de reproches, la traduction en mérite davantage : néanmoins le traducteur a fait une chose utile en mettant les botanistes qui n'entendent pas l'anglais à portée d'étudier cet ouvrage, sauf à se donner un peu de peine.

Addition au mémoire de M. Vergnaud-Romagnési sur des instrumens antiques en bronze trouvés à Gien (Loiret), inséré au tome XII des Annales, page 281.

Depuis la publication de ce mémoire dans le tome XII des Annales de la Société, il nous a été communiqué, par les soins de M. le secrétaire-général qui les tenait de M. Vollet-Bidoux, de Jargeau, quatre instrumens à peu près semblables à ceux que nous avons décrits.

Ces instrumens, qui sont aujourd'hui au musée, ont été trouvés dans une pièce de terre située à droite du chemin de Jargeau à Vannes, près de l'Orme des Baunes ou des Bauces, à un petit quart de lieue de l'ancien château de la Queuvre (1). Ils n'étaient enfouis qu'à

(1) Le château de la Queuvre, jadis assez considérable en bâtimens environnés de fossés larges et pleins d'eau, avait été réuni à la terre de Châteauneuf. Cet antique manoir, qui appartient aujourd'hui à M. Lacave, était possédé dès l'année 1100 par des seigneurs recommandables dans les armes. Vers 1805, un des fermiers trouva dans un bois au sud du château, et maintenant en culture, un casque en fer et une vingtaine de médailles romaines, dont une de Domitien, que nous avons conservée.

quelques pouces du sol, et furent mis à découvert par M. Brifaut, fermier de M. Lacave, qui les déterra d'un coup de pioche.

Ces quatre instrumens ont été préparés pour être mis en usage; car leurs taillans et leurs coulisses ont été réparées ainsi que les bavures du moule.

Le plus grand pèse 6 hectogrammes 1 décagramme (1 livre 4 onces); sa forme est pareille à celle du n° 3 de la planche jointe au précédent mémoire; pourtant il est moins arrondi et plus droit à son tranchant. Sa longueur totale est de 6 pouces, dont 2 pouces et demi de coulisse; sa plus grande épaisseur est de 14 lignes, et la largeur de son taillant de 2 pouces 2 lignes.

Un autre pèse 5 hectogrammes 5 décagrammes (1 livre 2 onces 2 gros); sa forme est analogue à celle du précédent; il a été réparé avec soin, et offre des deux côtés, à l'endroit où la coulisse joint le taillant, un petit ornement cordelé assez gracieux et qui pourrait avoir été pratiqué après la fonte. Sa longueur totale est de 6 pouces, dont 2 pouces et demi de coulisse; sa plus grande épaisseur est de 14 lignes, et la largeur de son taillant, qui est très-arrondi, est de 2 pouces un quart.

Le troisième pèse 4 hectogrammes 1 gramme

(13 onces 3 gros). La forme de son taillant est presque droite, ce qui lui donne un aspect différent des autres. Sa longueur totale est de 5 pouces 7 lignes, dont 2 pouces un quart de coulisse; sa plus grande épaisseur est de 14 lignes. La largeur de son taillant, qui n'est point arrondi et ressemble au côté large d'une besaiguë de charpentier, est d'un pouce et demi.

Le quatrième, couvert d'une très-belle patine antique, a quelque ressemblance de forme avec le n° 1 de la planche, et pour la coulisse avec le n° 4. Il est orné à son renflement de trois lignes saillantes marquées en A; mais il en diffère en ce qu'il porte à l'un de ses côtés une proéminence semblable à celle que signale Montfaucon, *Antiq. expl.*, t. III, p. 339, fig. 3 et 6; et M. de Caylus, t. II, p. 316, fig. n° 2, planche XCII. Cette saillie, nommée bellière, est une espèce d'anneau qui probablement servait à pendre l'outil; dans celui qui nous occupe elle n'est point percée. Le poids de cet instrument est de 3 hectogrammes 2 décagrammes (10 onces 5 gros). Sa longueur totale est de 5 pouces et demi, dont 2 pouces et demi de coulisse; sa plus grande épaisseur est de 14 lignes; la longueur de son taillant, arrondi avec grâce, est de un pouce 9 lignes.



Tous ces instrumens ont été assurément fabriqués pour le même emploi, et, attendu la proximité des lieux, nous les supposons sortis du même atelier. Ces deux découvertes jointes à d'autres que nous savons avoir été faites précédemment, indiquent qu'ils étaient destinés à des usages journaliers, et nous confirment dans l'opinion que nous avons émise; il est à remarquer que leur épaisseur au collet varie seulement de 13 à 14 lignes, et qu'on en rencontre de diverses dimensions et de forme plus ou moins arrondie au tranchant, tandis que la coulisse est presque constamment la même dans ses dimensions.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

(Extrait du procès-verbal de la séance du **18** *janvier* **1833.***)*

D'après l'art. 7 de ses réglemens, ainsi conçu : « Le bureau sera renouvelé tous les trois ans; les membres sortans pourront être réélus, » la société s'est réunie pour le renouvellement de son bureau, dont les fonctions sont expirées depuis la fin de 1832, et l'a composé comme il suit pour les années 1833, 1834 et 1835.

Président.......... M. Delaplace de Montévray.
Vice-président...... M. Ranque.
Secrétaire-général... M. Pelletier.
Secrétaire-particulier. M. Lacave.
Trésorier.......... M. Fougeron.

QUELQUES IDÉES

SUR L'ESTIMATION DES BOIS;

Par M. MALLET DE CHILLY.

Séance du 19 avril 1833.

On estime maintenant les bois en divisant la valeur de leurs produits par le nombre d'années de leur existence. Le nombre obtenu, multiplié par le denier 25 ou 33, donne la valeur du sol. Je n'ai rien à dire à ce sujet; mais il n'en est pas de même pour la connaissance que l'on veut avoir de ce qui existe en superficie, en matière, lorsqu'on cherche à devenir acquéreur d'un bois. Jusqu'ici on a procédé ainsi : on a dit, si une vente produit 300 francs à dix ans, il existe pour 150 francs de bois à cinq ans, et pour 30 à un an. C'est là ce qui est faux.

Quand on suit la marche de la nature dans la croissance des bois, on s'aperçoit bientôt que, contre l'opinion commune, qui leur donne seulement une croissance arithmétique, elle est géométrique. En effet :

La 1re année	la croissance ou valeur est de				1
2e	—	—	est de 4, la val. de		5
3e	—	—	9	—	14
4e	—	—	16	—	30

5e	—	—	25	—	55
6e	—	—	36	—	91
7e	—	—	49	—	140
8e	—	—	64	—	204
9e	—	—	81	—	285
10e	—	—	100	—	385

D'où il résulte qu'un taillis de dix ans valant à cette époque 300 f., vaut à chacun de ses âges précédens proportionnellement à la somme de matière qu'il contient à chaque âge, qu'ainsi sa valeur est

à 9	ans de	222, 8
à 8	—	158, 95
à 7	—	109, 9
à 6	—	70, 90
à 5	—	42, 85
à 4	—	23, 37
à 3	—	10, 90
à 2	—	3, 89
à 1	—	77

Sur lesquelles sommes il faut imputer les intérêts composés, les impôts et frais de garde qu'on a eus à supporter depuis le moment de l'acquisition jusqu'à l'époque de l'exploitation.

Ce qui peut se pratiquer ainsi pour la coupe d'un bois, doit l'être également pour chacune d'elles, car il est rare qu'elles soient toutes de même valeur, et sur un fond également fertile. Ainsi l'une de ces coupes peut valoir, par exemple, 30 fr. de moins que celle dont j'ai parlé. Par conséquent à un an elle vaudrait 70 centi-

mes au lieu de 77. Si au contraire elle valait 30 francs de plus, c'est-à-dire 330 fr., alors à un an elle vaudrait 84 centimes. Ainsi dans tous les âges, d'après les ventes anciennement réalisées, on pourrait distribuer la valeur afférente à chacune des coupes, d'après l'échelle de croissance précédemment énoncée.

Voici maintenant comment je compose cette progression de croissance des brins d'arbres composant les taillis.

J'établis, et cela est aussi exact sur les bonnes que sur les mauvaises terres, que la croissance de la première année est 1, tant en diamètre qu'en élévation; que celle de la seconde est encore 1 en élévation et en diamètre, et que de plus elle est 2 par la juxta-position d'une nouvelle couche excentrique, qui enveloppe la couche de la première année. Or, comme 2 multipliés par 2 pour en obtenir le carré produisent 4, il en résulte que 4 et 1 additionnés ensemble donnent 5, produit de la croissance de la seconde année. La formation des autres nombres, pour les années suivantes, n'a pas d'autres élémens que celui de leur diamètre augmentant constamment de 1 pour chaque âge de chaque pousse.

S'il paraît difficile de croire que la nature marche ainsi, c'est en vérité parce qu'on ne l'a pas observée assez. On pense généralement que la

pousse des brins de la première année est plus forte que celle de la seconde, et ainsi des autres, et que leur diamètre peut être égal; cependant c'est une erreur, dont la première tranche horizontale de bois peut donner la preuve, qui se trouve appuyée par d'autres observations. Il est de fait que dans sa première jeunesse un bois taillis a un nombre très-considérable de brindilles sur chacune de ses souches, et que chaque année un certain nombre périt; d'où il arrive que la sève qu'elles s'appropriaient passe dans les tubes des brins restans. Il s'ensuit donc que ceux-ci doivent prendre d'autant plus de diamètre qu'ils en ont la capacité, et chaque brin a d'autant plus de diamètre qu'ils sont en moindre nombre. Par le plus grand diamètre qu'ils prennent alors, ils compensent et au-delà la perte qu'ils font en élévation. Je sais, et sans doute personne n'ignore, que les circonférences des arbres sont moindres d'année en année alors qu'ils sont âgés. Je n'ai pas entendu appliquer ma méthode d'estimation à ces sortes de bois, ni même à ceux moins âgés, qui, par la négligence de leurs propriétaires, luttent avec plus ou moins de succès contre de nombreux voisins. Il doit être assez évident que cette lutte journalière est aux dépens des diamètres. On peut en avoir la conviction dans tous les baliveaux de forêts exploitées de 25 ans en 25 ans. On verra leurs

cercles annuels plus amples à chacune des époques de l'exploitation, que dans celles qui les précèdent. C'est une chose inimaginable que de voir leur diminution progressive, et puis ensuite leur augmentation démesurée pendant quelque temps.

La nature du sol ne saurait contrarier l'échelle de progression que je reconnais dans la croissance des arbres, car elle y sera toujours proportionnelle. Une excellente terre donnera dans sa première année deux lignes de diamètre, elle les donnera également dans sa dixième. Donc la progression géométrique sera la même, et il en est ainsi de même pour les mauvais sols. Les rapports entre eux seront toujours les mêmes.

Il peut paraître au premier abord peu important que l'estimation du bois soit faite d'une manière ou d'une autre; n'est-ce pas le revenu que l'on recherche en les achetant? On peut se contenter, si on le veut, de la première et ancienne méthode, après ce que j'en vais citer.

Elle dit qu'un bois de 300 fr., à l'âge de dix ans, vaut 30 fr. la feuille. Un bois qui n'aurait qu'un an d'exploitation voudrait-on le payer 30 francs en sus du prix du fond? Je pense que non, car, à ce prix, il n'y aurait pas de marchand qui voulût les donner; d'où je conclus qu'un propriétaire ne les donnerait pas. Cependant, avec le système d'estimation ancienne, il faut l'acheter à ce prix.

Ma méthode, au contraire, ne donne à chaque âge du bois que la valeur qui lui est propre, que celle que le commerce lui accorderait; d'où il suit que le propriétaire qui en ferait usage achèterait quelque chose qui existerait véritablement.

Cette méthode simple et à la portée de tout le monde est utile, au reste, au moins aussi bien que l'autre pour l'estimation du fond et de la superficie.

1° Le fond s'estime par le revenu moyen qu'il produit.

2° La superficie, par ce qui y existe véritablement à l'âge de chacune des coupes.

L'addition des deux valeurs devient alors le prix principal des bois en fond et superficie.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LA NOTE CI-DESSUS;

PAR M. DE TRISTAN.

Séance du 7 mars 1834.

MESSIEURS,

LE rapport de votre section d'agriculture sur la note de M. Mallet, relative à la valeur des bois taillis à chaque année de leur période d'aménagement, sera beaucoup plus long que l'écrit qui le

motive. Je ne cite point la brièveté de cette note comme un reproche; loin de là, je me plais à remarquer que les trois pages qui la composent contiennent matière à longuement disserter, ce qui est précisément le contraire de bien des productions littéraires qui ne renferment rien en de nombreux feuillets.

Une première remarque attire l'attention sur la note dont j'ai l'honneur de vous parler, c'est qu'on s'aperçoit d'abord qu'elle se rattache sous plusieurs rapports à un système du même auteur sur le mode d'exploitation des taillis, système qui consiste à faire des éclaircies successives; l'expérience seule pourra nous éclairer à son égard, mais au premier coup-d'œil il semble fort judicieux, et demandera un examen attentif de la part des propriétaires de bois. J'insiste sur cela; car j'ai besoin de prouver que je suis sans préventions à l'égard des idées de notre collègue. Je m'apprête à le critiquer; il est trop loyal pour m'en savoir mauvais gré. Au reste, je lui fais bonne part, je recommande d'avance à votre attention un système important qui vous sera communiqué tôt ou tard, et je critique une idée secondaire qui vous est aujourd'hui présentée.

M. Mallet reconnaît d'abord que l'évaluation d'un bois se compose de deux opérations, savoir: l'évaluation du fond et celle de la superficie. Il



ne critique point la méthode ordinaire employée pour la première opération, qu'il expose en ces termes : « On divise la valeur du produit (des « bois) par le nombre d'années de leur existence. « Le nombre obtenu, multiplié par le denier 25 « ou 33, donne la valeur du sol. Je n'ai rien à « dire, ajoute-t-il à ce sujet, mais il n'en est « pas de même pour la connaissance que l'on « veut avoir de ce qui existe en superficie ou « matière, lorsqu'on cherche à devenir acqué- « reur d'un bois. » Il suit de là que le premier but que dans ce cas se propose notre collègue, c'est de chercher ce qu'il y a effectivement de matière de bois produite à chaque âge d'un bois dont la valeur de la coupe est connue. J'isole cette partie du problème, parce que c'est en effet d'elle seule que M. Mallet s'est occupé.

Cet agronome s'appuie sur un principe qu'il énonce comme certain, c'est que les couches ligneuses qui se forment chaque année sont d'égale épaisseur dans un arbre dont la végétation n'est pas gênée, et qui n'a pas atteint l'âge de son dépérissement. Je ne conteste pas ce fait; sans l'avoir vérifié complètement, j'en ai assez vu pour le présumer vrai. Notre collègue pense aussi que l'alongement annuel, dans les mêmes circonstances, peut être réputé le même. Il faut comprendre ici que si les bourgeons des troisième,

quatrième, cinquième années, etc., sont réellement moins longs et moins forts que ceux de la première année, ils suppléent par leur nombre à leur défaut de dimensions. Ainsi, dans l'opinion de M. Mallet, la somme de tous les bourgeons d'un arbre bien venant présenterait chaque année une masse égale. Ce second principe ne se présente pas à mon imagination avec les mêmes probabilités de vérité que le premier. Cependant je n'ai rien à y opposer, et comme il paraît assez en harmonie avec l'autre, je suis très-disposé à ne point le contester.

Se servant de ces deux principes, M. Mallet cherche à évaluer la masse relative de bois produite chaque année par un arbre ; il pense, avec raison, qu'elle augmente tous les ans dans une rapide progression, et il trouve que les couches ligneuses de chaque année étant égales, le diamètre du bas de la tige doit croître comme les nombres naturels 1, 2, 3, 4, etc., et que les masses de bois produites dans chacune de ces années sont comme les carrés de ces nombres, c'est-à-dire comme 1, 4, 9, 16, etc. On est d'abord un peu surpris de trouver une raison carrée ou à deux dimensions pour exprimer le rapport des quantités solides, ou à trois dimensions ; mais on reconnaît bientôt que dans tous les termes il y a un facteur commun, une quantité supposée con-

stante et qui peut être supprimée ; c'est la longueur de la production annuelle, qui, comme je l'ai dit, est toujours sensée la même. Je reconnais donc que cette suite est exacte, pourvu toutefois qu'on se prête à une autre hypothèse que je veux bien admettre, mais qu'il aurait peut-être été bon d'énoncer ; car elle ne va pas sans se dire. Il faut supposer que le bois d'un bourgeon de l'année forme un cylindre ou un prisme, et que les couches annuelles qui s'établissent dessus augmentent les diamètres en conservant cette forme cylindrique ou prismatique. Plusieurs botanistes, en voulant donner une idée de la disposition des couches ligneuses, les ont représentées comme formant des cônes qui se recouvrent les uns les autres. Si le calcul était fondé sur cette disposition, en conservant d'ailleurs les autres données, on trouverait que le rapport des masses de bois annuellement produites serait représenté par la série 1, 7, 19, 37, 61, 91, 127, 169, 217, 271, etc., parce que dans ce cas la superposition des couches forme toujours des cônes semblables, dont les masses complètes sont entre elles comme les cubes des diamètres de leurs bases, c'est-à-dire comme 1, 8, 27, 64, etc. ; et pour avoir les productions annuelles isolément, il suffit de retrancher de chaque terme son antécédent.

Or, je conviens que la masse ligneuse des bour-

geons est plus mince vers le haut que vers le bas; néanmoins elle est bien loin de se terminer en pointe, et elle conserve une certaine largeur sur laquelle est assise la gemme terminale, et je crois que la supposition de la forme cylindrique s'éloigne moins de la vérité que celle de la forme conique. Il y a même des motifs, trop longs à déduire ici, qui autorisent à supposer cette forme cylindrique plus exacte que d'abord elle ne semble devoir être. Ainsi donc je consens à admettre ou à supposer, jusqu'à plus ample instruction, la *série* proposée par M. Mallet comme pouvant représenter les quantités relatives de bois qui se produisent annuellement sur un arbre suffisamment isolé et en bonne santé.

Ces rapports une fois trouvés, il est facile d'en déduire la quantité relative totale de bois qui doit composer l'arbre chaque année. Il suffira d'ajouter au nombre qui indique la valeur de la pousse spéciale d'une année, tous les termes antécédens qui expriment les pousses antérieures, on aura ainsi une seconde suite. M. Mallet en cite les dix premiers termes : 1, 5, 14, 30, 55, 91, 140, 204, 285, 385. Cette suite est donc proportionnelle aux quantités de bois qui, dans ses dix premières années, constituent successivement un arbre bien venant. (Il faut encore admettre que cet arbre a repoussé d'un recepage ou d'une coupe

antérieure, car les premiers âges d'un arbre venu de graine donneraient bien moins de bois.)

Je ne continuerai pas davantage à exposer les détails de la méthode de M. Mallet, puisque vous avez entendu le précis qu'il vous en a donné, et que d'ailleurs cela se comprend facilement ; mais je dois prévenir que dans ce qui précède j'ai commis une petite infidélité. J'ai toujours parlé d'un arbre isolé, bien venant, et qui n'est pas gêné. C'est en effet avec ces conditions que cette évaluation est peut-être admissible, et je les ai supposées afin de pouvoir développer entièrement la pensée de M. Mallet, avant d'en venir à l'objection. Mais ce n'est point à un arbre qu'il applique sa méthode, c'est à une pièce de bois taillis. Ici va naître une dissidence entre lui et moi.

Néanmoins je vais encore différer ma principale objection pour en citer une de moindre importance qu'il ne faut pourtant pas négliger. La seconde série, formée par l'addition de chaque terme de la première avec ses antécédens, donne bien le rapport des masses de bois qui existent à chaque âge ; mais M. Mallet l'emploie sans modification pour calculer le revenu que peut en retirer le propriétaire, puisque c'est sur cela qu'il veut établir le prix de vente. Cela ne me paraît pas exact ; il faut avoir égard aux frais d'exploitation, et ils ne sont proportionnels ni à la qua-

lité ni à la quantité du bois. En effet, à dix ans, les frais d'exploitation ont une valeur qui ne doit pas s'écarter beaucoup de 1/5 de celle du bois; mais pour récolter les brins épars sur les souches d'un taillis d'un an, jé doute que l'abandon de moitié fût suffisante. Je ne sais si, quand M. Mallet a pris pour exemple un bois valant 300 fr. à dix ans, il a supposé que les frais d'exploitation étaient déduits. S'il en est ainsi, on peut supposer que ce taillis contenait pour 375 fr. de bois; alors, d'après la formule, la première pousse n'en aurait eu que pour 92 centimes, et comme il faudrait en abandonner la moitié pour frais d'exploitation, il resterait 46 centimes de valeur au lieu de 77. Outre cela il faut considérer que le bois de si jeune âge n'a pas, à masse égale, la même valeur que du bois fait. Il faudrait donc encore réduire ce résultat qui est basé sur une valeur numéraire proportionnelle aux masses. En somme, on répondra à cette objection que, pour un bois dont le fond est estimé 600 fr., il est fort indifférent que pour la valeur de la première feuille on ajoute 40 centimes au lieu de 77; mais je ferai remarquer à mon tour que les valeurs superficielles des autres années sont plus importantes, et éprouveraient aussi des réductions.

Si cette première objection tend à augmenter encore la très-grande différence qui existe entre

les valeurs attribuées aux divers produits annuels successifs d'un même bois, celle qui suit tend à produire un effet contraire et beaucoup plus grave.

Si l'on admet l'hypothèse que les couches ligneuses sont d'égale épaisseur, c'est seulement dans le cas où l'arbre n'est nullement gêné par ses voisins, et c'est alors seulement que la masse de bois qui était comme 1 la première année, devient comme 385 la dixième année. Cela s'applique bien aux arbres isolés, et c'est pour obtenir dans les taillis une semblable égalité d'épaisseur des couches ligneuses, que M. Mallet propose son système des éclaircies fréquentes ; mais dans le cas même où on n'en ferait pas, la nature en opérerait toujours, quoique d'une manière insuffisante ; car, quand on la laisse livrée à elle-même, les couches ligneuses successives vont en diminuant d'épaisseur. Notre collègue reconnaît lui-même dans la note que je discute l'existence de ces éclaircies naturelles. « Il est de fait, dit-il, que dans « sa première jeunesse un bois taillis a un nom- « bre considérable de brindilles sur chacune de « ses souches, et que chaque année un certain « nombre périt. » Or, dans la supposition originaire, qui n'est fondée que sur l'accroissement régulier d'un brin, il faut admettre, pour généraliser le calcul, que tous les brins éprouveront le

même accroissement. Il n'en est pas ainsi, puisqu'une partie des brins doit périr ou être coupée, sans quoi les couches deviendraient inégales, et le calcul serait renversé. Pour mieux faire sentir cela, supposons que par éclaircies naturelles ou artificielles un cinquième des brins soit enlevé tous les trois ans, nous aurons le calcul suivant :

La masse de bois existante après la première année étant nommée	1		
Celle au bout de deux ans sera	5		
Au bout de 3 ans . . .	14		
Ici nous retranchons un 1/5	2, 8	mis à part .	2 80
Reste	11, 2		
La masse de bois au bout de 4 ans, au lieu d'être 30, ne sera que	24		
Au bout de 5 ans . . .	44		
Au bout de 6 ans. . . .	72, 8		
Ici nous ôtons 1/5 . . .	14, 56	mis à part.	14 56
Reste	58, 24		
La masse de bois au bout de 7 ans, au lieu d'être 140 ne sera que	89, 60		
Au bout de 8 ans . . .	129, 56		
Au bout de 9 ans . . .	182, 40		
Ici nous ôtons 1/5 . . .	36, 48	mis à part .	36 48
Reste	145, 92		53 84

La masse de bois au bout

de 10 ans, au lieu d'être 385 ne sera que.	197, 12
Ajoutant à cela le produit des éclaircies qu'on suppose recueillies . . .	53, 84

Le produit total sera. . 250, 96 et non . . . 385

Ce qui fait différence de plus d'un tiers.

Mais, dira-t-on, si cette correction est nécessaire, il n'y a qu'à l'adopter, et on arrivera au résultat, quoique par une marche plus compliquée.

Je répondrai qu'en effet la complication de la méthode peut bien être un inconvénient, mais n'est pas une raison ni une objection contre l'exactitude de la solution d'un problème. Il faut prendre la vérité où elle est, tant pis si c'est sur un rocher escarpé, et la méthode que je crois la véritable est elle-même fort compliquée. Un inconvénient plus grave, c'est que cette correction ne pourrait être établie maintenant que sur des lois trop arbitraires. Ainsi donc, en premier lieu, la méthode de M. Mallet aurait besoin d'une correction très-difficile à faire avec quelque apparence d'exactitude.

Maintenant je vais plus loin, et je dis qu'elle ne nous donnerait pas ce qu'il nous faut. En effet, rappelons-nous les paroles de M. Mallet, que j'ai citées, et qui contiennent l'énoncé de son problème. Après avoir annoncé qu'il n'a rien à dire

contre l'ancienne méthode relativement au calcul de la valeur du sol, « il n'en est pas de même, « dit-il, pour la connaissance que l'on veut avoir « de ce qui existe en superficie ou matière. » C'est bien là ce qu'il a cherché à connaître par les moyens que je viens de discuter. Mais à cette phrase il ajoute : « Lorsqu'on cherche à devenir « acquéreur d'un bois. » Or, je prétends que lorsqu'on se propose ce but, la question n'est pas de savoir ce qu'il y a aujourd'hui de matière de bois, mais ce qu'il y aura au moment de la coupe, et quand cette coupe se fera. Certainement un acquéreur n'a nulle envie de faire couper un bois de deux ou trois ans qu'il achète, il lui importe de connaître ce que lui produira la coupe lorsque sera venu le temps opportun de la faire, et combien de temps il doit attendre ce revenu. Le bois jeune existant avant l'âge convenable pour le couper est un fruit non mûr, dont on n'évalue pas la valeur actuelle, mais qu'on estime d'après celle qu'il acquerra par la suite. Quelquefois il arrive que dès le commencement du printemps on a occasion d'estimer une récolte sur pied, alors on ne cherche pas la valeur de la petite quantité d'herbe qui existe sur la surface de la terre, on tâche de deviner ce que produira la récolte, on en détermine le prix, on fait une réduction à cause des éventualités et des accidens

qui peuvent arriver ; on peut encore faire une petite réduction à cause de l'avance d'argent, si le prix doit être payé avant que le produit de la récolte ne soit recueilli. La question relative à la superficie d'un bois est complètement du même genre ; il faut calculer ce qu'elle vaudra quand on la recueillera. La réduction pour les éventualités peut être négligée, mais celle causée par l'avance de l'argent peut être considérable, parce qu'il s'agit d'un nombre d'années plus ou moins grand, et c'est cette réduction qu'on a seulement à déterminer, en supposant, comme M. Mallet, que pour l'évaluation du fond on conserve l'ancienne méthode.

Mais c'est ce qui ne peut guère être admis ; les mêmes motifs qui ne permettent pas de se servir de cette ancienne méthode à l'égard de l'évaluation de la superficie, militent aussi contre cette partie du calcul qui concerne le fond. En effet, prenons pour terme de comparaison une terre en culture, ou plutôt un pré qui produise tous les ans à peu près le même revenu. Pour l'évaluer à un denier convenu il suffit de multiplier le produit annuel par le denier. Ainsi, supposant, par exemple, qu'il est question du denier 20 et que le pré rapporte 10 fr. par an, il vaudra 200 fr. Il suit de là que dans ce cas il a pour valeur la somme de tout ce qu'il a produit pendant vingt ans. Mais

réellement ce qu'il a produit c'est du foin, qu'on suppose avoir été vendu annuellement pour faire le produit annuel de 10 fr. On peut tout aussi bien dire que les 200 fr. sont le prix de tout le foin des vingt années. Par similitude, on a dit aussi : *la valeur du bois est le prix de toute la masse de bois matière produite en vingt ans.* (Je souligne cette dernière proposition, parce que c'est là qu'est le sophisme.) Décomposant cette pensée, on a supposé que ce produit total était la somme de produits annuels égaux, dont on a aisément trouvé la valeur, et chacun desquels a été appelé une feuille; puis, opérant comme sur la pièce de pré, on a multiplié la feuille ou revenu annuel fictif par le denier adopté pour l'évaluation. Soit, par exemple, un bois qui a été vendu 150 fr. à quinze ans, on a dit : puisqu'en quinze ans le sol garni de ses souches a produit une masse de bois valant 150 fr., c'est comme s'il en avait produit pour 10 fr. par an. Ces 10 fr. sont ce qu'on appelle la valeur de la feuille. Multipliant cette valeur, par exemple, par 25, on a 250 fr. pour la valeur du fond au denier 25. Ce premier résultat a été regardé comme fixe, quel que fût l'âge du bois au moment de l'évaluation, ou plutôt il a été regardé comme étant la valeur du bois, en supposant qu'il vient d'être coupé et dépouillé de tous les jets qu'il avait produits. Si donc ce bois, au moment de l'es-

timation, était chargé de la production de plusieurs années, on a cru avec raison devoir ajouter à la valeur du fond celle de cette somme de productions qu'on a appelée sa superficie; mais pour la calculer on a suivi cette même marche de prendre pour base la valeur complète de la feuille ou revenu annuel fictif, et on l'a multiplié par l'âge réel du bois. Ainsi, dans l'exemple cité, si le bois avait huit ans, on aurait multiplié 10 fr. (valeur de la feuille) par 8, et 80 fr. aurait été la valeur de la superficie. La valeur totale aurait donc été 330 fr. M. Mallet a conservé la première partie de la méthode, c'est-à-dire le calcul du fond; il a rejeté le calcul de la superficie, et en effet le motif qui l'a porté à modifier ce dernier calcul n'était point applicable au fond. Il a pris pour base l'inégalité de la production annuelle; cela est sans influence lorsque, comme pour le fond, on prend la somme de tous ces produits annuels.

Mais je prétends que dans les idées actuelles et avec les principes qui régissent maintenant les transactions civiles, la méthode que je viens d'exposer est vicieuse dans tout son ensemble, et le sophisme me paraît résider dans la phrase que j'ai soulignée. En effet, une terre plantée qui en vingt ans produit une masse de bois valant 200 fr., par exemple, masse qui sera recueillie en une seule fois au bout de vingt ans, ne vaut pas une terre

en pré ou en culture qui produit aussi 200 fr. en vingt ans, mais par petites portions annuelles et régulières, c'est-à-dire par vingtièmes. Cela est évident, car le propriétaire de cette dernière terre peut, s'il lui plaît, accumuler les revenus annuels, et alors il aura au bout de vingt ans une masse de 200 fr. comme le propriétaire du bois; mais de plus il peut faire valoir les revenus annuels à mesure qu'ils lui rentrent, et au bout de vingt ans il aura, outre les 200 fr., dix-neuf ans d'intérêts du premier revenu, dix-huit ans du second, etc.; donc, si une telle terre avec cet avantage vaut 200 fr., le bois ne vaut pas 200 fr., et le désavantage est d'autant plus grand pour le bois, qu'il se coupe à des intervalles plus éloignés, et qu'il est plus loin de l'époque de cette coupe. Ce dernier effet surtout est si généralement senti, que, du moins à Orléans, les estimateurs ont en général l'usage, après avoir évalué un bois d'après cette ancienne méthode, d'opérer une réduction assez grave si le bois est jeune. Mais cette réduction m'a paru ordinairement faite d'une manière arbitraire et peu exacte. Feu M. Hubert père, qui a fait beaucoup d'estimations aux environs d'Orléans, suivait pour cette réduction une marche qu'il tenait secrète; j'ai eu lieu de croire que c'était une méthode empirique, mais qui du moins évitait l'arbitraire, et qui peut-être s'éloignait peu de la vérité.

Il résulte donc de tout cela :

1° Que je regarde l'ancienne méthode comme défectueuse dans toutes ses parties ;

2° Que la correction proposée par M. Mallet serait insuffisante, puisqu'elle ne s'appliquerait qu'à l'évaluation de la superficie et non à celle du fond ;

3° Que cette correction est fondée sur un principe physique que je crois vrai, l'inégale production de la masse de bois dans les diverses années successives, mais que je ne crois pas applicable à la question ;

4° Que même en adoptant les bases proposées par M. Mallet, son calcul aurait besoin d'une correction très-difficile à bien faire.

Mais, dira-t-on, si ces diverses méthodes ne peuvent être employées, comment résoudra-t-on la question, comment agira-t-on dans les cas si fréquens où elle se présente?

Je répondrai que cette difficulté a été parfaitement sentie dans l'administration des forêts, et qu'un de ses membres, M. de Chabanne, alors inspecteur, s'en est utilement occupé. En effet, il a publié en 1831 un petit ouvrage intitulé *Tarif ou comptes faits de la valeur progressive d'un hectare de taillis*, etc. C'est une espèce de barème où un certain nombre de cas se trouvent tout calculés, et il ne faut plus qu'une briève opération

pour l'appliquer à la plupart des autres cas ordinaires. Cependant, en recommandant ce tarif, qui est adopté par l'administration des forêts, je ne puis m'empêcher de noter deux remarques qui y sont relatives.

1° Au tarif même et à l'ensemble des nombres qui le composent, M. Chabanne a joint un exposé de la méthode qu'il a suivie pour le construire. Il est probable que cet administrateur, occupé de fonctions importantes, n'a pas pu surveiller la publication de son ouvrage, et il s'y est glissé des fautes typographiques assez graves, dont les unes rendent cet exposé obscur, et d'autres auraient tout-à-fait jeté dans l'erreur si elles avaient existé dans le calcul, ou si on s'y conformait en le répétant. Je puis citer entre autres la formule algébrique qui sert de base aux opérations. Cette formule doit être :

$$a = \frac{A}{20\left(\left(\frac{21}{20}\right)^n - 1\right)}$$

Dans le texte, la grande parenthèse manque, ce qui change tout-à-fait les valeurs, et donnerait des résultats erronnés, et c'est ce qui me fait dire que ces fautes sont typographiques, car M. Chabanne a employé la formule correcte ; les résultats qu'il a trouvés le démontrent. Au reste, cela est tout-à-fait indifférent à ceux qui ont à se

servir de ce tarif, il leur suffit des nombres qui y sont tout calculés ; la marche à suivre pour les obtenir ne leur est pas nécessaire.

2° En disant que les calculs de M. Chabanne m'ont paru exacts, j'entends parler seulement de sa manière d'opérer et de quelques nombres que j'ai vérifiés ; mais d'une part on sent bien que je ne me suis pas amusé à pousser cela bien loin; d'autre part, je n'adopte pas tout-à-fait la manière dont il établit la question, et, logiquement parlant, je pose le problème autrement, ce qui me mène à une formule et à des résultats différens. Il serait hors de propos d'entrer ici dans de plus longs détails. Je me contenterai de dire que la méthode de M. Chabanne ne me semble pas donner la véritable solution du problème. Je crois y être parvenu, c'est ce que je me propose de discuter dans un travail dont je m'occuperai quand j'en aurai le loisir. Au reste, ma méthode n'est pas plus abrégée que celle de M. Chabanne ; comme lui j'emploie une formule algébrique dans laquelle l'âge de la coupe du bois est fonction comme exposant ; ce n'est pas ma faute, c'est la nature des choses qui le veut ainsi. De là suit la nécessité de faire usage des logarithmes, ce qui rend l'ensemble de l'opération impraticable pour beaucoup de personnes ; mais on peut y remédier en dressant, comme M. Cha-

banne, une espèce de barème ou recueil de comptes faits. Provisoirement je dois encore prévenir que les résultats que j'obtiens sont peu différens de ceux de M. Chabanne, pourvu que comme lui j'admette qu'on doit avoir égard à l'intérêt composé. Pour moi, je crois que dans les transactions relatives aux biens ruraux il est plus convenable de ne calculer que l'intérêt simple. Mais si l'on admet l'intérêt composé, on peut, dans l'usage ordinaire, employer le tarif de M. Chabanne; ses résultats, selon moi, ne sont pas la vérité, mais ils s'en écartent moins que les autres méthodes. Il y a pourtant des cas particuliers où l'usage a introduit un calcul exact; mais je m'écarterais trop de mon sujet, c'est un simple rapport que je suis chargé de vous présenter. En dernière analyse, et tout en n'adoptant pas la méthode de M. Mallet, je pense que notre collègue a rendu service à cette partie encore imparfaite de l'économie rurale, 1° en insistant sur ce fait que la production de la matière du bois n'est pas la même dans toutes les années du développement d'un taillis; mais que les couches ligneuses d'un arbre peuvent avoir une égale épaisseur, tant qu'il ne dépérit pas; 2° en indiquant quelques bases qui peuvent servir à évaluer la quantité relative de bois produite chaque année.

Je pense, Messieurs, que la note de M. Mallet

doit être publiée dans vos annales, quand ce ne serait que comme observation physique sur le développement du bois; mais il faudra en même temps prévenir des inconvéniens que présente cette méthode. Au reste, Messieurs, c'est pour obéir aux usages de la société que je me suis prêté à rédiger les remarques que j'ai l'honneur de vous soumettre. J'ai averti que j'ai moi-même une opinion particulière relativement à l'évaluation des bois; je puis par conséquent discuter les autres systèmes, mais je dois être récusé comme juge.

MÉMOIRE

SUR DES SCULPTURES ANTIQUES TROUVÉES A ORLÉANS, LORS DES FOUILLES PRATIQUÉES SUR LE QUAI DE LA TOUR-NEUVE, PRÈS LA RUE DES BOUCHERS, EN AOUT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1833;

PAR M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

Séance du 22 *novembre* 1833.

Au mois de janvier 1797 (2 pluviôse an 5), la ville d'Orléans concéda à M. Lutton père, qui possédait déjà une maison sur le quai de la Tour-Neuve, un terrain s'étendant depuis la maison n° 48, qu'il a fait bâtir, jusqu'à la

Annales de la Société Roy.le des Sciences, Bel. Let. et Arts d'Orléa

N°. 1.

rue des Bouchers. Il existait sur ce terrain des restes d'anciens murs de ville de la première enceinte, formant deux angles, l'un saillant avec le mur venant de la Tour-Neuve et de la Porte-des-Tanneurs, l'autre rentrant avec l'antique muraille faisant suite à la porte de la Poterne-Chesneau et au guichet de St-Benoist, très près de l'issue qui avait été donnée à la rue des Bouchers, vers 1769, époque de la première formation des quais du Châtelet à la Tour-Neuve et au Fort-Alleaume (1). Cette espèce de pan coupé de la muraille, indiqué dans quelques anciens plans, et notamment de la manière la plus précise dans celui d'Inslin de 1713 (2), semble avoir été pratiqué pour ménager une gare aux bateaux en hiver, et particulièrement aux moulins de la ville établis sur la rivière, ainsi que l'indiquent des relations anciennes des

(1) Histoire d'Orléans, 2e édition, note 2e, page 438.

(2) Il ne faut pas confondre ce plan avec ceux du même auteur, dont nous avons parlé pages 29 et 30 de l'histoire d'Orléans. Nous ne le connaissions point alors; un exemplaire nous a été obligeamment offert depuis par M. Champignau, juge de paix; c'est le seul que nous ayons vu jusqu'ici, et nous le signalons, parce qu'il est très-exact, parfaitement gravé, d'une date certaine, et avec la figure rigoureuse en élévation des églises, monumens, etc.; son format est grand in-4o.

siéges de la ville et des débâcles de la Loire, où l'on voit ces moulins y chercher un abri souvent insuffisant. Cette gare, dont nous manquons absolument aujourd'hui, et à la formation de laquelle on aurait pu employer les travaux de charité plus utilement que partout ailleurs, était alors protégée par une tour appelée dans l'origine la Tour-Carrée, et depuis sa ruine, par corruption, la Tour-Cassée; elle était placée au sommet de l'angle saillant du pan coupé des murs, et s'avançait dans la Loire; l'angle rentrant près la rue des Bouchers était défendu par la tour Aubert, élevée près du guichet St-Benoist.

Depuis la concession faite par la ville à M. Lutton père, il avait fait clore une partie de ce terrain par un mur et une porte cochère attenant à son habitation; le surplus était fermé par un simple enclos de planches, et le pan coupé des vieux murs de ville avait été rasé un peu au-dessus de terre; un escalier avait été pratiqué dans leur épaisseur, et conduisait à une terrasse formée sur leur largeur, faisant face à la Loire.

Le nouveau redressement du quai et son avancement en Loire, depuis l'alignement de la Porte-des-Tanneurs jusqu'à la hauteur de la rue au Lin, commencé en 1831 et maintenant terminé, permit à M. Lutton fils de clore enfin par un mur,

tout en la rendant plus carrée, la cour où il déposait les charbons de terre objets de son commerce. Il possédait le plan de la concession faite à son père et connaissait l'existence souterraine du pan coupé du mur de ville dont nous avons parlé ; il le fit fouiller pour se procurer des matériaux propres à alléger la dépense qu'il se proposait de faire.

Cette fouille n'offrit d'abord que la démolition de moëllons liés par un mortier ancien et assez dur ; mais bientôt des yeux exercés y reconnurent facilement des masses entières de maçonnerie à la romaine, par assises régulières de pierres cubiques et de larges briques unies par un mortier de ciment grossièrement pulvérisé. Dès ce moment nous suivîmes les fouilles avec un soin assidu. Plus on approchait des fondations, plus ce genre de construction se trouvait répandu çà et là, sans aucun ordre de distribution ou de position. Enfin, à la profondeur de vingt-deux pieds du sol, les fondations offrirent le genre de bâtisse appelé par les Romains *maceria*, consistant en d'énormes libages (quartiers de pierre seulement dégrossis) posés sur le sol à sec, l'un près de l'autre et sans aucun mortier ou ciment. En avant se trouvaient, en outre, de gros fragmens de pierre jetés sans ordre, et sur lesquels la maçonnerie

du mur s'avançait un peu dans son empatement. Ces morceaux de pierre, de la nature des *faluns* étrangers à la localité, offraient presque tous des trous pratiqués pour des tenons et des crampons, quoiqu'ils ne fussent point liés entre eux, ni dans des positions à pouvoir l'être, les uns se trouvant sur champ, d'autres sur le côté, debout ou sur leur arête. Quelques-uns étaient bruts, mais la plupart avaient été taillés; un grand nombre portait des profils de corniches bien exprimés, des fragmens d'entablemens, des portions de frises, où se trouvaient des modillons, des triglyphes, des oves, etc., etc. Néanmoins aucun fragment des tenons et des crampons ne se trouva dans les trous destinés à les recevoir, ce qui prouve que le bois seul avait été employé à les réunir primitivement. Ce fut au milieu de ces débris remarquables qu'on trouva une énorme portion de chapiteau de colonne, la moitié environ du torse d'une statue d'homme en demi-relief, de grandeur plus forte que nature, et une pierre tumulaire avec inscription et relief d'un homme en pied. Ces divers objets attirèrent l'attention, et presque tous les habitans visitèrent ces restes antiques, que le propriétaire eut l'extrême obligeance de laisser exposés long-temps dans sa cour aux regards du public.

Les fouilles ayant été continuées, on mit à

découvert les fondemens nord et ouest de la Tour-Carrée ou Cassée, dont nous avions précisé le placement. Ces travaux n'offrirent rien de remarquable, et l'on put reconnaître seulement qu'à partir des fondations faites à sec et en libages, comme celles du mur, deux ou trois rangs de pierres taillées tout au plus étaient de l'origine, tandis que le surplus était d'une construction plus récente.

Vers l'est, sous l'un des piliers de la porte d'entrée de M. Lutton, se trouvèrent d'autres pierres sculptées, jetées également sans ordre sous la muraille attenant à la tour, et parmi elles deux tronçons de colonne de grosse dimension, dont un assez bien conservé. Un fragment de statue fut aperçu derrière ces tronçons, et l'on vit distinctement le bras de ce relief, qu'on ne put malheureusement extraire en raison de l'éboulement des terres et de la chute imminente du pilier Est de la porte cochère, sous lequel il est resté engagé. C'est assurément une perte pour l'archéologie, et ce morceau eût beaucoup ajouté à l'intérêt que présentent ceux que nous possédons, et dont nous vous donnerons une description détaillée, après avoir recherché la cause de la présence de ces sculptures dans un lieu où l'on était si loin de penser qu'on pût en rencontrer de cette nature.

La diversité des ornemens de cette grande quantité de pierres de toutes dimensions, la position dans laquelle elles se trouvaient, l'état dans lequel on les en a extraites, indiquent qu'elles avaient servi précédemment à la décoration d'édifices, de monumens publics, et qu'elles avaient été jetées çà et là pêle-mêle, soit pour boucher une brèche, soit pour reconstruire à la hâte des murailles endommagées. Le plus léger examen du travail de la majeure partie de ces reliefs prouve qu'ils ont été faits à l'époque romaine ou gallo-romaine, et dès lors les anciennes chroniques de notre ville, ainsi que les faits conservés par des historiens plus récens, semblent nous mettre, au moins nous le croyons, sur la voie de leur origine.

En 855, les Normands ayant pris Nantes et Angers, surprirent Orléans et le pillèrent. En 865, ils firent une nouvelle invasion, et après avoir ravagé le monastère de Fleury-St-Benoist, ils pénétrèrent par la Loire, vers la Tour-Neuve, dans Orléans qui leur avait résisté. La ville fut saccagée et tous ses édifices brûlés, excepté l'eglise de Ste-Croix.

Il existait encore alors dans la ville des restes de temples païens (1), notamment vers un mo-

---

(1) En consultant Aldrevalde, André Duchêne, his-

nastère de filles, établi récemment par Charlemagne dans le lieu où se trouve aujourd'hui la préfecture (1).

Les Orléanais, redoutant à juste titre le retour des Normands, s'empressèrent de réparer leurs

toire de Normandie, le curé de Maneval, Dumoulin, La Saussaie, Le Maire, Polluche, Deluchet, les archives de l'ancien duché d'Orléans, de Ste-Croix, et divers manuscrits de notre bibliothèque publique, on verra que des restes de paganisme existaient encore dans nos contrées de 800 à 900, même parmi les habitans des villes, et l'on trouvera des détails curieux sur les invasions des Normands.

(1) Vers 772, Charlemagne fonda à Orléans, sur les ruines d'un *ancien temple et château* dont il existait encore beaucoup de restes en 1600, un monastère de filles, sous cette dénomination : *Sancta Maria puellaris*. Vers 800, ce couvent était devenu une communauté (*collegium*) de chanoines, sous le titre de *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle*. Les Normands ne l'épargnèrent point; car on voit ces reclus participer aux bienfaits de l'évêque, en raison des pertes qu'ils avaient éprouvées. D'ailleurs l'église de Ste-Croix fut la seule épargnée alors, parce que, disent très-sérieusement les anciens auteurs, les *barbares n'y purent jamais faire prendre le feu*. En 1021, le roi Robert fit relever les bâtimens des chanoines de Bonne-Nouvelle, et les dota de quelques biens.

Plus tard des religieux de Marmoutiers vinrent s'y

murailles, et certainement plus particulièrement encore du côté de la Loire, par où ces pillards étaient déjà venus deux fois, que de tout autre côté. Suivant nos anciens historiens, l'évêque Gautier (Gauterius ou Walterius) excita les habitans à ces réparations, et y donna tous ses soins; par

---

établir; enfin les protestans ruinèrent de nouveau cette communauté. Elle était dévastée et le prieuré en commande en 1563, lorsque les Bénédictins de la congrégation de St-Maur traitèrent avec le prieur et vinrent y demeurer, en 1654. Après avoir bâti leur maison conventuelle, de 1670 à 1685, ils firent fouiller en 1672 les fondations de leur église, démolie en 1807, un peu au-dessous de terre, et qui s'étendait du petit jardin actuel, attenant à la rue des Grandes Ecoles, jusque vers le logement du portier. Dans les fondations faites vers 1672, on déterra des têtes d'Apollon, de Mercure, de nombreuses priapées, des fragmens de sculptures, ainsi que des médailles romaines. Un zèle pieux, mal entendu et outré, fit rejeter dans les fondations la majeure partie de ces antiquités. Néanmoins, sur la demande d'un des religieux, sans doute plus éclairé que les autres, on conserva quelques-uns de ces reliefs, que nous avons vus dans les greniers de l'administration départementale. Le travail de sculpture était analogue à celui de la découverte récente, et la nature des pierres absolument la même.

(Voir pour de plus grands détails notre histoire d'Orléans, 2e édition, pag. 467 et suivantes.)

là il leur rendit le service de pouvoir opposer une nouvelle résistance aux barbares, et leur procura les moyens de composer avec eux, lorsqu'ils se présentèrent pour la troisième fois, en 908.

Rapprochant ces divers faits, on pensera sûrement avec nous que ce fut à l'époque de l'épiscopat de Gautier, vers 885, où l'on voit le roi Carloman confirmer à cet évêque d'anciens priviléges et lui en accorder de nouveaux en raison des dévastations commises par les Normands, que les Orléanais réparèrent avec rapidité les brèches de leur enceinte romaine, et notamment la portion qui avoisinait la rue des Bouchers. Dès lors il est tout naturel de croire qu'ils durent prendre pour ce travail urgent les matériaux les plus à leur portée, et cette destination dut être donnée aux débris du temple ou château (dénomination souvent synonyme dans les temps anciens), situé sur l'emplacement de la préfecture actuelle. La proximité des lieux, la pente naturelle du terrain qui favorisait la main-d'œuvre, tout se réunit pour appuyer la conjecture que les sculptures récemment découvertes proviennent des démolitions de ce temple. Il est même probable que l'évêque ne fut pas étranger à sa ruine totale, suivant l'esprit du temps, qui portait les prêtres chré-

tiens à faire disparaître le plus qu'il leur était possible les moindres vestiges du paganisme.

Nous livrons à l'examen des hommes instruits qui se sont occupés de recherches sur notre ville nos conjectures et notre opinion, en leur rappelant, pour dernière observation, que nous croyons ce quartier élevé de la ville le plus ancien de tous, et celui où se trouvaient le plus particulièrement des habitations gallo-romaines; car presque tous les environs de la préfecture où l'on a fait des fouilles un peu profondes ont donné la preuve de l'existence de constructions romaines. C'est ainsi qu'on en a découvert lors du redressement de la rue de l'Ecrivinerie, aujourd'hui rue Pothier. En ce moment même, les terres qu'on extrait des fondations de l'église que les dames du Calvaire font bâtir, impasse Ste-Colombe, contiennent d'assez nombreux fragmens de briques romaines et de tuiles à rebord, caractérisées par leur largeur, leur nature et les repaires de leurs jointures.

Maintenant nous décrirons avec soin, parmi les sculptures intéressantes que nous avons signalées, celles qui nous paraissent les plus dignes d'être conservées, et nous le ferons par ordre de leur découverte.

En premier lieu (nº 1 de la pl.) se présente le

chapiteau de colonne dont la destination primitive pourrait être rigoureusement contestée. Pour nous, nous n'hésiterons point, malgré l'irrégularité de sa circonférence et le manque d'accessoires, à assigner cette destination à ce fragment. Cette portion du corps d'un chapiteau de colonne a dans sa plus grande largeur trois pieds et demi de diamètre, sa hauteur est de seize pouces, et sa portion de la circonférence totale, dont il ne devait guère former que le tiers, est de six pieds, ce qui en donnerait dix huit à la totalité du chapiteau, et supposerait un fût de colonne relative et d'une grande élévation.

Des feuilles allongées, un peu aiguës, ayant des bords et une côte très-prononcée, ornent ce fragment; elles sont disposées les unes au-dessus des autres en écailles de poisson. La hauteur de celles qu'on voit à peu près en entier est de neuf pouces de haut sur cinq de large à leur base. Ce genre d'ornement est assez commun sur les monumens de l'époque romaine. Les antiquaires ne sont pas tous du même avis sur l'espèce de feuille qu'ils représentent; nous les regardons comme étant le simulacre de feuilles d'olivier ou d'orme.

Au centre de son diamètre supérieur est pratiquée une portion de trou circulaire profond de six pouces, et dont ce tiers de circonférence est

de dix-huit pouces. Nous pensons qu'il était destiné à lier le corps du chapiteau à ses ornemens supérieurs (1).

2° Une partie du torse d'un homme de haute taille (n° 2 de la pl.).

Une pierre de deux pieds quatre pouces de haut sur seize pouces d'épaisseur et 2 pieds de largeur, porte, fouillée dans cette masse sans saillie excédant la pierre, environ la moitié gauche d'un torse depuis le cou jusqu'à l'abdomen; une partie de la poitrine et du ventre y sont exprimés et recouverts à peu près par le bras bien conservé de l'épaule au poignet, qui manque. Ce bras a deux pieds de longueur; il est fouillé à la profondeur de six pouces dans la pierre, et sa saillie n'est que de quatre pouces. Ce relief est très-remarquable par l'espèce de vêtement ou d'armure à gros plis très-prononcés qui couvrait cet homme ou ce guerrier, et dont le dessin seul peut donner une idée. Nous regardons le travail de ce morceau comme postérieur à celui du n° 1 et des suivans.

3° Pierre tumulaire (n° 3 de la pl.).

Ce bloc de pierre, lorsqu'il a été extrait, le 24 août, à dix-huit pieds de profondeur, avait

(1) Nous avons rétabli ce chapiteau dans la forme qu'il devait avoir, d'après divers monumens romains et d'architecture romane. Voyez la planche, fig. 5.

un pied sept pouces d'épaisseur; il a été presque immédiatement scié en trois dalles de six pouces environ, dont une porte l'inscription et la figure d'homme.

La hauteur de la pierre est de quatre pieds, et sa largeur de un pied sept pouces. Dans son épaisseur se trouve taillée en creux, avec des lignes d'encadrement et des tenons (en queue d'aronde) figurés, une inscription, et au-dessous un homme sculpté en demi-relief sans saillie excédant la pierre. Ce personnage, très-bien dessiné, et dont le travail est d'une bonne exécution, a deux pieds quatre pouces de hauteur totale (1). Il est représenté de face, vêtu ou drapé avec art de la saye (*sagum*), sorte de casaque de la forme de nos blaudes (blouses) à collet (2); ses deux mains tiennent un bâton qui paraît carré; il est posé en travers du corps de la hanche gauche à l'épaule droite. Ce bâton ou manche porte à sa partie inférieure un renflement ou boule mal arrondie; son extrémité

(1) La tête, dont la face est usée plutôt que mutilée, a 4 pouces; le cou et le corps, qui sont très-bien conservés, ont 16 pouces; les jambes, ornées de cercles (colliers) par-dessus la chaussure, ou formant le retroussis de bottines collantes, ont 8 pouces.

(2) Ces casaques de laine étaient, comme on sait, le surtout des Gaulois, et aussi le vêtement que les Romains portaient sous leur armure.

supérieure se termine en pointe taillée de profil en bec de flûte; non loin de cette extrémité pend du bâton une espèce de fouet court (1) (*Lorum*), formé de lanières de cuir tordues, tressées et nouées, et dont on voit clairement l'extrémité coupée en pointe. Cette figure est entourée de lignes creuses qui lui forment un encadrement. Les parties saillantes du visage ont été mutilées ou usées par l'eau, au battement de laquelle elles étaient exposées depuis long-temps ; les cheveux sont plats, courts, et taillés comme nous les portons généralement aujourd'hui.

La première ligne de l'inscription porte en capitales romaines, séparées par des points à trois angles, les lettres suivantes : un D, une M, un E, dont la tête forme un T, et enfin une M. La seconde ligne est composée du mot MARCO, d'un point angulaire, d'un mot abrégé offrant une M avec un A entre les deux derniers jambages, accolé d'un R et suivi d'une S. Un signe

(1) Expression de César et d'Horace pour exprimer un fouet court composé de lanières de cuir. En France on l'appelait *escourgée* dans les premiers temps de la monarchie. Un fouet analogue à celui représenté ici, ayant un aiguillon, une lanière pendante et courte près de la poignée et une masse ou crosse au bout inférieur, est encore dans la main de tous le bouviers vendéens, bretons et normands.

analogue à nos virgules, peut-être un point angulaire comme ceux de la première ligne, mais mal fait, peut-être même un petit I, sépare cette abréviation de deux LL, dont la dernière contient un petit I dans sa largeur, et est surmontée d'un petit A. La forme des lettres nous paraît être celle de l'époque où l'alphabet romain, ayant reçu tous ses complémens, fut adopté en Gaule, et où la forme des lettres commença à dégénérer de sa pureté primitive, ainsi qu'on le remarque dans plusieurs lettres de cette inscription. Si cette observation est fondée, elle reporterait l'origine de ce petit monument à l'année 200 ou 300 de notre ère chrétienne.

Quant au personnage, il nous paraît représenter un affranchi, caractérisé par le fouet à battre les esclaves, qu'on lui a donné assurément à dessein comme attribut.

L'explication de l'inscription a déjà exercé plusieurs archéologues auxquels nous l'avons adressée. La première ligne ne peut offrir la moindre difficulté d'interprétation, elle doit se lire ainsi sans hésitation :

Diis manibus et memoriæ,

Aux Dieux mânes et à la bonne mémoire.

La seconde ligne présente des difficultés, et peut être interprétée diversement. Si le signe qui se trouve entre l'S du second mot et la pre-

mière L du troisième est un I, on aurait, comme nous l'avions pensé d'abord, et suivant l'opinion la plus générale et la plus simple :

Marco Marsillia.

Marsillia à Marcus,

Probablement tombeau élevé par Marsillia à Marcus.

Mais si, comme un examen plus attentif nous en a presque convaincu, le petit signe entre l'S et l'L n'est qu'un point angulaire, que le ciseau a mal tracé, ou qui a été altéré depuis, alors les deux mots *Mars* et les LL qui suivent seraient séparés, et formeraient trois mots que nous exprimerions ainsi :

Marco Marsorum ou *Marsacorum* (1) *libertis libertabus* (2).

Qui se traduiraient :

A Marcus, du pays des Marses (Germanie), affranchi lui et sa famille.

---

(1) On pourrait même penser peut-être avec plus de raison que ce mot serait *Marsaliæ*, de Marsal, ville romaine de Lorraine, dont les habitans avaient des relations fréquentes avec ceux des rives de la Loire.

(2) Les deux LL isolées s'interprètent ainsi dans beaucoup d'inscriptions, quelquefois même on trouve les mots entiers et aussi cette abréviation L. L. F. Q. L. *Libertis libertabus familiisque libertorum.*

Nous découvririons, à l'aide de cette interprétation, le motif qui a engagé à mettre dans les mains du personnage un fouet aigu à masse et à lanière; car on sait, d'après Juvénal et d'autres auteurs, que certains affranchis, oubliant leur première condition, et affichant un luxe effréné, blessaient, mutilaient et assommaient leurs esclaves, en abusant du droit qu'ils avaient de les frapper, probablement avec un instrument semblable à celui qui caractérise ici la condition du défunt, et qui était employé pour la correction de ces malheureux.

4° Tronçon de colonne (n° 4 de la pl.).

La nature de la pierre de cette colonne est différente des précédentes; elle est plus blanche, plus tendre que les autres, et se rapproche de la nature de celle connue sous le nom d'Apremont.

Ce tronçon a été trouvé debout; il est mutilé d'un côté, et ses autres parties offrent un ornement composé d'une baguette assez large, entre deux petites baguettes étroites se répétant dans le pourtour, et exprimées en relief peu saillant.

Sa hauteur est de deux pieds et son diamètre de vingt-cinq pouces. Un autre tronçon semblable, mais en plus mauvais état, a été brisé. On voit par leurs dimensions qu'ils n'ont pu servir

à supporter le chapiteau nº 1, comme on l'a supposé à tort.

Nous avons cru devoir vous donner sur ces fouilles des détails minutieux et notre opinion personnelle sur les faits historiques qui nous paraissent s'y rattacher, afin de constater cette découverte d'une manière précise, et d'éveiller l'attention sur celles qu'on pourrait faire en ce genre dans les environs.

En outre, notre but a été de rattacher ce fait à beaucoup d'autres que nous vous avons déjà signalés, et qui tendent tous à prouver qu'Orléans a été dès le principe une ville romaine, et qu'on ne peut appliquer aux autres localités, où l'on ne rencontre aucune trace d'établissemens romains aussi caractérisés, la position tant contestée de Genabum.

Nous terminons en vous témoignant le désir de voir joindre à ce mémoire, si toutefois vous le trouvez d'un intérêt digne de l'insertion dans vos annales, les dessins rigoureux des sculptures que nous vous avons signalées. Notre collègue, M. Pensée, en possède des croquis faits avec le talent et l'exactitude que vous avez tant de fois appréciés dans des travaux de cette nature.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR LE MEMOIRE CI-DESSUS;

Par M. Lacave.

Séance du 3 janvier 1834.

Messieurs,

Votre section des arts a examiné avec intérêt le mémoire de M. Vergnaud-Romagnési, sur les sculptures antiques trouvées à Orléans, en 1833, sur le quai de la Tour-Neuve.

L'auteur entre en matière par une description des localités qui nous paraît devoir donner lieu à une observation relative à la destination qu'il attribue au pan coupé suivant lequel était dirigé le mur de ville vers la tour *Cassée* ou *Carrée*, dans les fondations de laquelle ont été découvertes les sculptures décrites.

Il nous semble que la saillie qui devant cette tour aurait été formée sur la direction générale des murs, ne pouvait offrir qu'un abri bien imparfait à un très-petit nombre de bateaux; car elle était si peu prononcée qu'elle n'est pas même indiquée sur plusieurs anciens plans de la ville, rapportés à une petite échelle, et notam-

ment sur celui qui est inséré dans l'*Indicateur orléanais*, et sur celui qui est rapporté dans l'histoire du siége d'Orléans par M. Jollois. L'espèce d'anse qui aurait été produite par cette saillie ne peut donc être assimilée à la gare que l'auteur exprime le désir de voir construire pour protéger contre les crues et les débâcles les bateaux qui fréquentent le port d'Orléans. Nous nous bornerons à vous faire observer que les travaux de terrasse, qui peuvent seuls être confiés aux ateliers de charité, ne formeraient qu'une portion des ouvrages nécessaires pour la construction de cette gare, qui exigerait des dépenses très-considérables, et qui rencontrerait, par suite de la disposition des localités, des difficultés d'exécution dont ce n'est point ici le lieu de vous entretenir.

Quant au tracé adopté pour cette partie des murs de ville, nous serions plutôt porté à croire, ou que l'on avait suivi dans cette construction le contour naturel des rives, qui sur ce fleuve présente assez souvent de pareilles irrégularités, ou bien que l'on avait eu pour but de flanquer par ce retour en pan coupé la portion des murs d'enceinte qui se trouvait en aval.

Les explications qu'adopte l'auteur sur l'origine des fondations découvertes, et qu'il appuie sur des faits curieux de l'ancienne histoire d'Or-

léans, ainsi que les interprétations de l'inscription de la pierre tumulaire qu'il propose, d'après plusieurs archéologues, nous paraissent (surtout la première) présenter un caractère assez grand de vraisemblance.

Au surplus, l'essentiel, dans un travail de cette nature, est, selon nous, de présenter une description exacte des découvertes qu'il constate, et d'offrir des données sûres et positives à la sagacité des savans qui exploitent cette branche importante de l'histoire. Sous ce rapport nous devons rendre justice au soin avec lequel l'auteur du mémoire est entré dans tous les détails propres à faire bien connaître les débris curieux trouvés dans ces fouilles, et nous pensons, comme lui, qu'un dessin de ces objets, tel que nous devons l'attendre du crayon facile et fidèle de notre collègue M. Pensée, aurait l'avantage d'en donner une idée plus complète, en reproduisant tous les détails qui échappent souvent à la description la plus minutieuse. Ce mode de représentation serait même ici d'autant plus convenable que les formes de quelques-uns de ces objets sont assez incertaines, et que, par exemple, quelques personnes prétendent reconnaître un glaive court, ou espèce de dague, dans l'instrument que porte le personnage figuré sur la pierre tumulaire, et que M. Vergnaud, appuyé de l'autorité de plusieurs anti-

quaires, considère comme un fouet ou *lorum*.

Nous terminerons en exprimant aussi le vœu que l'administration de notre musée, si éclairée et si active pour saisir toutes les occasions de l'améliorer et de l'enrichir, prenne des mesures à l'effet d'ajouter à la collection de ses objets d'antiquité la pierre tumulaire désignée sous le nº 3, qui nous semble un morceau précieux pour l'histoire et l'archéologie d'Orléans.

EXTRAIT DU RAPPORT FAIT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR L'OUVRAGE DE M. DUCHESNE, DOCTEUR-MÉDECIN, INTITULÉ : *TRAITÉ DU MAÏS OU BLÉ DE TURQUIE* ;

Par M. Lockhart.

Séance du 20 décembre 1833.

Messieurs,

La patrie du maïs ou blé de Turquie (*zea-maïs* de Linneus), ne paraît pas encore bien connue. L'auteur de l'ouvrage dont nous avons à vous entretenir le croit originaire de l'Amérique, d'où il aurait été rapporté au 16e siècle.

Quelques auteurs recommandables ont avancé, au contraire, qu'il était indigène de l'Inde, d'où il avait été transporté dans tous les

lieux où il est maintenant cultivé ; mais cette opinion n'a pas été bien établie ; le célèbre Parmentier l'a réfutée d'une manière satisfaisante dans un mémoire que l'académie de Bordeaux a couronné en 1784. Pline et les naturalistes qui ont écrit avant la découverte de l'Amérique ne parlent point de cette plante ; les archéologues ne paraissent pas non plus l'avoir trouvée dans les ruines antiques. L'opinion de M. Duchêne nous semble donc la plus fondée.

La belle graminée dont il s'agit vous est trop connue pour que je m'arrête à vous en donner la description ; je me contenterai de remarquer que son grain fait maintenant la base de la nourriture d'une grande partie des habitans des deux continens. Sa culture et son emploi sont donc du plus grand intérêt ; aussi M. Duchêne, qui l'a compris, s'est-il livré à toutes les recherches que cette double considération exigeait. Il traite de la manière de semer le grain, des engrais qui conviennent le mieux à la plante, des diverses façons à donner au terrain, du mode de récolte et de conservation de l'épi, et fait connaître toutes les manières d'employer ce grain, soit comme nourriture, soit comme médicament. Ce travail nous a paru complet. L'auteur a consulté, et il cite les meilleurs ouvrages d'agriculture ; son livre encore est écrit avec clarté et méthode. Les cultivateurs qui vou-

dront se livrer à des essais sur le maïs y trouveront tous les documens dont ils auront besoin.

Si nous avons jugé inutile de vous présenter une analyse détaillée de cet ouvrage, il nous a paru indispensable d'examiner s'il y a possibilité de faire prospérer la culture du maïs dans nos diverses natures de terrains, et par conséquent les avantages que notre département pourrait en retirer. Nous sommes persuadé qu'on arriverait, par un choix judicieux des terres, à de bons résultats. Le maïs demande un sol léger, riche, profond et frais sans excès, beaucoup de culture et des engrais appropriés, parmi lesquels nous placerons en première ligne le charbon animal, que nos établissemens industriels rendent commun à Orléans. Or, la Beauce, le val de Loire, la Sologne même présentent dans des proportions diverses les qualités de terres dont nous venons de parler. Nous avons vu très-bien réussir le maïs en plein champ dans deux localités de la Sologne, savoir, au Gué-du-Roi et aux Élus, canton de Cléry. Nous croyons donc qu'on pourra dans notre département le cultiver avec espoir de succès dans les assolemens où les agriculteurs font entrer des récoltes sarclées; on devra surtout l'essayer dans des défrichemens de vignes, de bois, de prairies naturelles et artificielles, sur les douves de fossés fraîchement ouverts, enfin dans les vignes mêmes.

Ce grain rend beaucoup par rapport au terrain qu'on y consacre ; un hectare peut produire, dans des circonstances favorables, quarante hectolitres de grain. Son emploi, dans une exploitation rurale, est très-varié, tant pour la nourriture des bestiaux et des volailles, que pour celle des hommes. On pourrait aussi cultiver cette plante seulement pour fourrage, car sa paille séchée est très-recherchée des bestiaux. Enfin nous répéterons avec l'auteur, que plusieurs médecins d'une haute réputation dans la capitale en ont employé avec succès diverses préparations pour des maladies chroniques et inflammatoires.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR DEUX BROCHURES INTITULÉES ; L'UNE : *PÉLÉE ET THÉTIS*, ET L'AUTRE : *MORT D'ALCYONÉE* ;

Par M. Vergnaud-Romagnési.

Séance du 28 février 1834.

Messieurs,

M. de Witte est un des membres les plus laborieux de l'Institut archéologique de Rome, et ses travaux constans ont pour but principal d'expliquer divers points peu clairs des mythes

anciens, à l'aide des peintures qui ornent les vases antiques grecs, étrusques, etc. Tel est le but des deux écrits dont il vous a fait hommage, et dont l'examen nous a inspiré un très-grand intérêt, que nous essaierons de vous faire partager en entrant dans quelques détails.

L'étude de la mythologie a été pendant long-temps, comme vous le savez, le partage de moines et de religieux qui assurément possédaient à un haut degré la connaissance des auteurs anciens, celle de l'histoire générale des peuples chez lesquels le culte payen était pratiqué, enfin le mécanisme des langues antiques; mais d'une part le séjour des cloîtres, de l'autre des idées mystiques, des scrupules religieux, les rendaient peu propres à des investigations, à des recherches et à des explications complètes sur beaucoup de points qui n'étaient encore qu'indiqués, qu'ébauchés, pour ainsi dire, par eux. Des hommes dégagés de préjugés, d'intérêts claustraux, et plus libres dans leurs études, se sont occupés depuis à compléter les notions imparfaites que nous possédions sur les cultes anciens; leur insuffisance sur plusieurs points est encore reconnue par tous les hommes instruits qui s'occupent des monumens de la Grèce et d'Italie, et M. de Witte est du petit

nombre des savans qui consacrent leurs veilles à y jeter un nouveau jour.

Sous ce rapport aussi l'institut archéologique de Rome, qui nous a fait l'honneur de nous admettre dans son sein (division française), est celle de toutes les académies d'Europe qui a rendu le plus de services *mythographiques* par ses publications. Déjà plusieurs pratiques du culte ancien, peu intelligibles dans les auteurs grecs, dans Ovide, Juvénal, Perse, etc., sont devenues, grâces aux soins de ses membres, plus claires et plus précises, et nous verrions avec satisfaction notre société agréer, dès qu'elle le pourra, l'espèce d'affiliation que l'institut de Rome lui a proposée, il y a quelque temps, par notre entremise.

Dans le premier des écrits qui vous ont été offerts, relatif aux noces de Pélée et de Thétis, l'auteur, après avoir passé en revue tout ce qui a été publié sur le mariage de ce descendant d'Eaque, roi d'Egine, et de cette Néréide, douée, comme Protée, de la faculté de prendre diverses formes, présente des observations curieuses sur Doris et Nérée, sur leur culte, leurs fonctions, leurs attributs. Les motifs de Jupiter pour renoncer à son projet d'union avec Thétis et consentir à celle de Pélée, sont ensuite décrits avec une grande érudition, de même que

les transformations de la mère d'Achille repoussant Pélée et voulant éviter sa couche. Le lieu des noces est précisé autant qu'il est possible, la présence du centaure Chiron constatée, enfin les divers écrits et les relations quelquefois contradictoires des auteurs anciens sur ces divers faits, sont commentés, rapprochés, expliqués avec clarté et talent.

Les monumens où Pélée et Thétis figurent comme sujet principal sont divisés par M. de Witte en trois classes.

1°. Ceux où le fils d'Eacus poursuit la Néréide.

2°. Ceux où Pélée saisit Thétis, et l'enlève de vive force malgré les monstres, les animaux et les flammes qui s'opposent à ses desseins.

3°. Ceux où l'union d'un mortel et d'une déesse a lieu sans violence et avec calme.

Ces trois classes se subdivisent elles-mêmes en groupe simple où deux personnages seulement sont représentés, et en compositions plus étendues, où l'on voit ensemble ou séparément Nérée, ses filles, les sœurs de Thétis, Chiron, Télamon, des signes caractéristiques des lieux, des personnages, etc.

On conçoit que dans les sujets simples, lorsque des attributs accessoires manquent, ou qu'il

n'y a ni signes ni inscription, il est très-difficile de préciser si le groupe représente Pélée et Thétis, ou Paris et Œnone, Oreste et Hermione, etc., etc. Pour donner la facilité de se reconnaître dans ce dédale, M. de Witte donne la description de vases qui précisent les mythes et les représentations indubitables de Thétis et de Pélée.

1°. Un Aryballos, publié par M. Panolka.

2°. Une Hydrie corinthienne.

Sur ces deux vases le sujet est simple, et sur les suivans il est accompagné de personnages et d'attributs accessoires.

3°. Un miroir étrusque, publié par Dempser;

4°. Une Œnochoë à figure noire sur fond blanc, de la collection de M. Pourtalès.

5°. Un vase du musée de Munich.

6°. Un Triblion du cabinet du roi, décrit par M. le comte de Caylus, et depuis par M. Rochette. Un Lécythos du Louvre offre le même sujet.

7°. Une Amphore tyrrhénienne du musée du prince de Canino.

8°. Une Hydrie corinthienne à figure jaune, du prince de Canino.

9°. Divers dessins de la collection Candelori.

10° Une Hydrie panathénaïque, trouvée à Romarzo.

Cette Hydrie, très-remarquable par sa belle conservation, représente l'action de l'enlèvement de Thétis en présence du centaure Chiron ; un serpent est aux pieds de la déesse. On voit au revers Thétis faisant une libation. La grotte d'où ce vase a été extrait portait sur l'architrave l'inscription grecque PELE (Pélée), ce qui rapproche le nom du mort inhumé dans ce lieu de celui de l'époux de Thétis.

11°. Un Isthmion à figure noire.

12°. Un vase publié par M. Dubois-Maisonneuve.

13°. La grande Cylix du musée Blacas, trouvée, en 1828, à Camposcala.

14°. Une Cylix à figure jaune, du prince de Canino.

Elle représente Thétis enlevée par Pélée malgré les menaces d'un lion, ce qui est conforme à la tradition que nous devons aux vers de Sophocle; quatre nymphes épouvantées environnent le couple, elles tiennent chacune un dauphin. Un vieillard au revers reçoit dans ses bras sa fille et la presse contre son sein. M. de Witte, avec MM. Gerhard et Raoul Rochette, contre le sentiment d'autres antiquaires, voit dans ce vieillard Nérée recevant sa fille.

15° Au revers d'un vase superbe à figure noire, dont le principal sujet est la mort d'Achille,

on voit Thétis enlevée avec le centaure Chiron encourageant Pélée à cette entreprise, malgré les flammes et les tigres qui l'effraient. Une nymphe s'enfuit, et au-dessus on lit en caractères grecs Patroclia, Pelès, Chiron, Thétis, Pontmeda. M. de Witte entre, au sujet de l'inscription, dans de judicieuses observations, où nous avons regret de ne pouvoir le suivre.

16°. Un très-beau vase du Vatican, publié par M. Millingen.

17°. Un vase athénien, publié par Wilkins.

18°. Le couvercle brûlé d'une Lécané, du musée de Naples, où le sujet est divisé en trois groupes composés de cinq figures; chacun est d'un haut intérêt par les détails de l'action.

19°. Dans la troisième classe des représentations de Pélée et Thétis se placent :

Un Stamnos de Chiusi, à figure rouge.

20°. Un vase (Deinos).

21°. Un sarcophage de la villa Albani, publié par Winckelmann, est le seul monument de l'époque romaine où l'on puisse bien reconnaître et avec certitude la présence de Pélée et de Thétis.

M. de Witte conclut de ses nombreuses observations que les noces de Pélée et de Thétis paraissent sur les monumens le plus souvent avec un caractère de violence; que Pélée y est

presque toujours représenté jeune et imberbe, et Thétis cherchant à se dérober à sa poursuite. Quant à Nérée, dont la forme la plus ancienne est moitié homme, moitié poisson, il s'y montre néanmoins assez souvent sous une figure entièrement humaine. Enfin le centaure Chiron, qui désigne constamment la localité qu'il habite (le mont Pelion), est un personnage reproduit partout sous la même forme, qu'il est impossible de méconnaître, et nous ajouterons qu'il confirme la certitude du fait représenté.

Nous avons encore à vous rendre compte, Messieurs, de la deuxième brochure que vous a adressée M. de Witte; c'est un mémoire sur la mort d'Alcyonée.

Le combat d'Hercule contre Alcyonée, fils de la Terre, ne s'est jusqu'ici rencontré que sur un petit nombre de vases peints, ou de monumens qui offrent des *gigantomachies*. Le géant figure constamment sous une forme colossale, endormi sur un rocher, ou déjà terrassé par le fils d'Alcmène, armé tantôt d'un arc, d'une épée, et quelquefois de sa massue. Le sujet se réduit souvent aux deux combattans seuls, tandis que dans d'autres peintures, Minerve, ou Hermès, assiste le héros thébain; mais jusqu'ici Télamon, que Pindare donne pour compagnon à Hercule dans cette lutte, n'a point encore

paru sur les monumens à côté de son ami.

Quelques auteurs placent la scène dans l'isthme de Phalène, en Thrace; d'autres mythographes la fixent en Campanie, dans les champs phlégréens, en faisant gémir le géant sous le poids du mont Vésuve.

M. de Witte n'a connaissance que de six vases qui représentent la défaite du géant Alcyonée; les uns viennent des fouilles de Nola, et les autres de l'Etrurie.

Le plus souvent une petite figure ailée, tantôt mâle tantôt femelle, et drapée sur quelques vases du style archaïque, intervient dans le combat comme un des acteurs les plus caractéristiques. Sa présence comme personnage significatif de l'action a embarrassé beaucoup d'antiquaires. Les uns l'ont considérée comme étant l'image de l'Amour, lorsqu'elle est peinte tranquille et avec des dehors attrayans; les autres veulent que ce soit une *harpye*, lorsqu'elle est menaçante et d'un aspect qui pourrait la faire regarder comme avide de cadavres.

Une Œnochoë de style archaïque, trouvée en Etrurie, et publiée par M. Micali, sans aucun commentaire, ainsi qu'un Lécythion déterré dans un tombeau de Nola, représentent tous deux le petit génie ailé ne se montrant point hostile contre le géant étendu à terre.

Comme la Campanie est précisément le lieu où plusieurs mythographes veulent que la scène ait eu lieu, il est assez naturel que cette peinture se trouve sur un monument de cette localité, et on a l'espoir d'en trouver d'autres.

M. de Witte discute avec sagacité les points obscurs de cette action d'Hercule ; il dit et explique d'une manière satisfaisante :

1°. Pourquoi on voit intervenir dans ce combat des figures ailées, des génies si différens de caractère ;

2°. Pourquoi ces génies ont tantôt un sexe tantôt un autre ;

3°. Enfin pourquoi dans d'autres luttes, combats, défaites de géant, on ne rencontre jamais cette figure ailée.

Il résulte des comparaisons qu'il établit avec lucidité, d'après les textes de nombreux auteurs qu'il leur applique, que la petite figure ailée, lorsqu'elle est calme et tranquille, représente l'âme s'échappant du corps du géant mort, et alors exprimée par une figure mâle; tandis que lorsque la lutte est en action, la séparation violente de son âme est exprimée par une *harpye* ou Kerès, êtres femelles ravisseurs. En outre il fait observer que l'Alcyon, comme type du nom du géant, se trouve quelquefois représenté dans cette scène, et que très-souvent on y voit Minerve

accompagnant Hercule comme symbole de la victoire.

Nous terminerons en engageant ceux de nos collègues qui aiment les études archéologiques à lire les deux écrits de M. de Witte, qui pourront leur être d'une grande utilité pour rectifier des idées reçues à tort sur les sujets qu'il traite, et leur faciliter, à l'occasion, l'explication de faits analogues par des vases ou d'autres monumens.

Pour nous, nous regrettons sincèrement que les bornes d'un rapport ne nous aient pas permis de nous étendre davantage sur les descriptions, les détails, les observations précieuses que contiennent ces deux notices, auxquelles on ne saurait, dans l'intérêt de la science mythologique, donner trop de publicité.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LA PREMIÈRE LIVRAISON DE L'OUVRAGE DE Mme LA COMTESSE DE BRADI ET DE M. GENEVAY, INTITULÉ : *GALERIE BIOGRAPHIQUE, UNIVERSELLE ET POPULAIRE DES HOMMES ET DES FEMMES CÉLÈBRES;*

Par M. Pailliet.

Séance du 4 avril 1834.

Ce n'est point une nouvelle biographie produisant dans l'ordre alphabétique les grandes et

moyennes illustrations de tous les âges ; c'est un muése dont le désordre apparent est un art ingénieux, et dans lequel on n'admet que de véritables célébrités ; c'est une composition successive qui, dans chaque livraison, présente quatre beaux portraits gravés sur acier, et quatre narrations rédigées avec une précision et une élégance remarquables. Les personnages offrent par leur réunion d'intéressans contrastes de caractères et de talens, de positions et de destinées. La première livraison nous montre Schiller et Victor Hugo, Marie Stuart et le maréchal Ney. Pour la prochaine, on annonce Mirabeau, qui, par la puissance de la parole, fit une révolution dans l'état; Broussais, qui cherche à en opérer une dans la science médicale par l'attribution d'une cause commune à toutes les maladies; Raphaël et Sévigné, ornemens de deux siècles et de deux nations. Morts et vivans, gloires étrangères et nationales, apparaîtront dans cette belle galerie.

Si de cette appréciation générale nous passons à l'appréciation de chaque article de la première livraison, nous rencontrons moins des fautes que des lacunes justifiées par la brièveté obligée des récits et le genre populaire de la publication.

Schiller est un wurtembergeois, auquel l'assemblée législative décerna en 1792, dans un

moment d'enthousiasme pour les gloires littéraires, le titre et les droits de citoyen français. Il témoigna sa reconnaissance en célébrant une des époques les plus merveilleuses de nos annales, celle où l'héroïne d'Orléans délivre la France de la domination étrangère. Histoires, drames, poésies, philosophie, sont les titres de Schiller. Plusieurs de ses ouvrages sont traduits ou imités dans notre langue; son histoire de la guerre de trente ans a été traduite par M. de Chamfeu; son théâtre, par M. de Barante; ses Brigands, qui eurent en Allemagne un succès prodigieux, ont été reproduits par Lamartellière; plusieurs scènes de sa conjuration de Fiesque, par M. Ancelot, et de beaux vers de sa Jeanne d'Arc, par M. d'Avrigny. Benjamin-Constant, dans Walstein, a fondu ensemble les Piccolomini et la mort de Wallenstein.

Mad. de Staël, en parlant de l'illustre Allemand, dit : « *Ses écrits sont lui. — Sa conscience est sa muse.* » C'est une application individuelle de la pensée de Buffon : *Le style, c'est l'homme.* Ces axiomes ont plus d'éclat que de justesse. Le style varie comme les sujets et révèle rarement le caractère et les inclinations de l'auteur. C'est un instrument auquel le génie donne toutes les formes. On trouve tous les styles dans Schiller comme dans Voltaire, parce

qu'ils ont également écrit dans tous les genres, exprimé les sentimens et les passions les plus contraires. Il ne faut pas regarder comme inspiration de la conscience ce qui n'est que l'œuvre de l'imagination. Lorsque Schiller immole la société et ses lois, la civilisation et ses liens, aux maximes désorganisatrices qu'il place dans la bouche de Charles de Moor, l'imagination était sa muse, non la conscience.

Suivant les auteurs de la Galerie, *l'opposition aux lois communes semble pour les esprits supérieurs un besoin naturel et impérieux*. Cette idée, qui appartient à l'école romantique, et dont se prévalent les novateurs, est trop générale. Dans tous les temps de hautes intelligences ont fait de grandes actions et de beaux ouvrages sans s'écarter de ces lois communes qui font vivre et prospérer les sociétés, les sciences, les lettres et les arts. La loi sociale ne gêne que le vice, la règle littéraire n'embarrasse que la médiocrité.

Mad. la comtesse de Bradi et M. Chenevay rappellent tout ce qu'il importe de savoir de Schiller pour ceux qui, étrangers à la littérature allemande, veulent au moins connaître les noms des écrivains, les titres et la nature de leurs ouvrages. C'est autant qu'il faut pour former des savans de salon.

L'article concernant Victor Hugo est traité avec prédilection. De légères critiques font mieux ressortir la vive admiration des nouveaux biographes. Ils promettent à l'auteur, que Châteaubriand, lors de l'apparition des odes vendéennes, surnomma l'enfant sublime, cette immortalité après laquelle courent tant d'écrivains et que peu atteignent.

On agita sous Louis XIV la question de savoir si les anciens étaient supérieurs aux modernes. On demande aujourd'hui si les classiques ne sont pas inférieurs aux romantiques. Schiller préférait Shakspeare à notre inimitable Racine. Il y a des Français qui préfèrent Victor Hugo et Alexandre Dumas aux grands écrivains des deux derniers siècles. Les auteurs de la galerie ne discutent pas cette question. Selon nous, les romantiques agitent davantage les nerfs, les classiques satisfont mieux l'esprit.

Dans la biographie de Marie Stuart, le récit de la mort de cette reine, commandée par une autre reine, excite vivement la pitié et l'indignation (1). L'inviolabilité des têtes couronnées fut

(1) Marie Stuart ne périt point victime d'une étroite jalousie de femme, comme on le croit vulgairement, mais parce qu'elle était la personnification du principe catholique en Ecosse et en Angleterre, dans un temps

méconnue par les rois avant de l'être par les peuples. Ici une souveraine enseigne par son exemple le régicide à l'Angleterre, qui s'en souviendra lors du règne de Charles I[er]. A Naples, Charles d'Anjou, frère de saint Louis, acquiert une couronne par un autre régicide ; il fait trancher la tête à Conradin, qui, avant de la poser sur le billot, jette son gant au milieu du peuple consterné, et lui demande un vengeur. Plus tard, en France, un descendant de saint Louis subira le même supplice au nom de la souveraineté populaire. Quels terribles enseignemens l'histoire fournit à ceux qui la méditent !

L'article biographique du brave des braves, de ce glorieux fils d'un tonnelier, que la république fit général, l'empire maréchal, duc et prince, la restauration pair de France, et qui, à 47 ans, après avoir échappé au feu de cent batailles, fut, pour cause politique, condamné à mort par arrêt de la cour des pairs, l'article de Ney est un bel hommage rendu à la mémoire de ce héros.

En résultat, la galerie de M[me] la comtesse de Bradi et de M. Chenevay se recommande par le choix des personnages, la perfection des gravures, l'intérêt des biographies.

---

où ce principe social menaçait le trône d'Elisabeth, appuyé sur la réforme d'Henry VIII. (*Histoire de la réforme*, par Capefigue, t. II, p. 384.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DE LITTÉRATURE, SUR LES DEUX PREMIÈRES LIVRAISONS DE LA *REVUE ANGLO-FRANÇAISE*, PUBLIÉE A POITIERS SOUS LA DIRECTION DE M. FONTENELLE DE VAUDORÉ;

Par M. de Buzonnière.

Séance du 2 mai 1834.

Messieurs,

Peu de siècles se sont écoulés depuis l'époque où la science, tout imparfaite qu'elle fût, était en Europe l'objet d'une sorte de culte. Alors l'élève jurait sur la parole du maître, et l'homme qui osait révéler une vérité nouvelle était coupable d'un crime qui tenait de la révolte et de l'hérésie.

Plus tard, le besoin d'études plus positives et mieux dirigées se fit généralement sentir, et l'esprit d'ordre et d'hiérarchie qui régnait alors, modifiant l'ardeur des découvertes, on vit se former de grandes associations dont le but avoué était d'étendre les limites du savoir. Des corporations qui presque toutes reconnaissaient une organisation religieuse, s'adonnèrent à certaines

recherches spéciales. Leurs travaux, distribués à chacun de leurs membres selon les facultés qui lui étaient propres, concouraient toutes vers un but unique. Là, comme dans le royaume des abeilles, la moindre parcelle de miel, recueillie à l'écart, venait augmenter le trésor commun. Le temps, la mort même n'étaient pas des obstacles, car ces hommes ne travaillaient ni pour la fortune, ni pour la gloire, et l'œuvre avançait lentement, mais toujours, jusqu'à ce qu'il apparût au milieu du monde savant, étonnant par l'immensité de ses proportions et la perfection de ses détails.

Aujourd'hui la soif des sciences et l'amour de l'indépendance se sont simultanément développés dans toutes les classes de la société. Chacun de nous veut apprendre, personne n'ose avouer un maître; chacun veut écrire, mais d'un style spécial; fiers de donner notre nom à quelque découverte nouvelle, nous oublions de perfectionner les anciennes. Une multitude d'hommes d'un grand talent se sont agités dans la foule; mais ils ont trouvé autour d'eux plus de rivalité que de bienveillance, et leurs efforts se sont trop souvent neutralisés par leur divergence. Tous cependant ont brigué le suffrage du public, et lorsque l'homme véritablement désireux de s'instruire se hasarde au milieu de ce

déluge d'opuscules qui inonde le monde savant, il nous semble voir un voyageur entraîné par le torrent dans lequel il cherchait à se désaltérer, et ne songeant plus qu'à lutter contre les flots qui menacent de l'engloutir.

Une idée ingénieuse naquit enfin du vice même que nous venons de signaler. Dans l'impossibilité d'astreindre les auteurs modernes à concourir à un labeur commun, quelques esprits positifs ont conçu l'idée de rassembler leurs travaux, en leur conservant le mérite, si indispensable aujourd'hui, de l'actualité. Les *magasins*, les *revues* obtinrent, dès leur apparition en Angleterre, une faveur méritée, et en France, la *Revue britannique, les Annales des voyages,* etc., ont prouvé par leur succès que ce genre de recueils répond véritablement à un besoin de notre époque.

Cependant, il faut le reconnaître, les *revues* et les autres collections du même genre n'ont fait que pallier le mal auquel on voulait porter remède. Sans doute elles renferment souvent des œuvres d'un haut mérite; mais vainement y chercherait-on cet ensemble sans lequel il n'est point de corps de doctrine, ce classement, cette méthode, qui aident si puissamment la mémoire, en parlant, pour ainsi dire, aux yeux de l'intelligence.

M. de la Fontenelle de Vaudoré s'est efforcé d'éviter cet écueil, en resserrant les limites de la spécialité à laquelle il a consacré la *Revue anglo-française*. Lui-même, dans une introduction remarquable de précision et de clarté, nous révèle le but et la portée de cet ouvrage ; il nous fait assister à la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie, nous montre les vainqueurs exportant sur le sol étranger leurs lois, leur langage, leurs mœurs, leur architecture, et les formes féodales de leur gouvernement ; puis, après avoir retracé une lutte acharnée entre deux nations rivales, qu'il se plaît à croire réunies aujourd'hui par un commun intérêt, l'auteur poursuit en ces termes :

« Il faut le dire, ces anciens et nombreux
« points de contact entre deux nations si grandes,
« si généreuses, cette rivalité séculaire, offrent
« à l'histoire une suite de faits d'une grande
« importance et d'un intérêt soutenu. Le burin
« de l'histoire est loin d'avoir recueilli une
« foule de traits épars dont le faire de notre
« époque peut tirer un merveilleux parti. Ecrire
« en détail, par événemens détachés, par vie
« d'homme, par série de faits, tout ce qui se
« rattache aux anciennes guerres de la France et
« de l'Angleterre ; reproduire l'esquisse des débris
« des monumens historiques, les restes matériels

« des chroniques des anciens temps, en y joi-
« gnant parfois quelques pages romantiques
« inspirées par la force et l'importance des
« souvenirs ; c'est en agissant ainsi qu'on espère
« intéresser en France et au-delà du détroit. »

Déjà le concours d'un grand nombre d'hommes studieux et savans a prouvé à M. de la Fontenelle que ses espérances étaient légitimes, et les deux premières livraisons de la *Revue anglo-française* nous paraissent de bon augure pour l'avenir de cette publication.

Ici, Messieurs, devrait commencer pour votre rapporteur une tâche laborieuse et délicate, l'analyse critique et raisonnée des diverses pièces que renferme ce recueil. Si, à une connaissance approfondie de l'histoire générale et locale, des langues mortes et des *patois* de province, des variations des sciences et des arts à toutes les époques, il joignait cet esprit de discussion plus rare que le savoir ; si, en outre, les limites d'un rapport pouvaient s'étendre jusqu'aux dimensions d'un volume, il oserait accepter cette grave mission ; mais la conscience de sa faiblesse le condamne à une énonciation simple et rapide.

L'antique château de Poitiers, témoin de tant de hauts faits galans ou chevaleresques, a inspiré à M. l'abbé Gibault des pages bien écrites. Veuf de Charles VII, qui le délaissa pour le

trône de France, le noble manoir jonchа des débris de ses tours massives le promontoire qui s'élève au confluent du Clain et de la Boivre. Là, dans les jours de fête, attirée par les charmes que la nature a répandus sur ces rivages, la jeunesse de la ville allait folâtrer parmi les ruines. Depuis environ trois années ce lieu n'inspire plus que l'effroi. L'ancien séjour des rois est devenu le théâtre des exécutions.

La notice de M. de la Fontenelle sur la coopération des Poitevins à la conquête de l'Angleterre se recommande par une érudition de localité qui doit offrir un véritable intérêt aux habitans du pays.

Jeanne Grey, reine de neuf jours, qui paya de sa vie une usurpation qui n'était pas la sienne; femme modeste et vertueuse, pleurant à l'aspect d'une couronne, et acceptant avec joie, à dix-sept ans, le supplice qui doit l'en délivrer; savante avant l'âge, faisant ses délices du *Phedon* qu'elle lisait dans la langue de Platon, et versée dans la connaissance du français, de l'italien, du latin, du grec, de l'hébreu, du chaldéen et de l'arabe; Jeanne Grey, trop peu connue, est un sujet précieux par l'intérêt qu'il inspire, et M. Nicias Gaillard était digne de le traiter.

Nous voudrions pouvoir en dire autant de celui qu'a choisi M. Moreau. Quelque important

qu'ait été le château de Taillebourg comme point militaire, les événemens isolés dont il a été successivement le théâtre ne présentent pas l'attrait d'une histoire suivie, et le talent de l'auteur ne pouvait suppléer à la stérilité du sujet.

M. André, dans une prose facile, nous montre la poésie romane de l'Aquitaine, et spécialement de l'Anjou, se revêtant, au commencement du 12e siècle, de formes élégantes ; là la voix du galant et spirituel Guillaume, comte de Poitiers; puis, s'élevant au genre héroïque, et animant à la guerre les peuples et les rois par l'organe du fougueux Bertrand de Barn, et bientôt après expirant sur le champ de Bovines, avec l'indépendance du Poitou, sous les coups de Philippe-Auguste.

Sir John Copley, aujourd'hui lord Lindshurst, avait osé, devant la chambre des pairs d'Angleterre, taxer la magistrature française *d'ignorance, de partialité et de corruption*. M. B. D. L. oppose à une aussi inconcevable sortie la comparaison de l'ordre judiciaire en France et en Angleterre. Dans une analyse claire et serrée, il n'a dissimulé aucun des vices de la législation d'outre-mer. Chaos, incohérence des lois qui sont tantôt appliquées comme encore en vigueur, tantôt considérées comme tombées en désuétude; conflit entre le droit écrit et le droit d'équité, qui, tout opposés qu'ils soient l'un à l'autre, peuvent

quelquefois servir indistinctement de base aux jugemens; multiplicité de juridictions spéciales, et pourtant exposées aux envahissemens de juridictions rivales; frais excessifs des procès, provenant de la centralisation à Londres de presque toutes les affaires; vice radical dans la formation d'un jury désigné par l'autorité, et qu'on ne peut éviter qu'en retombant sous l'empire d'un jury spécial, dont chaque membre, révocable au gré de la même autorité, reçoit un salaire de 25 f. par jour; absurdité de la procédure fictive, suivant laquelle on doit instruire en prenant pour point de départ des faits conventionnels, reconnus faux par toutes les parties, et de la position desquels dépend cependant l'issue du procès : telle est, d'après l'auteur, cette législation que le chancelier anglais a cru ne pouvoir mieux défendre contre des innovations proposées, qu'en attaquant la magistrature française. Le travail de M. B. D. L., que précède un aperçu rapide de la législation de notre pays, est né d'une généreuse pensée; il nous semble d'un haut intérêt.

Outre les morceaux que nous venons de vous faire connaître, la *Revue anglo-française* contient encore, sous les titres de *Bulletin bibliographique*, *biographie*, *chronique*, des articles d'une moindre importance. Jusqu'ici la biogra-

phie n'a été traitée que très-succinctement ; mais le bulletin bibliographique offre dans la dernière livraison un excellent catalogue raisonné des ouvrages publiés en France et en Angleterre, sur l'architecture religieuse du moyen âge, par M. de Caumont. Quant à la chronique, nous nous bornerons à faire observer qu'il serait mieux de ne plus y insérer à l'avenir de simples nouvelles, qui, âgées quelquefois d'un trimestre, ont trop perdu de leur fraîcheur et de leur attrait.

La *Revue anglo-française* avait pris, dès son introduction, l'engagement *d'éviter, autant qu'elle le pourrait, les sujets susceptibles de froisser les passions politiques, si vives, si acérées, qui divisent aujourd'hui la France.* Il nous semble en effet que la politique du jour devrait rester en dehors de ses attributions. Les collaborateurs, dont nous avons déjà cité les noms, se sont généralement conformés à leur programme, et à cet égard les morceaux insérés dans le corps de l'ouvrage ne méritent point de reproche sérieux ; mais il n'en est plus ainsi de la chronique et du bulletin bibliographique ; une critique par trop rigoureuse des *Écorcheurs* de M. d'Arlincourt, la relation de la mission du docteur Bowring, des réflexions bien sévères sur la dynastie qui ne règne plus en France (1), et les

(1) Page 17, 1re livraison, histoire de Charles-Edouard.

détails complaisamment minutieux de deux voyages dont tout l'intérêt se rapporte aux princes qui leur ont succédé, sont une nouvelle preuve que la promesse faite par la revue est, de nos jours, une de celles qu'il est le plus difficile de remplir.

Votre commission, Messieurs, a pensé qu'une tendance politique quelconque ne pouvait être que nuisible à un œuvre pour l'accomplissement duquel le concours de tous les savans est nécessaire, quelque opinion qu'ils professent; et nous avons tout lieu d'espérer que les livraisons à venir se renfermeront dans leur spécialité.

PREMIER MÉMOIRE

SUR LA STRUCTURE ET LES ANOMALIES DE LA FLEUR DES RÉSÉDACÉES,

Par M. Auguste de St-Hilaire.

Séance du 22 août 1834.

§. 1er. Considérations générales.

Il y a déjà long-temps qu'un des physiologistes les plus habiles de notre âge, M. Mirbel, a fait sentir combien l'organisation végétale a peu de fixité. Elle est tellement mobile que, cédant sans peine à telles ou telles influences, les diverses parties de la fleur se modifient, se transforment et retournent à la nature de la feuille proprement dite, dont elles n'étaient qu'une simple déviation; elle est tellement mobile qu'on peut voir, dans certains genres, un ordre d'organes prendre la place qu'un autre ordre occupe chez un genre voisin, ou, si on l'aime mieux, que l'on voit un organe remplir, dans plusieurs plantes, des fonctions qui ailleurs ont

été départies à un organe différent. Une famille commune dans nos climats, celle des Résédacées, va me fournir une preuve évidente des derniers faits que je viens d'avancer.

Pendant long-temps, les *Reseda* furent décrits d'une manière tellement imparfaite que, si le *Reseda odorata*, cultivé dans tous les jardins, n'avait familiarisé avec les formes propres à ce genre de plantes, le botaniste, avec le seul secours des livres, n'aurait pu sans doute parvenir à déterminer les espèces communes dans nos campagnes. Qui en effet aurait retrouvé dans le *Reseda phyteuma*, où les parties sont si faciles à distinguer, ce calice dont deux divisions s'ouvrent davantage pour favoriser le pétale supérieur, ce même pétale mellifère et gibbeux à la base, et enfin cette glande unique soudée avec la base des pétales, caractères que les maîtres de la science, les Linnée et les Jussieu, attribuent au genre *Reseda* (1). Ces hommes illustres ont tant fait pour elle, qu'on ne doit pas s'étonner qu'il leur ait échappé un petit nombre d'inadvertances; et nous, qu'ils ont formés; nous, qu'ils ont placés si loin dans la carrière, nous avons eu, il faut le dire, bien peu de mérite, lorsque, revenant sur leurs pas, nous avons découvert, dans la

---

(1) Lin. gen. Ed. Schreb. 326. — Juss. Gen. 245.

marche qu'ils ont suivie, que ques légères erreurs.

Les modernes ont mieux saisi que Linnée et Jussieu, l'organisation apparente des fleurs du *Reseda*, et l'élève qui, dans ses herborisations, se servira du savant ouvrage de MM. de Candolle et Duby sur les plantes de la France, reconnaîtra sans peine le genre dont il s'agit ici et ses diverses espèces. M. Jules de Tristan a publié sur les affinités des *Reseda* un mémoire éminemment philosophique et extrêmement remarquable pour l'époque où il parut; ces plantes ont été, pour MM. Hooker et Lindley, le sujet d'une hypothèse très-ingénieuse, et enfin l'illustre Robert Brown a cru devoir réfuter l'opinion de ces savans auteurs. Quelques traits cependant doivent encore être signalés, et surtout il reste à expliquer, dans tout son ensemble, la structure intime des fleurs qui nous occupent.

C'est cette tâche que je vais remplir, et, pour me faire mieux comprendre, je commencerai par décrire rapidement les caractères des verticilles floraux du *Reseda phyteuma*, tels qu'ils se présentent à une observation superficielle.

§. 2. Description succincte de la fleur du Reseda phyteuma.

L'inflorescence, comme celle de tout le genre,

est indéfinie (1). Dans la préfloraison, deux des divisions du calice sont extérieures, comme le dit M. Roeper, du genre tout entier (2); les pétales sont valvaires, et, ainsi que l'a avancé Brown, ils ne couvrent point les étamines qui restent droites (3). La fleur est oblique, c'est-à-dire que son axe, non-seulement n'est point vertical, comme cela arrive ordinairement, mais encore n'est pas même horizontal, et qu'il forme avec le sol un angle d'environ 45 degrés. Le calice est sexpartite, à divisions étalées, écartées les unes des autres, linéaires-spatulées. La corolle se compose de six pétales alternes avec les divisions du calice et fort inégaux. Les deux pétales supérieurs sont semblables, réguliers, ovales-cunéïformes, très-obtus, concaves, et présentent sur leur dos un appendice tripartite dont les divisions latérales sont multipartites, digitées, et l'intermédiaire filiforme; les deux pétales latéraux sont plus petits, irréguliers, et leur appendice dorsal est simplement digité ou quelquefois à deux divisions dont l'une digitée et l'autre simple; enfin les deux pétales inférieurs

(1) Voyez les *Observations de M. Roeper sur l'inflorescence des fleurs dans les* Mélanges *de M. Seringe.*

(2) Roeper. *Balsam.* 51.

(3) R. Brown. *Observations Oudney.* 25.

irréguliers, plus petits que les autres, presque avortés, ne portent qu'un appendice simple et linéaire. Les organes sexuels semblent tous placés sur le sommet d'un gynophore oblique qui supérieurement s'épanche à son sommet en une glande, disque ou nectaire semi-circulaire, velu et horizontal. Les étamines sont au nombre de onze à vingt et une, inclinées, du moins avant la fécondation, et portent des anthères biloculaires et intorses; l'ovaire est oblong, trigône, terminé par 3 têtes à peu près coniques, dont chacune, à son sommet, porte un stigmate. La cavité de l'ovaire est unique, et l'on y voit 3 placentas pariétaux, linéaires, chargés de nombreux ovules suspendus. Telle est, du moins en apparence, la fleur du *Reseda phyteuma*, et, à quelques nuances près, celle d'un grand nombre d'autres espèces.

§. 3. Des pétales.

Je ne reviendrai pas sur le calice, qui ne présente rien de particulier, du moins pour le but que je me propose (1). Les pétales, plus remar-

---

(1) Je ferai cependant observer que le support central, incliné sur le calice, contracte, dans plus d'une espèce, adhérence avec la partie inférieure de cette enveloppe. Dans le genre *Ochradenus* (Del.), où la corolle manque, le calice est même en partie soudé avec le nectaire.

quables, offrent dans leur moitié supérieure deux parties distinctes, celle obtuse et concave qui se porte en avant, et l'appendice dorsal. Mais en général *lorsqu'une partie se détache latéralement de quelque organe appartenant au système* (1) *appendiculaire de la fleur, je crois que l'on peut soupçonner qu'il y a soudure depuis l'axe jusqu'au point où les deux parties deviennent libres et distinctes*. Guidé par cette espèce de loi, je cherche à découvrir l'origine de l'appendice, et, à un jour favorable, je vois qu'il se prolonge jusque sur la base du pétale en un onglet linéaire intimement soudé avec ce dernier, qui est beaucoup plus large que lui. On sent que, quand deux organes sont soudés, leurs limites ne sauraient se distinguer, comme lorsqu'il n'existe qu'une simple application; mais, s'il y a de l'obscurité pour les limites de l'onglet de l'appendice dorsal du *Reseda phyteuma*, dans une autre espèce, le *Reseda lutea*, on reconnaît très-exactement les bords de l'onglet de l'appendice, lorsqu'on expose le pétale à une lumière convenable; et l'on voit que ce dernier onglet, dessiné d'une ma-

(1) Cette distinction excellente des systèmes appendiculaire et axile a été faite par M. Turpin dans son *Essai d'une iconographie*.

nière tranchée, est linéaire-cunéiforme et traversé par trois nervures qui se ramifient dans la partie libre. Il est donc clair que le pétale du *Réséda* n'est point un corps unique projetant un simple appendice, mais qu'il est formé de deux parties : l'une extérieure plus pétaloïde, composée d'une lame libre et d'un onglet soudé; l'autre intérieure, concave, squamiforme, d'une consistance plus épaisse que l'autre.

Si à cet égard il pouvait rester quelques doutes, ils seraient bientôt levés par l'inspection de la corolle du *Reseda alba*. Les pétales de cette plante en effet, semblables à tous les pétales possibles pour la forme et la consistance, n'offrent qu'un corps parfaitement simple, sans duplicature ni appendice. Pour ne parler que des supérieurs, ils sont, dans leur ensemble, oblongs-cunéiformes, fort obtus, analogues à ceux des caryophyllées; ils se composent d'un onglet concave qui s'élargit graduellement, et d'une lame continue, trilobée au sommet; enfin leur substance, fort transparente, est traversée par des nervures qui, au nombre de trois à la base de l'onglet, se ramifient bientôt en formant l'éventail. La lame 3-lobée des pétales du *Reseda alba* est évidemment l'appendice dorsal et 3-parties des *Reseda phyteuma*, *odorata*, *lutea*, etc.; l'onglet libre, cunéiforme des pre-

miers est semblable à celui que je vois soudé dans les seconds; enfin je trouve dans le *Reseda alba* la disposition de nervures que j'avais observée dans l'onglet soudé et le prétendu appendice du *Reseda lutea*. Les pétales du *Reseda alba*, semblables, comme je l'ai dit, à tous les pétales possibles, se retrouvent donc dans les autres *Reseda;* mais chez ceux-ci ils sont en partie soudés avec un second pétale plus intérieur qu'on ne voit point chez le *Reseda alba*, et ainsi, *dans le plus grand nombre de* Reseda, *il existe deux verticilles de pétales opposés l'un à l'autre.*

A présent que j'ai dévoilé la véritable organisation des pétales des *Reseda*, on demandera peut-être que je fasse connaître quelle a été sur ces parties l'opinion des principaux auteurs. Linnée et Jussieu s'expriment d'une manière fort vague, et paraissent considérer comme un pétale simple, concave, à la base, le pétale double du *Reseda;* cependant la vérité ne leur avait pas entièrement échappé, car il est évident qu'ils regardaient la portion divisée comme la continuation de celle qui lui est inférieure. Ainsi que ces illustres auteurs, un moderne qui a dignement suivi leurs traces, M. de Candolle (1),

(1) *Bot. Gal.* I. p. 66.

ne voit non plus qu'un corps simple dans les pétales du *Reseda*; il ne distingue même ni duplicature ni appendice, et il se contente de dire que l'onglet est squamiforme et la lame profondément divisée. Le savant et ingénieux Lindley, consultant les apparences, déclare que le limbe divisé du pétale n'est que l'appendice extérieur d'un corps unique; mais il ne donne à ce sujet à peu près aucune explication (1). M. Brown au contraire entre dans des détails fort étendus (2), et je crois qu'il est de mon devoir de soumettre à un examen attentif l'opinion d'un observateur dont l'autorité doit être d'un si grand poids.

M. Robert Brown, ayant examiné dans le jeune bouton les pétales supérieurs du *Reseda odorata*, a reconnu que leur onglet extrêmement court était terminé par un lobe plus opaque et beaucoup plus long que les latéraux, et comme il n'a trouvé sur ces mêmes pétales aucune trace de la duplicature intérieure, il en conclut que les pétales sont de leur nature parfaitement simples, composés d'une pièce unique, et que leur duplicature intérieure n'est qu'une expansion latérale développée pendant l'accroissement

---

(1) *Collect.* XXII.

(2) *Obs. Oudney.* 24.

de la corolle. J'ai soumis au microscope le pétale supérieur du *Reseda phyteuma* pris dans le bouton naissant, et j'ai observé des faits absolument analogues à ceux qu'a signalés l'auteur des *Observations sur les plantes d'Oudney*. Le pétale naissant est semi-orbiculaire, à trois pointes, deux latérales larges, entières, fort courtes, et l'intermédiaire plusieurs fois plus longue que les latérales; toute la pièce est parfaitement simple, sans aucun appendice ni duplicature, et elle se compose d'un tissu cellulaire beaucoup plus complètement organisé au sommet qu'à la base, ce qui explique parfaitement l'opacité observée par Brown dans la division moyenne. Lorsque les divisions latérales du pétale, vues au microscope, commencent à se denticuler, on n'aperçoit encore aucune trace de duplicature. Mais bientôt les denticules se découvrent à la simple loupe, et alors j'ai cru voir deux petits points transparens à la base même du pétale. Dans le bouton encore un peu plus développé on trouve les dents des divisions latérales plus profondes, et j'ai remarqué, toujours au point d'insertion du pétale, une sorte de ligne glanduleuse verte qui paraît comme bilobée. Enfin, quand le bouton est plus avancé encore, des lanières se manifestent à la place des dents, et l'on voit, à la partie inférieure du pétale,

une petite saillie horizontale continue avec la surface qui lui est inférieure et qui paraît extrêmement glanduleuse, saillie qui dès lors ne saurait être prise pour autre chose que pour le sommet de la duplicature entière.

Je crois avoir démontré précédemment que le pétale développé du *Reseda* est double; cependant il n'en est pas moins vrai qu'à l'époque où M. Brown et moi nous avons commencé à l'observer dans le bouton naissant, il est parfaitement simple, comme l'a avancé l'observateur anglais. Mais qu'en doit-on conclure? C'est, ce me semble, que le pétale n'est pas encore entièrement formé. On trouverait déjà une preuve de cette assertion dans l'extrême brièveté de l'onglet, alors bien des fois plus court que la division moyenne qui au contraire se trouve moins longue dans l'état de développement parfait. Le tissu cellulaire de cette partie moyenne très-jeune est, d'après mes observations, conformes à celles de Brown, plus parfaitement organisé que celui de la base de l'onglet, et par conséquent ce dernier tissu est plus récent; au-dessous de lui il doit s'en organiser d'autres; les premiers linéamens du pétale intérieur se montrent à la base de la partie simple du pétale développée la première, alors le tissu des deux pétales commence à se développer à la

fois; le sommet du pétale interne est soulevé peu à peu comme la partie inférieure de notre ongle s'élève à mesure qu'il s'allonge, et d'autres extensions s'opèrent en tous sens. Il est à remarquer que la division intermédiaire où le tissu s'est le plus promptement organisé, est celle qui participe le moins au développement général, et qui reste le plus stationnaire; de très-longue qu'elle était relativement aux autres parties, elle devient définitivement plus courte, et il est vraisemblable que si nos organes nous permettaient de disséquer des boutons plus jeunes que ceux qui ont été étudiés par M. Brown et par moi, nous n'y trouverions d'abord que cette partie moyenne (1).

Si, de tout ce que j'ai dit sur les pétales du *Reseda*, il résulte que je ne puis adopter entièrement l'opinion de ce botaniste célèbre, il n'en est pas moins vrai que je suis assez heureux pour trouver la sanction d'une partie de la mienne dans ses observations. On a vu en effet qu'il considérait, ainsi que moi, comme la continuation du même organe, toute la partie qui s'é-

(1) Dans ce que je dis ici des développemens du pétale du *Reseda alba*, l'on trouve, ce me semble, une preuve évidente des belles doctrines que M. Dunal expose, dans son cours, sur l'accroissement des végétaux.

tend au dehors, depuis l'extrémité des prétendus appendices extérieurs jusqu'au point où le pétale naît du réceptacle, et il achève de démontrer cette assertion, en signalant dans une espèce qu'il croit nouvelle, son *Reseda propinqua*, un pétale parfaitement simple et sans appendice interne chez lequel la lame 3-fide se continue, et sans nulle déviation, jusqu'au réceptacle, ainsi que je l'ai vu dans le *Reseda alba*, et qu'on peut l'observer dans la plupart des plantes.

Au reste, si tant d'auteurs se sont, suivant moi, mépris sur la véritable nature de la corolle du *Reseda*, il en est un pourtant qui l'avait pressentie. M. Jules de Tristan dit, à la vérité comme M. Lindley (1), que le pétale des *Reseda se compose d'un appendice pétaloïde et lacéré, inséré sur le dos d'une écaille glanduleuse*; mais il ajoute d'une manière dubitative qu'on pourrait considérer *la fleur des* Reseda *et des Passiflores comme garnie de trois enveloppes, une caliciforme, une pétaloïde, une glanduleuse...; les deux intérieures cohérentes.*

Quoi qu'il en soit de la différence d'opinion qui divise les auteurs, on pourrait, si cela était nécessaire, en tirer encore une induction en

---

(1) *Mémoire sur les affinités du genre* Reseda, dans les *Annales du Museum*, Vol. XVIII.

faveur de la vérité. Pour les uns, le pétale s'étend au dehors depuis le sommet des appendices jusqu'à la base de l'onglet; pour les autres, il s'étend du sommet de l'écaille intérieure au point d'insertion; donc, par cela seul, il serait vraisemblable qu'il y a ici deux corps, quand d'ailleurs je n'aurais pas démontré ce fait de la manière, ce me semble, la plus évidente.

§. 4. Des deux verticilles (1) qui précèdent immédiatement le pistil.

Si, après avoir examiné les pétales du *Reseda phyteuma*, je passe au support épais et oblique qui semble, au premier abord, porter à son sommet les organes sexuels, et qui, du côté supérieur, s'épanche en un disque orbiculaire, je reconnais bientôt qu'ici encore il y a illusion. Le sommet du support n'est point plane; il est creusé et forme une espèce de godet; au fond du godet s'élève l'ovaire qui, à sa base, est rétréci en manière de toupie, et si ce dernier semble, au premier abord, naître comme les étamines, au sommet d'un gynophore plane, c'est que sa partie inférieure est resserrée et cachée entre les

(1) Je n'ai pas besoin de dire que, pour moi comme pour d'autres botanistes modernes, le verticille n'est autre chose qu'une spirale dont les parties sont extrêmement rapprochées.

bords du godet au fond duquel elle est plongée (1). Cependant l'espace creusé ne s'étend pas tout-à-fait jusqu'au fond de ce que j'appelle le support ; une partie non creusée s'élève un tant soit peu au-dessus du niveau du calice, et par conséquent tout l'ensemble du support se compose de deux parties distinctes, l'une inférieure très-courte et pleine portant l'ovaire, l'autre supérieure et creuse chargée des étamines. La partie inférieure, prolongement du pédicelle, appartient au système axile ou caulinaire, et peut par conséquent être appelée *gynophore*, puisque l'on est convenu de donner ce dernier nom à tout prolongement intrafloral de la partie qui représente la tige. Mais il est bien évident que la partie creuse qui forme la coupe ou le godet, et qui surmonte le véritable gynophore ne doit point être considérée comme une portion de celui-ci; en effet, formant un verticille autour de l'ovaire, elle appartient comme tous les verticilles floraux au système appendiculaire, et point par conséquent au système axile.

---

(1) Le calice du *Larbrea* resserré de la même manière autour de son ovaire a fait croire autrefois que, dans ce genre, l'insertion était hypogyne. (Voyez mon *premier Mémoire sur le placenta central*, *lib. p.* 81; ou les *Mémoires du Museum*, vol. II, *p.* 268.)

Il s'agit de rechercher actuellement quelle peut être la nature de ce godet. Les étamines qu'il a à son sommet ne sont point continues avec sa surface extérieure; il existe un intervalle entre celle-ci et la base des filamens anthérifères, et par conséquent il est clair que le godet se compose de deux couches, l'une intérieure qui se continue dans les étamines, et l'autre soudée avec elle, tout-à-fait extérieure. Des coupes longitudinales faites dans le godet entre les filets des étamines laissent facilement distinguer les deux couches à la différence de la couleur qui est plus verte dans la couche extérieure. C'est celle-ci qui, s'épanchant du côté supérieur, le côté qui regarde le sommet de l'épi produit le corps horizontal semi-circulaire qu'on a appelé nectaire ou disque, et dont j'ai déjà parlé. Il est à remarquer que ce disque est alterne avec les deux pétales supérieurs, comme le rang de pétales simple ou double alterne avec les divisions du calice. Or, l'alternance est la position naturelle des parties d'un verticille floral relativement aux parties du verticille supérieur ou inférieur (1); d'un autre côté *lorsque, dans une fleur, deux verticilles sont composés d'un nombre égal de parties alternes, on peut, je*

(1) Brown, *Prod.* 558. — Dunal, *Cons. fleurs.* 128.

crois, conclure que s'il existe un troisième verticille formé de parties encore alternantes, mais moindres en nombre que celles des verticilles complets, ce troisième verticille manque par avortement d'autant de pièces qu'il lui en faudrait pour arriver au nombre des deux autres verticilles, et par le moyen de l'alternance, on retrouve facilement la place qu'eussent occupée les pièces avortées (1). Ici donc où nous avons un godet dont le bord entier dans une grande partie de sa circonférence s'étend sur un point en une sorte d'écaille alterne avec deux pétales, je dois dire que cinq autres écailles manquent par avortement à l'extrémité du bord entier, puisqu'il existe entre les pétales cinq intervalles qui ne sont point remplis. Mais le disque horizontal et semi-circulaire ne constitue pas toute l'écaille; ce disque libre tient à une portion du

(1) Comme le nombre cinq est le vrai type des fleurs dicotylédones, un seul verticille quinaire suffit pour faire retrouver par l'alternance la symétrie d'une plante de cette vaste classe. Ainsi le calice à cinq parties des Polygalées nous a conduits, M. Moquin et moi, à découvrir la véritable composition de la fleur des Polygalées. C'est aussi par le moyen de l'alternance que le savant et ingénieux M. Roeper est parvenu à expliquer les singularités de la Balsamine.

godet, et par conséquent il n'est que le limbe libre d'une écaille qui doit commencer dès la base de la coupe elle-même. Si les cinq disques qui manquent existaient, il est clair qu'ils ne seraient, comme celui qui s'est développé, que le prolongement d'autant de portions de la couche extérieure de la coupe. Celle-ci par conséquent se compose réellement de six écailles soudées entre elles, alternes avec les pétales, et dont le limbe, développé dans une seule, avorte chez les autres (1).

Ce n'est point au reste le raisonnement seul qui démontre cette vérité; elle est encore prouvée par l'observation. En effet, dans le *Reseda canescens*, les cinq écailles soudées inférieurement se développent en un limbe étalé et à cinq lobes inégaux qui entourent tous les *stipes* qui sont opposés aux cinq divisions calicinales, par conséquent alternes avec les pétales, et qu'on distingue parfaitement après la chute de la corolle.

A présent que nous connaissons la couche extérieure de la coupe ou godet central de la

---

(1) M. Jules de Tristan a parfaitement vu dans le *Reseda sesamoïdes* la partie soudée de l'écaille et son limbe étalé ; mais il en a fait deux corps distincts et a décrit le limbe comme une écaille et la portion soudée comme une plaque glanduleuse située au-dessous de l'écaille sur le support.

fleur du *Reseda phyteuma*, examinons ce que peut être la couche intérieure qui porte les étamines. Je vois les faisceaux de fibres qui passent dans les filets, partant du pédicelle, traverser d'abord la couche intérieure de la coupe; par conséquent cette couche intérieure se compose des bases soudées entre elles des filamens des étamines, et ainsi le verticille staminal ne commence pas au point où les étamines deviennent libres, mais à la base même de la coupe.

Résumant tout ce qui précède sur la coupe ou godet central, je dois donc dire *qu'elle se compose de deux verticilles soudés l'un sur l'autre, l'extérieur composé de cinq écailles également soudées entre elles et alternes avec les pétales, l'intérieur formé de la base soudée des étamines réellement monadelphes.*

Si l'on pouvait à cet égard conserver quelques doutes, ils seraient encore facilement levés par l'inspection de la fleur du *Reseda alba*. Dans cette plante, en effet, on n'aperçoit nullement l'apparence d'un support commun, chargé à la fois des étamines et de l'ovaire; on voit simplement que, dans le tiers de leur longueur, les filets des étamines sont soudés entre eux, et dans une grande partie de la surface soudée chaque filet se dessine à l'extérieur et à l'intérieur. Là il est bien clair que les filets sont

monadelphes (1), et par conséquent il ne paraîtra point singulier que dans le *Reseda phyteuma* et autres espèces il y ait aussi au-dessous de la partie libre des filamens une partie soudée et monadelphe.

J'ai dit que les filamens de l'*alba* se dessinaient sur une grande partie du godet qu'ils forment par leur soudure; c'est assez faire entendre qu'ils ne se distinguent point sur une certaine portion de la surface de ce même godet. En effet, avec la base des 3 étamines supérieures adhère une écaille libre au sommet, qui, dans sa partie adhérente, se montre en relief sur le godet, fait voir qu'elle est elliptique, et enfin ne se confond avec le godet que tout-à-fait à sa base. Il est ici de la dernière évidence qu'il y a deux verticilles, l'un complet et intérieur,

(1) M. Jules de Tristan avait reconnu (*Mem. Res. in Ann. Mus. XVIII*, 399) que les étamines du *Reseda alba* étaient soudées; mais il les considérait comme polyadelphes, sans doute parce qu'il avait étudié des fleurs altérées par la compression. Serait-ce d'après l'assertion de ce botaniste que M. de Candolle avance que les étamines des *Reseda* sont quelquefois polyadelphes (*Bot. Gal.* II. 66,)? Je suis loin de dire qu'aucun *Reseda* n'ait des étamines soudées en plusieurs faisceaux, mais je n'en ai point observé de telles dans les espèces que j'ai étudiées.

composé des étamines soudées à la base; et l'autre extérieur et très-incomplet, composé d'une écaille superposée soudée avec le verticille extérieur ; or, ce sont deux verticilles analogues que j'ai signalés dans le *Reseda phyteuma*.

L'écaille unique du *Reseda alba* est alterne avec les deux pétales supérieurs ; si le verticille que cette écaille indique était complet, il entourerait entièrement les étamines ; d'après la loi de l'alternance, il serait composé de cinq écailles, puisque la corolle est formée de cinq pétales, et, en supposant que ces cinq écailles soudées sur les filets des étamines comme celle qui existe, fussent encore soudées entre elles par leur base, nous aurions autour du godet des étamines un godet extérieur adhérent, ainsi que cela a réellement lieu dans les *Reseda phyteuma* et *odorata*. Il y a plus encore. Si je fais une coupe dans l'androphore du *Reseda alba*, à l'endroit où l'écaille solitaire est soudée avec lui, j'y trouve nécessairement deux couches, l'une appartenant à l'écaille, et l'autre aux étamines; or, à quelque point que je fasse des coupes dans le godet central du *Reseda phyteuma*, j'y retrouve deux couches analogues ; par conséquent je dois dire que, dans tout son pourtour, ce godet se compose des mêmes corps. D'après tant de motifs, j'ai donc pu soutenir que

dans les *Reseda odorata, phyteuma, luteola, etc., la couche extérieure du godet central est composée d'autant d'écailles soudées qu'il existe de pétales, mais qu'une seule a le limbe développé.*

On pourrait même croire que ce n'est pas seulement le limbe d'une écaille qui se développe, et que celui en apparence unique se compose des limbes soudés de plusieurs écailles; car dans le *Reseda lutea*, par exemple, ce limbe, en apparence unique, environne plus de la moitié du support; j'ai trouvé une fleur de *Reseda luteola* où il en entourait les deux tiers, et enfin, dans le *Reseda odorata*, des ondulations et des lignes transparentes sembleraient indiquer obscurément dans l'ensemble du limbe la portion qui seule appartiendrait à l'écaille supérieure.

Si à présent je compare le verticille, tel qu'il est, des écailles, nectaires ou disques placés entre les pétales et les étamines des *Reseda phyteuma* ou *odorata* avec le même verticille dans le *Reseda alba*, je dirai que, chez les premiers, le verticille dont il s'agit est réellement complet et composé de six écailles dans cinq ou du moins quelques-unes desquelles le limbe est avorté, et que, chez le *Reseda alba*, quatre cailles sont entièrement avortées et une seule éveloppée d'une manière parfaite.

Je croirais superflu de m'étendre sur les descriptions plus ou moins vagues, plus ou moins superficielles qui ont été faites du support des *Reseda* (1); mais il est une objection qui pourrait être faite, et que je dois prévenir. Si la couche intérieure du godet central est réellement formée, peut-on me dire, de la base soudée des filamens, comment se fait-il que ces filamens soient articulés à l'endroit où cette soudure cesserait, et qui semble être le point où l'étamine commence? Mais il est telles plantes où des étamines parfaitement libres ont cependant une articulation dans la longueur de leurs filets : que ces filets se soudent jusqu'à l'articulation, et alors on verra ce qui a lieu dans l'androphore soudé du *Reseda phyteuma*.

Le godet formé par les étamines n'est pas aussi creux dans toutes les espèces que dans le *Reseda phyteuma* ; on peut même dire qu'il est à peine sensible dans le *lutea*. On conçoit très-bien qu'un gynophore qui n'est

---

(1) « Souvent, dit M. Dunal, dans son important ouvrage sur les *organes de la fleur* (p. 98), le développement du pédoncule a été confondu avec le disque inférieur glanduleux, surtout quand celui-ci le recouvre ou s'élève de sa surface. » C'est ce qui est arrivé pour le *Reseda*, et de plus on y a confondu encore la base soudée des étamines.

qu'un réceptacle ou un axe prolongé puisse porter les pétales à sa base et les organes sexuels à son sommet. Mais, dans la plante qui nous occupe, il n'en est réellement pas ainsi. L'écaille n'est point bornée à sa partie saillante et horizontale, comme on l'a vu par l'exemple du *Reseda alba;* cette partie saillante n'est que le limbe de l'écaille, et son onglet, si je puis m'exprimer ainsi, est soudé avec le tube des étamines. Donc, dans le *Reseda lutea*, le verticille des écailles et la base du verticille staminal plus intérieur doivent être soudés sur le gynophore central en deux couches superposées. Cela est si vrai que des coupes faites dans l'ensemble du support m'ont montré deux couches extérieures et au milieu le gynophore.

Je ne chercherai pas à faire connaître toutes les nuances de détails, mais je ne dois point négliger d'indiquer une anomalie fort remarquable qu'offre la fleur du *Reseda luteola*. On se rappellera que, dans les autres espèces, l'écaille ou nectaire des auteurs ou, pour parler plus exactement, le limbe de l'écaille entièrement développée, alterne, suivant la loi générale, avec le verticille plus extérieur, celui des parties de la corolle. Dans le *Reseda luteola*, au contraire, l'écaille est opposée à l'un des pétales. Mais tout le monde sait que cette espèce

s'écarte des *Reseda phyteuma*, *odorata*, *lutea*, etc., par le nombre quaternaire de la plupart de ses verticilles; et sans doute, avant même de se livrer à aucun examen, on sera déjà tenté de soupçonner que l'anomalie que je viens de signaler a quelque coïncidence avec la suppression des parties de la fleur. Les *Reseda alba*, *glauca* et *propinqua* rattachent le genre dont ils font partie au type véritable des dicotylédones, puisqu'ils ont cinq pétales ou un calice quinquepartite. Or, il est une loi qui veut que *dans toute fleur pentapétale et irrégulière, penchée ou supposée telle, le pétale dissemblable regarde toujours le sol ou soit opposé à la bractée* (1). Le *Reseda alba* en particulier, a, par une conséquence de cette loi, deux pé-

(1) Cette loi se trouve exprimée dans cette phrase d'un profond botaniste, M. R. Brown : « Chez les familles où la division de la fleur est quinaire, le rapport des enveloppes florales avec l'axe de l'épi consiste en ce que le cinquième segment du calice est postérieur ou supérieur, et le cinquième pétale antérieur ou inférieur (*Obs. Oud.* 31). » M. Brown cite avec raison une exception à cette règle, la famille des légumineuses; mais je ferai observer que, par une autre exception très-remarquable, le *Trifolium resupinatum* et les *Clitoria* offrent un retour vers la règle générale.

tales supérieurs, deux intermédiaires et un cinquième inférieur; les *phyteuma*, *odorata*, etc., caractérisés par le nombre six, offrent deux pétales supérieurs, deux intermédiaires et deux inférieurs. Voyons à présent ce qui a pu être supprimé dans la fleur du *Reseda luteola* pour l'éloigner du type. Cette fleur présente un pétale supérieur plus grand, deux latéraux, un inférieur; par conséquent elle forme une croix droite, et il n'y a eu de changement qu'au pétale supérieur, puisque les autres sont à la même place que dans le *Reseda alba*. Le calice du *Reseda luteola* est alterne avec la corolle, comme dans les autres espèces; mais les branches d'une croix droite ne sauraient alterner qu'avec celles d'une croix oblique, ou, si l'on veut, d'un X. Supposons qu'artificiellement on retranche dans le *Reseda alba* celle des divisions calicinales qui alterne avec les deux grands pétales supérieurs, alors on aura véritablement cet X; les deux pétales supérieurs alterneront ensemble avec deux divisions calicinales, et, si ces deux pétales étaient soudés, on aurait exactement la fleur du *Reseda luteola*, sans que pour cela les quatre divisions calicinales restantes, les deux pétales intermédiaires et l'inférieur aient changé de place. *Les deux verticilles extérieurs du* Reseda luteola *peuvent par conséquent être con-*

sidérés comme réduits au nombre quaternaire par la suppression de la division calicinale supérieure et la soudure des deux grands pétales aussi supérieurs.

C'est déjà beaucoup sans doute que l'explication que je viens de donner ait pour elle la comparaison et le raisonnement; mais elle est encore puissamment fortifiée par l'observation elle-même. En effet, tandis que des intervalles à peu près égaux séparent inférieurement les divisions du calice du *Reseda luteola*, un intervalle vide, beaucoup plus large que les autres, existe supérieurement entre deux des divisions et indique clairement qu'à cette place il y a eu suppression d'une des lanières. La soudure des deux pétales supérieurs en un seul a aussi quelques faits en sa faveur. Dans le pétale supérieur du *Reseda luteola* on remarque deux grosses nervures au lieu des trois qui se voient dans l'*alba* (1). La lame est variable; mais je l'ai vue 5-fide, ce qui indique la soudure des deux lames 3-fides ordinaires chez les deux

(1) Je ne prends point ici pour terme de comparaison le *Reseda odorata*, parce que l'épaisseur du pétale interne soudé ne permet pas de bien distinguer sa nervation de l'onglet du pétalo extérieur. Cette nervation n'est pas non plus bien claire dans le *Reseda phyteuma*.



pétales supérieurs ; ou bien je l'ai vue 2-partite à divisions souvent 3-fides, ce qui démontre plus évidemment encore le même genre de soudure.

De tout ce qui précède il résulte que *dans la fleur-type du Reseda les additions ont lieu à la partie inférieure, et les suppressions à la partie supérieure.*

§. 5. Du verticille staminal considéré isolément et dans ses rapports avec les pétales.

Jusqu'à présent je n'ai étudié dans le verticille staminal que ses relations avec le gynophore et le verticille des écailles ; pour en donner une connaissance complète, je vais à présent le considérer isolément et dans ses rapports avec les pétales.

Les étamines des *Reseda*, plus ou moins nombreuses, sont droites dans le bouton ; elles s'inclinent ensuite, du moins dans un grand nombre d'espèces, puis elles se redressent successivement, à mesure que tour-à-tour elles laissent échapper le pollen. On pourrait être tenté d'expliquer ce phénomène en disant que, dans une fleur placée à peu près verticalement, comme celle du *Reseda*, c'est-à-dire dont l'ouverture a le plan perpendiculaire à l'horizon, il est naturel que le poids de l'an-

thère entraîne le filet, et le force à se courber, mais que ce poids se trouvant diminué par l'émission du pollen, le filet doit reprendre sa position droite. Une telle explication, comme on va le voir, ne serait pas admissible. En effet, j'ai trouvé des fleurs de *Reseda phyteuma* qui, par je ne sais quelles circonstances, avaient perdu leur situation habituelle, et dont l'ouverture était devenue parallèle au sol; il est clair que si l'inclinaison des étamines était le résultat du poids des anthères, cette inclinaison se serait encore dirigée vers le sol dans la position accidentelle que je viens de dépeindre; mais il n'en était pas ainsi; la ligne d'inclinaison avait cessé d'être verticale par rapport à la surface de la terre; elle était restée la même relativement aux pétales, et de même que l'ouverture de la fleur, ou si l'on veut son plan transversal, elle était devenue parallèle à l'horizon. Il y a plus. Si l'inclinaison des étamines était ici le résultat d'une force purement mécanique, les filets resteraient simplement pendans comme tous les corps inorganiques, qui, attirés vers le centre de la terre, sont retenus par un ou plusieurs points; mais dans les *Reseda phyteuma* et *odorata* le filet, en se courbant, ne place point l'anthère dans une position verticale; il fait bien

davantage; il la porte en-dedans contre le calice, à peu près parallèlement à l'horizon, et, chez le *Reseda odorata*, ce même filet, après l'émission du pollen, va, sinon toujours, du moins quelquefois, se rejeter en arrière. On voit donc que les mouvemens qui s'opèrent dans le filet de plusieurs résédacées et de toutes peut-être, ne sont point le résultat des lois ordinaires de la physique, mais ceux d'une force vitale qui échappe à nos moyens d'observation, et qui produit souvent des phénomènes extrêmement curieux dans le cours de la vie des plantes. C'est ainsi, par exemple, qu'après la chute de la corolle, les pédoncules du *lierre terrestre* se courbent vers la terre, et que, par ce moyen, les calices versent, pour ainsi dire, les quatre portions de fruit. C'est ainsi que, dans le *Davilla rugosa* (1), les grandes divisions du calice se ferment sur le jeune péricarpe, le laissent mûrir comme la graine dans une capsule, s'ouvrent pour le laisser échapper à sa maturité et se referment ensuite (2).

---

(1) Poir.— Aug. de St-Hil. *Fl. Bras. mer.*, I. 16.

(2) J'ai écrit que la dispersion singulière des graines du *Momordica elaterium L.* ne devait pas être assimilée aux phénomènes dont il est ici question, et qu'elle était le simple résultat d'une opération mécanique; mais un des physiologistes les plus spirituels de notre

Les étamines du *Reseda* ne forment qu'un verticille, à en juger du moins par le point où l'on peut clairement voir leur insertion. Si

---

temps la croit produite par une irritabilité particulière. (*Dut. nouv., rech. end.* 66.) Voici comment je m'exprime dans un travail purement botanique, dont le savant illustre que je viens de citer n'a sans doute pas eu connaissance. « L'ovaire du *Momordica*
« *elaterium* présente une sorte d'écorce verte sous
« laquelle est une chair blanchâtre et assez ferme.
« Celle-ci, se fondant avec l'écorce péricarpique par
« des dégradations insensibles, ne forme évidemment
« qu'un même tout avec elle, et ce tout doit être
« l'enveloppe péricarpique dont la chair blanchâtre
« forme le sarcocarpe. La cavité du péricarpe est
« remplie par une pulpe encore plus pâle que la
« chair environnante, qui ne se nuance point avec
« elle, et dont les limites sont bien tranchées. Cette
« pulpe centrale.... formée par un tissu.... assez
« lâche est traversée longitudinalement par trois lames
« vasculeuses... qui s'étendent en rayonnant vers la
« circonférence.... Pendant la maturation du fruit
« les différentes parties de l'ovaire ne prennent point
« un accroissement égal. L'enveloppe péricarpique,
« formée d'un tissu cellulaire compacte et entre-
« mêlée de vaisseaux, n'est pas susceptible de la même
« distention que la pulpe centrale, qui se compose
« d'un tissu assez lâche. Bientôt cette pulpe est trop
« à l'étroit dans la cavité du péricarpe, et les ovu-
« les, en prenant de l'accroissement, augmentent

quelques-unes paraissent rejetées en arrière, je crois cette apparence uniquement due à un extrême rapprochement, et je considère comme unique le cercle d'où elles partent.

Dans la plupart des espèces, les filamens sont

« encore la compression des parties intérieures. A « mesure que le fruit grossit, la pulpe centrale « prend une consistance gélatineuse, elle se désor- « ganise, et elle se fond en eau comme celle de *la* « *Bryone*. Cependant le fruit devient tout-à-fait « mûr; le pédoncule qui est articulé avec lui s'en « détache; un trou se forme à la base du péri- « carpe, et la pulpe, ainsi que les graines compri- « mées si long-temps dans l'enveloppe qui les en- « fermait, libres enfin, s'élancent avec élasticité et « jaillissent au loin. Cette explication est tellement « vraie, que si l'on coupe horizontalement un ovaire « d'*elaterium* long-temps même avant sa maturité, « l'on verra que la pulpe, déjà trop resserrée dans « la cavité péricarpique, tend à l'instant même à « occuper un plus grand espace, et s'élève en calotte « convexe au-dessus du péricarpe. (*Mém. Cucurb.* « 13-15, ou dans les *Ann. mus. V.*) » Au reste, il s'en faut que le *Momor. elaterium* soit la seule cucurbitacée où la pulpe centrale devienne liquide. Dans le *Bryonia dioïca* elle se fond en eau trouble; elle devient également aqueuse dans le *cucumis sativa;* une sorte de gelée la remplace dans le *cucumis prophetarum*. (Voy. le mém. cité plus haut, p. 5, 8, 20, 21.)

trop nombreux et trop pressés pour qu'on puisse deviner quelle est leur position par rapport aux pétales; mais il est une espèce où l'obstacle dont il s'agit n'existe point, c'est le *Reseda alba*, qui déjà nous a dévoilé plusieurs mystères. Linnée attribuait à cette plante 11 étamines pour caractère constant (1). J'en ai trouvé tantôt 11, tantôt 12 chez les fleurs nombreuses que j'ai étudiées au Jardin Royal de Montpellier; et, dans les deux cas, leur nombre n'est pas assez considérable pour cacher les positions relatives (2). Quand il existe douze étamines, elles sont tour-à-tour opposées aux pétales et alternent avec eux; mais on sent que si l'alternance et l'opposition s'étaient opérées d'une manière parfaitement régulière, il ne pourrait y avoir en tout que 10 étamines, puisque les pétales ne sont qu'au nombre de 5. Voici donc ce qui arrive. Entre tous les pétales on ne voit qu'une étamine; devant l'inférieur et

(1) Lin. *Gen. Ed. Schred.*, I. 326.

(2) Si le savant Achille Richard attribue au moins 14 étamines au *Reseda*, c'est que l'*alba* n'était certainement pas tombé entre ses mains. Ce que j'ai dit plus haut montre aussi suffisamment que les étamines ne sont point insérées au-dessous et à la base du disque, comme le dit le même auteur, au reste, tout-à-fait en passant.

les deux supérieurs il n'y en a non plus qu'une; mais on en trouve deux en face de chacun des deux pétales intermédiaires. Il n'y a rien à faire observer sur les huit étamines solitaires; quant aux quatre géminées, il est clair qu'elles occupent la place qu'une seule remplit devant les trois autres pétales, et par conséquent, dans l'examen des rapports, elles ne doivent être comptées que pour une. Ainsi on peut dire que le *Reseda alba* offre tour-à-tour, comme un des principaux types ou comme le type principal des dicotylédones, alternance et opposition dans les étamines, ou, si on l'aime mieux, un nombre d'étamines double de celui des pétales; et puisque les divers *Reseda* se rattachent aussi à l'*alba*, comme étant lui-même en quelque sorte, du moins par les verticilles qui précèdent l'ovaire (Androcée, Roep.—Dun.), le type du genre entier, on peut croire que toutes les résédacées offrent réellement l'alternance et l'opposition plus ou moins marquées (1).

---

(1) Cette partie de mon mémoire a été communiquée à l'Institut dans l'été de 1831. Depuis cette époque l'exactitude des raisonnemens que je fais ici m'a été démontrée par l'observation directe. En effet j'ai constamment trouvé 10 étamines dans les fleurs nombreuses d'une variété de *Reseda alba*, que j'ai trouvée près de Maguelonne en Languedoc, et qui se rapporte, je crois, au *Reseda undata*

Dans la disposition que je viens de faire observer dans les étamines du *Reseda alba* on retrouve, soit dit en passant, un exemple de ce phénomène curieux que MM. Dunal et Moquin ont fait connaître les premiers, et qu'ils ont appelé *dédoublement* ou chorise (1), phénomène dont le dernier de ces ingénieux botanistes et moi nous avons signalé l'existence dans les polygalées (2.)

J'ai dit plus haut que le *Reseda alba* ne présentait pas toujours 12 étamines, mais qu'il n'en avait souvent que 11. On croira peut-être que celle qui manque est l'une des deux qui se sont montrées en quelque sorte par excès devant les deux pétales intermédiaires; mais il n'en est pas ainsi. C'est du côté où la fleur est le moins développée que se manifeste l'avortement. L'étamine qui manque est celle qui, quand le nombre 12 est complet, se trouve opposée au pétale inférieur.

Il est encore un petit fait que je dois rap-

---

de Linnée. M. de Candolle dit aussi (*Bot. gal.*), en parlant des résédacées en général, qu'elles ont de 10 à 24 étamines.

(1) Dun. *Essai sur les vacciniées.* — Moq. *Essai sur les dédoublemens.* — Dun. *Cons. fleurs*, p. 32.

(2) *Premier mémoire sur les polygalées*, p. 49, ou dans les *Mém. du Museum*, vol. XVII.

porter. On pourrait penser que, si quelques étamines ont plus de vigueur que les autres, ce sont les supérieures, puisque c'est du côté supérieur que la fleur est plus développée. Il n'en est cependant pas ainsi dans le *Reseda alba*, puisque les 3 étamines placées du côté du sommet de l'épi sont plus grêles que les autres. Mais il est à observer que c'est sur la base de ces trois étamines que se développe la seule écaille nectarienne qui existe dans l'espèce dont il s'agit. Ici donc on retrouve une nouvelle application de cette loi des balancemens, qu'un illustre zoologiste (1) a signalée dans le règne animal, et dont nous avons déjà retrouvé, M. Moquin et moi, l'application dans les polygalées (2).

MÉMOIRE

SUR UNE MOSAIQUE ET DES ANTIQUITÉS ROMAINES TROUVÉES PRÈS DE CHATEAUDUN (EURE-ET-LOIR);

Par M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

Séance du 29 *août* 1834.

MESSIEURS,

A UNE lieue et demie de Châteaudun, sur

---

(1) M. Geoffroy-St-Hilaire.

(2) Voyez les *Mém. sur la famille des polygalées*, dans le vol. XVIII et XIX des *Mém. du Museum*.

Pl. III.

Fonda

Mémoire de Mr Vergnaud-Romagnesi.

Imp. & Lith. Darracourt-Husser

la route d'Espagne, ou de cette ville à Paris, par Bonneval, à peu de distance à l'ouest du village de Marboë, au hameau de Mienne, des terrassiers, en fouillant de la pierre de démolition, ont mis à découvert, vers la fin du mois de mai dernier, des constructions antiques qui fixèrent l'attention publique, et qui sont d'un haut intérêt historique et archéologique.

Nous vous avions déjà fait part de quelques renseignemens qui nous avaient été transmis sur cette découverte, et vous partageâtes aussitôt notre désir d'en connaître avec plus de détails et de certitude toutes les circonstances.

A cet effet nous nous sommes rendu sur les lieux, et nous nous empressons de vous communiquer le résultat d'investigations qui nous ont été facilitées avec une rare obligeance par M. l'ingénieur à la résidence de Châteaudun et par M. son chef de bureau.

Non loin de Marboë, tout auprès du petit hameau de Mienne (1), dans un riche vallon que

(1) Marboë ou Morboué (*Masbovium, Mesbrovium, Masboëtum*), bourg assez considérable sur le Loir, à 2400 t. de Châteaudun, connu par des carrières appelées *Cro-Marbo*, d'où l'on extrait une pierre blanche, espèce de bournée. Les habitations de ce village longent généralement la grande route et avoisinent un ancien pont bâti en pierre sur le Loir. Ce pont, très-étroit,

borne au sud-est et au sud-ouest la rivière du Loir, dans un site pittoresque abrité des vents du nord et du nord-est par deux coteaux couverts de bois échelonnés en amphithéâtre, existait probablement, au temps de la domination romaine sur le pays des Carnutes, une de ces *villa*, de ces maisons de plaisance, que les capitaines pré-

avait été élargi par des madriers posés en travers avec garde-fous; son peu de solidité a forcé d'en construire au-dessous de l'ancien un nouveau auquel on travaille, afin de redresser la route.

L'église de Marboë a une tour en clocher, bâtie en pierres de taille, assez belle, et qui paraît, en raison de ses ornemens en coquilles de saint Jacques, élevée vers le règne de Louis XI; elle est à l'extrémité est du bourg, où l'on remarque une maison avec des arcades, qu'on croit avoir été anciennement un cloître de moines de Marmoutiers, dont le cimetière aurait été près de la ferme de St.-Martin, selon les mémoires de M. Bordas, curé d'Immonville, déposés à la bibliothèque publique de Châteaudun.

Mienne ou Miane est un hameau composé de quatre maisons formant un carré long, dont un des côtés ouvert regarde le Loir et est borné par la mosaïque recouverte encore récemment d'un terrain sans aucun produit et resté, de temps immémorial, indivis entre les propriétaires des habitations qui en jouissaient comme d'une espèce de vaste cour commune.

Mianne était connu dès l'année 400, et l'on ne trouve de trace de Marboë que vers 600.

posés au gouvernement de la Gaule aimaient à construire, à embellir avec luxe, à la proximité des grandes cités; ou bien, ainsi que l'ont pensé à tort, au moins nous le croyons, quelques hommes instruits, un de ces thermes, établissement de bains que les Romains avaient l'habitude de construire dans les villes un peu considérables.

Vainement on chercherait un appui sur l'existence d'une cité dans le lieu que nous signalons à l'aide des documens qui nous restent sur les villes de la Gaule. L'itinéraire d'Antonin, celui de Ptolémée, la table théodosienne, celle de Peutinger ne fournissent aucun renseignement à cet égard; mais quelques cartes très-anciennes du diocèse de Chartres et de l'évêché d'Orléans avec portion du Dunois indiquent une voie romaine passant à Marboë.

C'est près de cette voie, et dans le lieu favorisé par la nature que nous avons signalé, que les habitans de Mienne, ayant vendu pour la construction d'un nouveau pont sur le Loir des pierres et des briques qu'ils extrayaient avant pour leurs propres besoins de démolitions souterraines situées dans un champ inculte possédé par eux en commun, découvrirent un angle de la mosaïque qui nous occupe principalement.

Heureusement ils firent part de la fouille de ce pavage à M. l'ingénieur de Châteaudun chargé

de la construction du nouveau pont, et avec lequel ils avaient traité pour les matériaux à extraire. M. l'ingénieur, dans l'intérêt des arts et de l'histoire, fit exécuter le déblai avec la plus grande circonspection, et les soins qu'on y apporta furent bientôt récompensés par la mise à nu d'une mosaïque bien conservée (1) dans une étendue de 11 mètres environ de large, ou 34 pieds, sur 13 mètres environ de long, ou 40 pieds; faiblement en pente de toutes ses parties vers l'un de ses angles nord-ouest, et terminé à cette extrémité la plus basse par deux tuiles courbes formant un goulet encastré dès l'origine dans le mur, et donnant issue aux eaux dans une citerne carrée construite au dehors, où elle recevait aussi probablement l'égout des toitures environnantes.

Outre la mosaïque on rechercha avec soin les fondations des constructions qui avaient pu avoisiner cette partie d'une habitation, et leur ensemble procura le plan d'une vaste maison dont nous donnons les fondations, qui ont beaucoup de rapport avec ce que nous connaissons des maisons romaines d'Herculanum et de Pompeia,

(1) M. l'ingénieur acheta de suite cette mosaïque à raison de 3 fr. la toise, afin de la conserver, soit pour la ville de Châteaudun, soit pour le gouvernement.

ainsi qu'on en sera convaincu en jetant les yeux sur la planche 1re, no 2.

Ces fouilles ont produit une très-grande quantité de larges briques romaines et de tuiles à rebords et cintrées, et déjà plus de 30 mètres cubes de ces matériaux sont destinés à faire du ciment. En outre, on y a déterré deux tronçons de colonne en marbre gris veiné de blanc, des bases et des chapiteaux de colonne en pierre très-dure, espèce de marbre veiné de cristallisations d'un beau blanc; leur forme est corinthienne; mais leurs ornemens, du style roman, sont variés et très-remarquables. On a également recueilli les débris d'un beau vase en marbre blanc, des ferremens de portes et de croisées oxidés et brûlés, un morceau de miroir en verre d'une teinte verdâtre. Il est tel qu'il a été coulé sur du sable, qui a laissé des trous, garnis, ainsi que sa surface inférieure, par un métal semblable à l'étain, dont il reste encore beaucoup de traces. Ce miroir n'a jamais été poli ni ébarbé, et aujourd'hui il est très-irisé par l'effet de son long séjour en terre. Enfin on a ramassé trois médailles en petit bronze, l'une de Gallien, une autre de Galerius Maximianus, et une troisième très-fruste qui nous a semblé être de Victorin. Les toises de moellons extraites des fouilles renferment encore de très-nombreux fragmens de marbre d'Italie, dont nous

avons fait polir quelques morceaux de nuances très-remarquables.

Les fondations des murs s'étendaient vers la rivière du Loir, dans la direction d'une fontaine d'eau vive ombragée d'arbres, et qui s'épanche dans la rivière ; mais ils n'ont point été encore fouillés dans toute leur étendue, et seulement dans les limites du plan.

Quant à la mosaïque, elle doit être classée parmi les *opus sectile*, les *opus tesselatum* des Romains, car elle est entièrement formée de petits fragmens inégaux, mais tous de cinq à six lignes d'épaisseur. Elle est intacte dans presque toutes ses parties, et vers le centre seulement on remarque un manque qui peut avoir été laissé à dessein d'y placer soit une colonne, soit un mât propre à soutenir une *vela*. Ce trou a été dégradé ainsi que quelques autres parties, mais en petit nombre.

La mosaïque est encore encadrée de murs, qui conservent dans presque toutes leurs parties une hauteur de 2 à 3 pieds, et qui offrent diverses issues faciles à reconnaître. Des restes de peintures à fresque, sans intérêt de dessin, couvrent quelques portions de ces murailles. Elle est établie sur une couche de 3 pouces d'épaisseur de mortier de ciment, où l'on distingue des fragmens de chaux non éteinte ; sur ce ciment a

été placé un coulis plus fin de 6 lignes environ d'épaisseur, dans lequel sont implantés les cubes ou fragmens calcaires qui forment la mosaïque. Le tout a résisté très-bien, même dans les interstices des cubes remplis par le ciment, aux intempéries et à un enfouissement de plusieurs siècles sous des décombres très-pénétrables par l'humidité, et par conséquent bien plus nuisibles à sa durée que le contact immédiat de l'air.

Les fragmens ou cubes sont blancs, jaunes, bleu-noirs et rouges. Les blancs sont en pierre calcaire d'un beau blanc; les jaunes sont faits d'une espèce de pierre ocreuse, assez semblable à de la terre de pipe teinte et cuite; ils happent fortement à la langue, mais nous ne les croyons pas factices; les bleu-noirs sont formés d'une espèce de produit volcanique ou de granit à grain fin et veiné de blanc; le rouge est produit par des morceaux de brique rouge de couleur vive. La composition de la mosaïque, dont ces quatre couleurs forment tous les dessins, est à la fois simple, riche et de bon goût. Une large bande rouge l'entoure, vient ensuite un encadrement en grecques et plusieurs autres enrichis de tresses, de claustras, de cornes d'abondance, avec des oiseaux, des tortues, des scorpions, des poissons; enfin de cercles enlacés et de carrés, dont

le dessin joint à cette notice, planche 1re (1), donnera une plus juste idée que la description que nous en pourrions faire.

Le centre est occupé par un grand carré divisé en plusieurs autres, notamment à sa partie inférieure où sont tracés trois compartimens presque carrés et inégaux. Ceux de droite et de gauche sont remplis par des ronds enlacés, et celui du centre est remarquable par un cartouche ou écusson rond soutenu par deux figures ailées. (Voy. pl. 1re, no 1.) Dans ce cartouche on lit une inscription dont les lettres sont formées par des cubes blancs, et dont nous nous occuperons plus loin.

Ce qui peut paraître extraordinaire pour des yeux peu exercés à examiner ces sortes de composition, c'est que la partie matérielle du travail ne

---

(1) Pour avoir la totalité de la mosaïque il faut figurer, à gauche et au-dessous du carré de l'inscription, les bandes de dessin qui y manquent et qui se voient à droite, et ensuite ajouter en tête du carré du centre ce qui est omis à dessein, d'après le petit plan no 2 de la 1re planche.

Ces dessins et les bandes étant les mêmes, nous avons cru suffisant de les donner dans une seule partie, le surplus étant bien facile à restituer sur l'échelle qui est au 20e, ou à 5 centimètres par mètre.

paraît pas répondre, au premier abord, aux soins apportés dans quelques détails d'exécution.

L'aspect général de ce pavage est un peu terne, mais il est bien digne de fixer l'attention par l'effet que produit sa masse; on sait du reste que les artistes employés à faire des mosaïques évitaient de leur donner un poli qui eût nui par les reflets à l'harmonie de couleur qu'ils voulaient atteindre. Si on vient à le laver, il prend de suite un vernis qui donne de l'éclat et beaucoup de vivacité à ses nuances.

Les Romains avaient emprunté le goût des mosaïques aux Grecs, qui excellèrent dans cet art; ils transportèrent même des pavages entiers de Grèce à Rome. Sylla fit faire le premier une mosaïque dans le temple de la Fortune, à *Preneste*, et il en existe encore des fragmens. Jules César se faisait suivre dans ses expéditions par une mosaïque de grand prix. Sous Auguste, on fit entrer dans leur composition des verres colorés qu'on paraît avoir abandonnés sous Caligula, pour leur substituer des marbres teints usités sous Claude. Depuis, le nombre et la diversité des pâtes de terre cuite, ainsi que des marbres colorés, attestent les progrès que cet art avait faits. Le goût qu'on avait alors pour ces sortes d'embellissemens se propagea, se perpétua en Orient, où on y employait des verro-

teries, et ce genre de travail était encore usité en France vers 1200 (1).

Il résulte de ces renseignemens, transmis par plusieurs écrivains et archéologues, que moins les matériaux qui composent les mosaïques sont nombreux, précieux, colorés ou tachetés diversement, plus leur haute antiquité est incontestable. Ces observations trouvent leur entière application dans la mosaïque qui nous occupe, et nous

---

(1) Nous avons reçu de St-Omer un dessin très-curieux et des notes sur une mosaïque découverte dans les décombres de l'abbaye de St-Bertin, édifice très-remarquable, très-regretté, et sacrifié par le vandalisme municipal, malheureusement si commun, au prétendu assainissement de la ville.

Cette mosaïque, de 6 mètres 280 millimètres carrés, faite, vers 1109, pour décorer le tombeau de Guillaume, fils du comte de Flandres Robert-le-Jeune, mort à Aire à cette époque, est composée de cubes de diverses couleurs et particulièrement de blanc, de rouge et de bleu. Outre un zodiaque qui forme l'encadrement, on y reconnaît des figures d'animaux, un cerf poursuivi par des chiens, des croix latines, des personnages en partie mutilés; enfin Robert-le-Jeune sur une pierre tumulaire avec inscription, et un roi, sûrement Louis-le-Gros, assis sur son trône et tenant son sceptre. Cette découverte a été décrite avec beaucoup de soin et de talent par M. Hermant, de la Société des antiquaires de la Morinie, qui a bien voulu nous communiquer son manuscrit.

croyons qu'elle a dû être construite du règne de Tibère à celui de Claude ou de Néron, de l'an 712 à l'an 744 de Rome (42 ans à 10 ans avant Jésus-Christ). La forme des lettres de l'inscription, particulièrement des F et des L, nous paraît confirmer en tous points cette opinion. Les médailles sont loin d'être un motif de fixer une époque plus rapprochée à l'érection de cette *villa*, car elle a dû subsister sous le bas empire, et dès lors rien d'étonnant qu'on y ait trouvé les trois médailles dont nous avons parlé.

L'inscription soutenue par des figures ailées nous paraît, sans aucun doute, être formée des lettres suivantes ainsi disposées :

EX OFI
CINA FER
RONI FELIX
VT ISTE LE
GO.

que nous assemblerions ainsi :

Ex officina Ferroni Felix ut iste lego.

D'après le calque des cubes, que nous avons vérifiés sur la mosaïque même, il ne peut rester aucun doute sur les lettres de la première ligne, l'F seule aurait pu être lue diversement si elle ne se trouvait pas répétée trois fois dans la même forme, et différente par sa tête prolongée, des E

qui se rencontrent au nombre de cinq tous pareils. Dans la seconde ligne, l'N qui est répétée dans la troisième ne peut être interprétée autrement non plus que l'L, dont le bas est prolongé au-dessous de la lettre qui suit dans deux endroits. La dernière ligne ou syllabe est formée d'un G et d'un O, car si l'on regarde attentivement la disposition des cubes du G, on reconnaîtra qu'ils sont placés à sa partie inférieure tout différemment de ceux du C de la seconde ligne (1).

L'assemblage des lettres tel que nous l'avons donné ne nous apprend rien de relatif au temps ou à la destination de la construction; il nous fait connaître seulement, ce qui est le plus ordinaire dans ces sortes de monumens, le nom du *musivarius*, du fabricant ou de l'ouvrier qui a fait ou fait faire cette mosaïque et nous l'a transmise.

Nous ne pouvons donc que hasarder des conjectures sur la destination de ces constructions étendues d'un temps si reculé, et sur lesquelles il ne nous reste absolument aucune notion rapprochée de leur existence primitive.

Il nous semble impossible d'admettre que la salle dont on a déterré le carrelis en mosaïque ait pu être le *propnigeum*, ou l'entrée de thermes;

---

(1) Voir la planche 2, n° 1, où l'inscription est figurée de grandeur naturelle.

car alors les cénacles qui y aboutissaient auraient conservé les traces de destinations analogues, et l'on y trouverait pour les fourneaux des constructions en briques, tandis que les murailles construites en pierres n'ont offert jusqu'ici que des fondemens de bâtimens ordinaires; les deux murs peu distans l'un de l'autre qu'on remarque à droite et à gauche de l'entrée de la mosaïque ont pu donner lieu à cette conjecture; mais, pour nous, ces murs nous paraissent tout simplement avoir servi à établir des escaliers (1).

Le charme de la position de ces constructions antiques, la disposition du local et celle des cénacles qui y avaient une entrée, nous portent à croire que cette salle aurait été l'*atrium*, le *cavædium*, l'*impluvium*, la cour principale, le vestibule, la salle commune découverte d'une maison de plaisance habitée par un personnage distingué auprès d'une petite ville romaine. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette cour, ce vestibule, servant d'entrée à tout l'édifice, n'a jamais été couvert ni destiné à l'être, ainsi que l'indique sa pente et l'égout de ses eaux, dont nous avons parlé. A droite et à gauche semblent avoir été deux escaliers symétriques et plus loin deux salles pareilles séparées de l'*atrium* par un rang de

(2) Voir planche 1re, no 2.

colonnes. Au fond aurait été un *sacellum* faisant face à la porte d'entrée, ce que dénoterait bien la forme des fondations de cette partie du bâtiment.

La cause de la ruine totale de l'édifice est évidemment un incendie, dont on reconnaît les traces à des morceaux de marbre calcinés, à des fragmens de bois brûlés, à des grains de blé, de petits ossemens d'animaux et divers objets incinérés. Mais une dévastation, constatée par différens fragmens précieux épars çà et là et en trop petit nombre pour une telle habitation, a dû précéder l'incendie, et ne peut guère être attribuée qu'à l'invasion des Vandales et des Alains dans les Gaules, et notamment dans le pays chartrain, d'où ils chassèrent les Romains ainsi que les habitans vers 407, avec tant de fureur que les *maisons de campagne furent abandonnées aux serfs, tandis que les propriétaires cherchaient un refuge à Chartres, qui résista à ces hordes barbares.*

Dans un champ situé à l'est de Marboë, du côté opposé à la mosaïque, se dessinaient par la différence de la végétation de la luzerne qui le couvrait, les traces d'une espèce d'édifice. M. l'ingénieur de Châteaudun, ayant eu connaissance de cette remarque des habitans, qu'il vérifia, a fait faire des fouilles en ce lieu; elles ont mis à découvert des fondations de murs qui nous ont semblé

avoir beaucoup de ressemblance dans leurs dispositions avec des *sacellum* ou petits temples, décrits par l'abbé Romanelli et d'autres antiquaires. La nature des matériaux est la même que celle des murs qui entourent la mosaïque de Mienne. Les fragmens de larges briques, de tuiles à rebord et cintrées que nous y avons vu déterrer, indiquent également un ouvrage romain qui aurait été décoré aussi d'une mosaïque dont on a découvert des fragmens formés de cubes jaunes et blancs semblables à ceux dont nous avons parlé; mais les cubes bleu-noirs y étaient remplacés par des cubes d'une pierre très-dure de couleur de bistre clair, et l'on n'y a point distingué de cubes rouges en brique ou terre cuite. Ces cubes étaient généralement mieux taillés, moins forts et infiniment plus réguliers que ceux de Mianne; malheureusement il a été impossible de reconnaître les dessins ou les compartimens qu'ils formaient.

Le seul renseignement historique qui peut avoir quelque rapport avec ce temple antique, c'est que saint Aventin (1), évêque de Châteaudun, venait

(1) Il a existé plusieurs personnages du nom d'Aventin, signalés par les légendaires pour leur piété. Un Aventin, serviteur, puis compagnon de saint Loup, est cité par Grégoire de Tours. Un autre Aventin Ier fut

vers 485 officier pontificalement à la *cella* de Mianne. Cette *celle* ne peut être l'église actuelle de Marboë, dont la tour ou clocher en pierres de taille paraît, en raison de ses ornemens en coquilles, ne pas remonter, ainsi que le surplus des bâtimens, au-delà du règne de Louis XI. Nous ne pensons pas non plus que ce passage des anciennes chroniques du Dunois puisse être appliqué au *sacellum* que nous avons cru reconnaître à l'extrémité de la mosaïque, et dès lors nous serions porté à croire

---

évêque de Chartres vers la fin du troisième siècle. Aventin II a été, à proprement parler, le seul évêque de Châteaudun, et c'est sans doute de lui qu'il est ici question. Il était archidiacre du Dunois lorsque le peuple nomma, en 484, saint Solein ou Soulein à l'évêché de Chartres, en raison de son éminente piété; mais ce saint s'étant soustrait à toutes les recherches pour ne point être forcé à accepter cette dignité, le peuple y éleva l'archidiacre Aventin. A peine ce dernier eut-il été sacré que saint Solein, croyant n'avoir plus rien à craindre, reparut, et le peuple, persistant dans son premier choix, le força à accepter l'épiscopat. Il le partagea avec Aventin, qui, d'accord entre eux, fut évêque du Dunois jusqu'à la mort de saint Solein, où il réunit les deux siéges.

Châteaudun n'a eu depuis qu'un seul autre évêque, Promotus, nommé par Sigebert vers 568, et que Pappole, évêque de Chartres, força à abandonner son siége, dont le territoire dépendait de l'évêché de Chartres. (Voyez Grégoire de Tours, Souchet, Chevard, etc.)

que le temple romain que l'on fouille en ce moment peut avoir été converti en chapelle par les premiers chrétiens, et être la *celle* où saint Aventin se rendait.

Vis-à-vis et au sud de cette fouille, plus près du Loir, se trouve une pièce de terre appelée le champ des Cercueils, parce qu'on y rencontre depuis long-temps, en le cultivant, des fragmens de tombeaux en pierre et des ossemens. Les découvertes faites dans les environs ont donné lieu d'y opérer récemment quelques fouilles qui ont produit des cercueils en pierre contenant des ossemens; on en a extrait en outre une espèce d'agrafe en argent à bas titre, et deux fragmens d'un cercle assez grand en ivoire. Aucun de ces tombeaux, ainsi que nous nous en sommes assuré, ne contenait ces petits pots communs où l'on mettait, dans les temps modernes, de l'encens, de l'eau bénite et du charbon; aucun d'eux ne portait d'inscription, d'*ascia* ou de croix; dès lors leur origine paraît remonter au temps de la domination romaine (1). Les morceaux de ces tombes que nous avons examinés sont en pierre coquillière (*faluns*), portant encore des empreintes de coquilles

(1) Ce champ de repos pourrait être le cimetière dont nous avons parlé dans notre note de la première page, et dont les moines auraient continué à se servir.



marines, et en tout semblables aux tombes que nous avons trouvées dans le cimetière romain d'Orléans, près de l'*ustrinum* (1).

Dans le voisinage de la mosaïque, au milieu des prés qui bordent le Loir, existe un dolmen incliné bien conservé, et on nous a assuré qu'à peu de distance il en existait, il y a une soixantaine d'années, un autre horizontal qui a été détruit, ce qui nous paraît assez vraisemblable, car presque toujours on trouve ces deux espèces de monumens druidiques peu éloignés l'un de l'autre.

On doit conclure de tous ces faits et de ces découvertes récentes dans un espace aussi rapproché (2), ainsi que des fragmens de briques romaines et de tessons de poterie rouge, brune et micacée qu'on rencontre çà et là en petits fragmens dans les champs voisins, qu'il a dû exister à Marboë, sous la domination romaine, une ville gallo-romaine de quelque importance, dont la destruction et le remplacement par le hameau de Mienne et le bourg de Marboë nous sont également inconnus, mais qui pourraient nous être révélés, soit par la continuation de ces fouilles, soit par quelques découvertes dues au hasard.

Nota. Depuis peu de temps les fouilles ayant été

---

(1) Voir les Annales de la société, tome XI.

(2) Voir, planche II, n° 2, le plan des lieux.

N° 1.

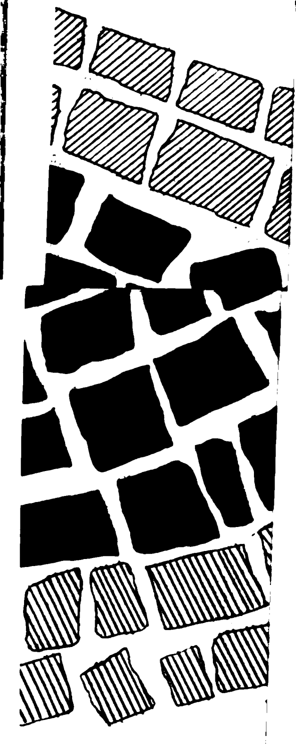
sur

ailli

ns.

Romagnesi.

s Mémoire de



MIENN

rt l'inscripti

...e.

...iron est violet

...ans la planc

continuées à l'extrémité sud-est du plan n° 2 de la 1re planche, on a découvert près du Loir, et longeant le chemin du Cro-Marbo à Marboué, des fondations très-étendues, recouvertes de 2 à 3 pieds de terre, ayant une forme circulaire à leurs deux extrémités, ce qui pourrait faire soupçonner l'existence de tours. En outre, on a déterré les fragmens de deux mosaïques beaucoup mieux travaillées que celles dont nous avons donné le dessin. Un de ces fragmens représentait un épi de blé avec des feuilles, d'autres rencontrés depuis ont offert des torsades, des grecques disposées diversement. Lorsque nous aurons recueilli tous les renseignemens relatifs à ces nouvelles découvertes, et que les fouilles seront à leur terme, nous nous empresserons de réunir ces notes et d'en former une addition à ce mémoire, si elles présentent un nouvel intérêt.

En attendant, et pour mettre à portée de mieux apprécier l'étendue et la disposition des constructions déblayées jusqu'à ce jour, nous les avons données, planche IIIe, telles que nous les devons aux soins et à la complaisance de M. de Boisvilette, ingénieur à Châteaudun.

Prix proposé par l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, pour 1835.

L'académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., à décerner dans la séance publique de 1835, la question suivante :

« Décrire d'une manière précise et détaillée les moyens les « plus efficaces de préserver les monumens de la foudre par « l'emploi des paratonnerres. »

Les concurrens devront exposer la théorie de l'électricité en ce qui s'applique aux paratonnerres, et citer les faits et observations qu'ils jugeront propres à éclairer la question, puis déduire de ces bases, 1° le mode de construction le plus avanta-

geux de ces appareils dans toutes leurs parties et avec tous leurs détails; 2° la manière dont ils doivent être placés pour en obtenir le meilleur résultat possible, en ayant égard à la forme des combles et à la proximité des paratonnerres et des corps voisins; 3° la nature et l'importance des soins à donner à leur entretien; 4° leur degré d'efficacité; 5° et en résumé les avantages et les inconvéniens qu'ils présentent.

Les mémoires devront être envoyés francs de port avant le 1er juin, avec les formalités d'usage, au secrétariat général de l'académie, hôtel du Musée, rue Saint-Dominique, n° 1er.

Prix proposé par la société d'agriculture de Valenciennes.

Une somme de 150 francs sera offerte par le président à celui qui pourra appliquer un mouvement de rotation à l'axe des machines électriques à plateau, à partir du n° 24.

La demande de cette application a pour objet :

1° De dispenser de tourner soi-même, pour être libre d'expérimenter pendant que la machine fournit le fluide, et de n'être pas obligé de dépendre d'un homme pour le produire.

2° D'avoir des charges égales dans des temps égaux, ou un nombre plus ou moins considérable d'étincelles dans un même temps ;

3° D'appliquer le fluide électrique d'une manière uniforme dans quelques maladies, en électrisant le malade ;

Ou par communication,

Ou par insufflation au moyen des pointes,

Ou par les étincelles,

Ou par commotion avec des jarres proportionnelles,

Ou enfin par l'excitateur général.

Les conditions à remplir sont :

1° De ne pas nuire à la production du fluide électrique par les armatures de taffetas, ni à sa propagation dans les conducteurs et communicateurs de ces machines;

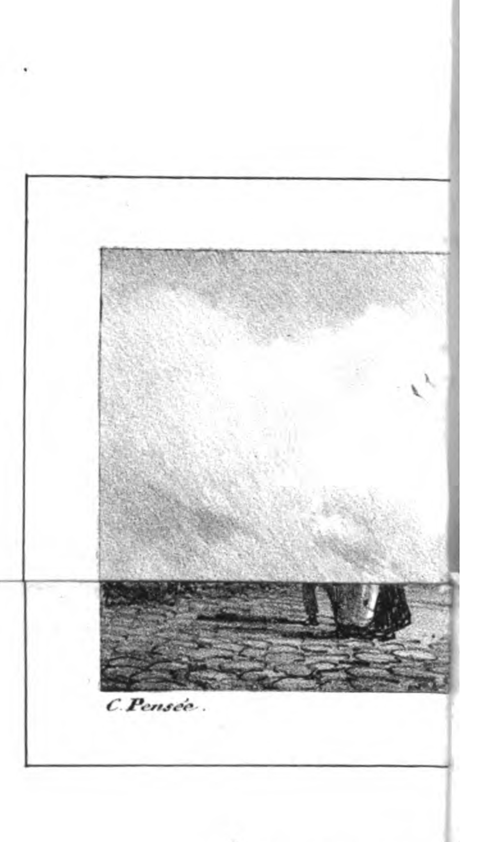
2° D'avoir une vitesse qui ne soit pas moindre de cinq tours par minute, jusqu'à 10 et 15 pour la plus grande, pendant le même temps, pour obtenir un courant de 1500 ou 3000 ou 4500 étincelles ;

3° De pouvoir connaître la quantité de fluide électrique pendant un temps déterminé, dans son application à l'examen des corps minéraux, végétaux et animaux, soit à l'état naturel, soit combiné pour opérer comme médicament dans l'économie animale ;

4° De ne pas augmenter le prix des machines électriques à plateau de plus de cent cinquante francs, à partir du n° 24.

Les mémoires seront envoyés francs de port, avec les formalités d'usage, au secrétariat de la société, avant le 1er juin 1835.


OF
MICH



ÉGLISE DE

NOTICE HISTORIQUE

ET DESCRIPTION DE L'ÉGLISE DE ST-PIERRE-EN-PONT D'ORLÉANS,

Par M. Vergnaud-Romagnési.

Séance du 7 mars 1834.

Messieurs,

La nature de nos recherches et de nos études sur les antiquités de ce département nous donne, beaucoup plus souvent que nous ne le voudrions, l'occasion de vous apporter le tribut de nos regrets lorsque des destructions notables ont lieu, et celle de vous exprimer nos désirs malheureusement loin d'être toujours remplis, lorsque nous appelons l'attention générale sur des édifices menacés de ruine et dignes d'être conservés. L'intérêt que vous avez bien voulu accorder constamment à nos communications nous engage à vous offrir encore cette notice sur un édifice qui a disparu récemment, l'ancienne église de Saint-Pierre-en-Pont.

Il eût été peut-être possible de conserver cette collégiale, ou au moins sa tour monumentale, en appropriant le vaisseau de l'église à nos écoles gratuites reléguées avec frais dans un

quartier pour ainsi dire inaccessible, et jugé tel bien peu d'années avant la construction du bâtiment qui remplace aujourd'hui l'édifice qu'on devait à la sollicitude de Louis XII.

Mais il n'en a point été ainsi, Saint-Pierre-en-Pont et sa tour ont disparu, dans un intérêt privé qu'on ne peut blâmer, pour faire place à un marché concédé à un particulier. Il ne nous reste donc qu'à conserver le souvenir de ce qui a été détruit, en émettant le vœu que le nouveau marché réunisse enfin à l'élégance que commandent les progrès actuels des arts une commodité telle qu'elle puisse satisfaire aux besoins de sa destination.

Le nom de cette église offrait une particularité remarquable par l'addition au titre de St-Pierre d'une qualification sans doute populaire dans le principe, et inusitée dans toute autre localité. Des titres très-anciens l'appellent *Sanctus-Petrus-Virorum*. Des actes du même temps à peu près désignent aussi ce collége (*collegium*) de reclus (1) *Sanctus-Petrus-in-Ponte*. Quelques écrits plus récens, mais en petit nombre, l'appellent *Sanctus-Petrus in Puncto*, pour *in medio civitatis*.

---

(1) On sait que *collegium* signifiait alors couvent, monastère, abbaye.

Nous avons démontré par la description de la première enceinte de notre ville, au temps des Aurèles, que sa forme était à peu près carrée, et nous avons prouvé, autant que possible, qu'il existait très-anciennement un pont au milieu sud de ce carré vers la porte de la Poterne (1). La cité était coupée en deux parties presque égales par les rues Parisis, St-Martin-de-la-Mine, du Battoir-Vert, Roche-aux-Juifs, de l'Épée-d'Écosse et de la Poterne, et dès lors St-Pierre-en-Pont, formant l'angle des rues de l'Ormerie et du Battoir-Vert, se trouvait sur le chemin qui, en suivant la route de Paris pour aller à Bourges, conduisait au pont. Telle est, au moins nous le pensons, l'origine de la qualification de cette église *in ponte*, provenant de sa situation, St-Pierre sur le chemin qui conduit au pont (2). La dénomination *in puncto*, ou au centre de la ville, *in medio civitatis*, ne vint sûrement que plus tard, et par corruption, lorsque la première appellation sembla sans motif, par l'oubli de l'existence du pont primitif

(1) Hist. d'Orl., 2e édit., pag. 437, etc.

(2) C'est ainsi que dans plusieurs localités on dit St-Martin-du-Pont, St-Julien-des-Ponts, enfin ici même Notre-Dame-du-Chemin DE BOURGOGNE, pour rappeler que ces édifices sont sur le chemin du pont, sur le chemin des ponts et auprès de la route de Bourgogne.

alors remplacé par celui qui était vers le Châtelet. Ce qui nous confirme pleinement dans cette opinion, c'est qu'on ne trouve cette désignation que postérieurement à 1400, tandis que l'autre se rencontre dans des chartres bien avant 1300. En outre, nos ancêtres, dans leur langage, qui nous paraît maintenant barbare, avaient toujours le soin de conserver dans la *francisation* des noms latins la trace de leur origine, et s'ils eussent traduit primitivement *in puncto*, ils eussent dit Saint-Pierre-en-*Poinct* ou en *Poinctel*, comme on s'exprimait alors, et non point *en pont* ou *empont*, ce qui est la même chose, pour la dernière syllable surtout.

Dans l'origine cette église était le baptistaire des hommes, *Sanctus-Petrus-Virorum*, et son établissement paraît antérieur à celui de St-Pierre-le-Puellier, *Sanctus-Petrus-Puellaris*, transféré, à ce qu'on pourrait présumer, de la préfecture actuelle, *Sancta-Maria-Puellaris*, à St-Pierre-le-Puellier, vers l'année 800. Néanmoins divers auteurs donnent à ces deux églises une origine commune, ce que nous croyons une erreur. Quoi qu'il en soit, St-Pierre-en-Pont remonterait à l'année 200 de notre ère, et sa fondation serait due à l'évêque d'Orléans Diopet. Mais son épiscopat est douteux, et pourrait être contesté faute de preuves. Pourtant, si l'on en croit les

manuscrits d'Hubert, chanoine de St-Aignan, Diopet aurait fourni des secours charitables à une de ces femmes du collége de St-Pierre-en-Pont, appelées dans la primitive église *diaconesses*, vouées au service des sacristies, et qu'on voit assister alors aux baptêmes par immersion, tels qu'ils se pratiquaient (1), et où elles étaient chargées de retirer les femmes des fonts baptismaux, suivant saint Clément.

Il est certain que cette église portait la dénomination de *St-Pierre-des-Hommes* en même temps que celle de *St-Pierre-en-Pont*, car on la trouve désignée ainsi au temps d'Etienne de Tournay, qui parle de trois abbayes de clercs à Orléans en ces termes : *Tres*

---

(1) L'abbé Carré, curé de St-Marc en 1789, et qui a laissé des manuscrits curieux à notre bibliothèque publique, décrit un monument en marbre blanc qui était dans son église, et où l'on voyait une de ces diaconesses assistant à un baptême. Les conciles d'Orange en 441, d'Épaone en 517, et d'Orléans en 533, défendirent, comme on sait, l'emploi de ces femmes.

Voir les Mém. de l'abbé Carré et notre Histoire d'Orléans, 2e édit., pag. 535.

Diaconessæ sacrorum vestibulorum custodes, dit saint Ignace, martyr. Voir aussi saint Clément, liv. II, chap. 15; saint Epiphan, hérés. 39, etc.

aliæ clericorum abbatiæ, scilicet : Sancti-Petri-Virorum, Sancti-Petri-Puellarum, et Sancti-Aviti.

En 543, cette église était déjà bien bâtie, si l'on en croit nos anciens légendaires, et à cette époque saint Maur, disciple de saint Benoît, venu en France pour y établir des monastères de son ordre, resta dix jours à Orléans dans une maison qu'on lui avait préparée tout auprès de l'église de St-Pierre-en-Pont.

Lors de l'invasion des Normands, elle était dans un état de splendeur; car le même Hubert fait remarquer que St-Aignan et St-Pierre-en-Pont ayant été particulièrement dépouillés et dévastés, leurs chapitres conservèrent longtemps l'usage de dire la prière *A furore Normanorum libera nos, Domine*, avant matines, tandis que les autres églises ne la chantaient que dans le cours des offices. On doit conclure de cette observation qu'il s'agit de la première invasion des Normands, en 853; car on voit, en 937, les reliques de St-Evroul apportées en dépôt à St-Pierre-en-Pont de l'abbaye d'Hyesme, près de Bayeux, pour les soustraire à la fureur de ces barbares.

St-Pierre-en-Pont, à l'époque de la fermeture des églises (1792), ne présentait de remarquable à l'extérieur qu'une partie très-ancienne de son

chevet dans les échoppes qu'on avait adossées à ses murs, son portail latéral sud, beaucoup moins ancien, et sa grosse tour, d'une date incertaine. A l'intérieur on ne doit regretter, outre le vaisseau, qui était d'une belle proportion et bien éclairé, que la destruction opérée, en 1793, de l'arcade du maître-autel, fait et sculpté aux frais des Bénédictins de Bonne-Nouvelle en 1709, lorsque le chapitre consentit à recevoir dans son église les paroissiens de la Madeleine-St-Sauveur, petite cure située dans l'enclós de ces moines opulens. Ces travaux étaient dus au ciseau de Leclerc, fils du célèbre graveur de ce nom.

M. Coste, architecte recommandable par son goût, son talent et son instruction, avait jugé, lorsqu'il vint en 1708 pour les travaux de Ste-Croix, par la nature de quelques parties des constructions de Saint-Pierre-en-Pont, que son édification remontait au 5ᵉ ou 6ᵉ siècle seulement. S'il eût assisté comme nous à sa démolition, il en eût fait assurément remonter l'origine beaucoup plus haut. Effectivement, la partie nord de son chevet, qu'il avait pu voir seule, indiquait, par la régularité du placement symétrique et pour ainsi dire en mosaïque de ses petites pierres carrées et angulaires, l'époque qu'il ixe, et l'absence de tous autres indices, ainsi que d'une crypte ou chapelle souterraine, dont l'ar-

chitecture ou les ornemens pussent déterminer la date de la fondation d'une manière plus précise, autorisait son opinion.

Les fouilles des fondemens ont mis à découvert la crypte qui existait dans l'origine. Cette chapelle souterraine, encombrée d'immondices, de 15 à 20 pieds en carré, placée immédiatement sous le sanctuaire, conservait encore intacts quelques-uns de ses murs, son entrée étroite, la place évidente de son autel à l'orient, et deux colonnes qui l'accompagnaient. Les ornemens des chapiteaux de ses colonnes et les profils de leurs soubassemens, enfin sa voûte en plein cintre caractérisaient pleinement les constructions dans le style *roman*, qui succéda immédiatement à l'architecture romaine et en fut la dégénérescence. Deux autres colonnes en débris de même nature à peu près s'y trouvèrent, et pouvaient avoir servi à orner la porte d'entrée. On remarquait aussi parmi les fragmens du carrelis un morceau de pierre tumulaire sur laquelle étaient tracées des portions de mitre et de crosse, ce qui pourrait faire conjecturer que dans cette crypte se trouvait la sépulture d'un évêque, celle de Diopet si l'on veut; mais aussi ce pouvaient être les restes du tombeau d'un ancien abbé crossé et mitré de cette abbaye (1).

(1) La seule sépulture à peu près intacte qu'on

Aux environs de la même crypte on a déterré deux médailles romaines en grand bronze, l'une d'Antonin Pie et l'autre de Vespasien; trois en petit bronze de Postume père, deux de Tetricus père, et une de Constantin-le-Grand. Un ouvrier nous a remis en outre des fragmens de bronze revêtus d'une belle patine très-épaisse, provenant de statuettes brisées; l'un de ces fragmens, dépouillé de sa croûte d'oxide, nous a offert un poignet bien formé, et l'autre une portion de genou avec la rotule bien exprimée.

Cet édifice avait été ruiné par les Normands, comme nous l'avons dit, et sa reconstruction était signalée par le portail latéral sud, dont le caractère était celui des monumens du XIe au XIIe siècle. Enfin les protestans l'avaient dévasté, et l'on distinguait les restaurations partielles qui avaient eu lieu depuis cette époque, tant par la

---

ait trouvée fut découverte, le 22 juillet 1834, par des enfans jouant dans les fouilles. Elle était vers le milieu de l'église; le cercueil était de bois, dont les filamens furent pris pour de l'étoffe de soie, les os étaient bien conservés, et il n'offrait de particulier que deux petits pots communs placés un à la tête et un aux pieds, qui contenaient au principe, selon l'usage que nous avons signalé dans notre notice sur le grand cimetière d'Orléans, de l'encens, de l'eau bénite et des charbons.

disposition de sa nef principale que par celle des bas côtés, qui étaient à peu près égaux en largeur. Dans l'origine l'église dut être construite de la largeur de la tour seulement, ce que nous avons reconnu en suivant les fouilles des anciennes fondations, qui étaient à près de 15 pieds de profondeur (1).

Quant à la tour, l'année de sa fondation est inconnue; sa forme était carrée, quelques sculptures grossières qui ornaient son portail et plusieurs de ses parties en feraient remonter l'origine avant l'invasion des Normands; mais la forme ogivale de quelques-unes de ses ouvertures donnent lieu de penser alors que des percemens et des réparations y ont eu lieu du XIIe au XIIIe siècle. Elle servait de temps immémorial au beffroi de la ville, destiné à sonner le couvre-feu, les réjouissances publiques et les alarmes, et l'on voit clairement que tel était l'emploi d'une cloche qui était entretenue à cet effet par la ville, car on lit

(1) Dimensions de l'église :

Sa longueur était hors-d'œuvre de....... 156 pieds.

Sa largeur, y compris les deux basses nefs, de 55 pieds.

La hauteur de la nef principale sous voûte, de .... 45 pieds.

Les murs de ses fondations avaient de 9 à 10 pieds d'épaisseur.

dans un arrêt du parlement du 10 avril 1323, relatif à l'entrée de Roger, évêque d'Orléans, cette phrase : *Usque ad horam quâ pulsatur ad ignitegium in ecclesiâ Sancti-Petri-Virorum.* Cette cloche servait aussi à sonner pendant la nuit la levée, retraite et continuation du guet, c'est pourquoi on l'appelait *Trompille de la Guette*, ou le *Chasse-Ribault.* En temps de guerre les échevins plaçaient au haut de la tour un poste de bourgeois commandé par l'un d'eux, et chargé d'observer tout ce qui se passait au dehors des murs de la ville; c'est ainsi qu'on en agit constamment pendant le siége de 1429, où plus d'une fois la cloche de Saint-Pierre-en-Pont prévint les bourgeois, Jeanne d'Arc et les guerriers des mouvemens des Anglais; lors de la prise des Tourelles *elle sonna constamment tout le jour.*

On ne supprima ce beffroi qu'après l'élévation de la tour du musée actuel et la fonte de la grosse cloche qui y fut placée vers 1459.

La tour de Saint-Pierre-en-Pont avait quatre faces (1) et était d'une construction très-solide, revêtue en pierres de taille, peu ornée, mal éclairée,

(1) Dimensions de la tour :

Sa façade ouest et principale avait 36 pieds de largeur sans les contre-fonds, qui dépassaient ses murs au sud,

et n'ayant d'escaliers en pierre que jusqu'à son 2e étage; le surplus avait été détruit vers 1562; sa porte d'entrée sur le cloître, qui était aussi la porte principale de l'église, était écrasée et peu large, celle de son escalier était très-resserrée. Sa toiture en charpente et ardoises n'avait pas toujours été ainsi; elle semblait avoir été couverte en pierres lors de sa construction, et plusieurs de ses planchers intérieurs étaient modernes. Elle présentait de l'intérêt par les souvenirs historiques, par sa position au centre de la ville, qu'elle dominait du côté de la Loire; enfin elle doit être regrettée parce que nous n'élèverons assurément de nos jours aucune de ces hardies constructions dominant les maisons des habitans et ajoutant par leur masse à l'aspect imposant et pittoresque des grandes cités (1).

---

au nord et à l'ouest; ses faces sud et nord avaient chacune 18 pieds.

Son élévation sous la toiture était de 140 pieds, et y compris la toiture, de 160 pieds; mais elle avait été endommagée par les protestans, et diminuée de hauteur lors de sa restauration.

(1) Nous n'avons pas cru devoir parler d'une pierre d'une dimension assez forte, et qui nous a toujours semblé la base d'une colonne de l'édifice primitif, et placée seulement pour servir de borne à l'angle sud-est de

Jusqu'en 1189 Saint-Pierre-en-Pont fut une abbaye, un monastère de chanoines ou de religieux vivant cloîtrés. A cette époque *Hugues*, qui était doyen de Sainte-Croix, prenait la qualité de religieux, abbé de *Saint-Pierre-des-Hommes d'Orléans*. La sécularisation dut avoir lieu du temps d'Hugues, ou immédiatement après; mais elle ne se trouve constatée que par l'entrée en cette église de Guillaume Compaing, prédicateur de

---

l'église, au coin des rues de l'Ormerie et du Battoir-Vert.

Cette pierre, suivant les traditions populaires, aurait été apportée là de la culée de l'ancien pont (sans doute le pont primitif d'Orléans) lors de sa destruction. Ce serait sur cette pierre que les Juifs, dont c'était le quartier, auraient frappé d'abord la tête d'un enfant chrétien qu'ils auraient ensuite noyé dans la Loire. Condamnés à être brûlés vifs pour ce crime, l'exécution, faite à l'extrémité de leur quartier, aurait eu lieu près de cette même pierre, en 1171, le 22 janvier. (V. notre hist. d'Orléans, p. 206.) Enfin, en 1580, on croyait encore que cette pierre paraissait enflammée certains jours de *sabbats* de l'année, notamment aux approches de la Saint-Jean (juin), vers *la minuit*, et le chapitre se prêta à y faire des exorcismes jusque vers ce temps, peut-être simplement en mémoire du crime imputé aux malheureux Juifs, devenus trop riches et trop puissans à Orléans et en France pour n'être pas dépouillés et chassés sous un prétexte quelconque.

Louis XI, nommé doyen du chapitre. Il voulut être reçu comme devaient l'être les hommes nobles appelés à cette dignité. Ce cérémonial consistait à être introduit dans le chœur en habit séculier, portant des éperons dorés, une ceinture, une épée et un oiseau sur le poing; il fut rigoureusement observé, quoique bien peu en harmonie avec l'humilité recommandée aux ministres de l'évangile, et ce qu'il y a de plus étonnant, il fut approuvé et confirmé par une bulle du pape Sixte IV, datée du 7 février 1471.

Il paraît que vers le même temps (1460) les religieux chanoines de Saint-Pierre-en-Pont possédaient une collection de livres, car on lit dans un ancien catalogue de la bibliothèque de Saint-Benoît-sur-Loire, transférée en partie au Vatican, cette indication : *Ex libr. Sancti-Petri-in-Ponte aurelianense*, relativement à quelques manuscrits ou imprimés probablement cédés par Saint-Pierre-en-Pont à Fleury-Saint-Benoît (1). Mais nous n'avons trouvé nulle trace de cette *librairie*, ainsi que cela s'appelait, sûrement dévastée par les calvinistes.

Lors de la suppression des chapitres, cette collégiale, qui avait à Orléans le 2e rang, et qui le disputait d'ancienneté à Saint-Aignan, était com-

(1) MM. de Jandot.

posée d'un doyen, d'un chantre, de 13 chanoines, tous à la nomination de l'évêque d'Orléans, et d'un chévecier, que le doyen nommait depuis une transaction opérée entre un de ces dignitaires et *Fédéric* de Lorraine, évêque d'Orléans en 1298. Depuis la réunion à cette église de la petite paroisse de la Madeleine-Saint-Sauveur, comme nous l'avons dit, et celle d'une partie des paroissiens de Saint-Germain, le chévecier joignait à cette charge les fonctions curiales.

Outre ses revenus, qui étaient assez considérables, ce chapitre possédait des redevances féodales, telles que des droits pour les serfs affranchis, 5 sols dus par les personnes qui se mariaient à Lumeau, etc., le tout converti, depuis 1310, en dîmes et en droits seigneuriaux. L'une de ces redevances était extraordinaire, et mérite d'être décrite en raison de sa bizarrerie. Le maire de la paroisse d'Ouvrouer-les-Champs, le seigneur de Bapaume et de Marmagne, étaient obligés d'offrir au chapitre, dans le cloître, la veille de l'Ascension, pendant le *magnificat*, un *bélier suranné, couvert de sa laine, ayant les cornes dorées, ornées de deux écussons aux armes de Saint-Pierre, et portant suspendue au cou une bourse contenant cinq sous parisis.* Les officiers du doyenné, assistés d'un boucher, constataient si le bélier était recevable; mais comme il y avait eu de fréquentes discussions sur la

qualité de l'animal, on était convenu depuis longtemps qu'il serait présenté, puis refusé et payé en argent. C'est ainsi que cela se pratiquait en dernier lieu, et l'un de nos collègues conserve encore les ornemens que le chapitre prêtait chaque année aux présentateurs pour l'offre du bélier.

En 1793, l'église et les bâtimens adjacens dépendant du chapitre furent mis en adjudication sur la prisée de 10,000 fr. Ils furent adjugés pour une somme beaucoup plus élevée, les bâtimens furent disposés en habitations particulières, et l'église servit successivement de raffinerie, de magasin de fourrages et de vins, de salle de spectacle, de bateleurs et autres curiosités. En 1830, l'église seule avec la tour a été vendue par adjudication volontaire 17,000 fr., avec quelques conditions imposées par le vendeur; au mois d'avril de la même année les travaux de démolition de l'église ont commencé; à la fin de l'hiver de 1831 on a mis a découvert la chapelle souterraine, en avril de la même année on a commencé la destruction de la tour, dont les fondations ne sont pas encore fouillées; enfin, le 25 août 1832, la ville a permis à l'acquéreur de disposer un nouveau marché sur cet emplacement (1).

---

(1) L'administration municipale avait autorisé M. Lordonné à construire un marché couvert sur cet empla-

Dans ces fouilles et ces démolitions on a découvert à notre connaissance, outre les médailles romaines dont nous avons parlé, un denier tournois de saint Louis, *turonus civis. Ludovicus rex*. Un double parisis de Charles VI, portant à la face un écusson à trois fleurs de lis, lég. : *Karolus Francorum ;* au revers la croix, et en légende : *sit nom. dni. bened. ;* un denier tournois au dauphin de Charles VIII, et quelques pièces de Gaston, duc d'Orléans.

Sur les voûtes de l'église on a recueilli un assez grand nombre de deniers et de trezins. Enfin, dans le haut de la tour, sur les parois inégales des murs de ravalement, les ouvriers ont ramassé dans la poussière quelques pièces en billon du duc d'Orléans, Gaston, et une plus curieuse que je conserve comme ayant été frappée sous le règne de Charles VII, à Orléans, en 1429 ou 1430.

Quelques autres pièces ont été déterrées et trouvées, mais elles ont été vendues et disséminées

---

cement et à percevoir pendant cinquante-cinq ans 5 c. par mètre, plus un droit sur 25 places entières et 2 boutiques. Le tout devait appartenir à la ville au bout du délai fixé, moyennant la somme de 6,000 fr. qu'elle aurait donnée à l'entrepreneur propriétaire ; mais depuis la présentation de ce mémoire à la société (20 décembre 1834), cette convention a été annulée, et l'on projette de construire sur ce terrain un temple protestant.

par les ouvriers sans que nous ayons pu les examiner.

OBSERVATIONS

SUR LE ROUISSAGE DU CHANVRE,

Par M. E. de Billy.

Séance du 21 *mars* 1834.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre quelques observations sur le rouissage du chanvre.

Cette opération, indispensable à sa bonne qualité textile, passe, vous le savez, pour être tellement insalubre que plusieurs fois le gouvernement et les sociétés savantes ont proposé des prix pour la remplacer par une autre qui offrît moins de dangers, et pourtant aucun des nombreux concurrens qui sont descendus dans la lice n'a pu réussir encore à résoudre ce problème. N'allez pas croire que, plus heureux, j'en aie trouvé la solution; non, messieurs; je vais seulement essayer de vous prouver par des faits authentiques que dans certaines circonstances, dans les-

quelles il sera souvent facile de se placer, le rouissage n'offre plus aucun des inconvéniens signalés jusqu'à ce jour. Le village de la Renardière, que j'habite neuf mois de l'année, est situé dans une vallée peu profonde (1); quelques bouquets de bois l'abritent au sud, sans arrêter cependant la circulation d'un air vif et pur. Cette vallée est arrosée par plusieurs courans d'eau vive connus dans le pays sous la dénomination générale de Mauves; quelques habitans ont profité de cette position favorable pour se créer un genre d'industrie assez lucratif, et qui y existe depuis nombre d'années; vous avez déjà compris qu'il s'agit du rouissage du chanvre. En effet, dès le mois de septembre les cultivateurs de la Beauce, dans un rayon de quatre à cinq lieues, affluent à la Renardière avec des voitures chargées de chanvre, et ce mouvement dure environ six semaines, pendant lesquelles les routoirs (2), dans lesquels on fait rouir le chanvre, sont remplis et vidés chacun jusqu'à trois fois; eh bien! malgré que ces *routoirs* ne soient point, par rapport aux habitations, dans les limites fixées par

---

(1) De la commune de Bâcon à l'entrée de la Beauce.

(2) Nos rouisseurs les nomment *réteurs*, altération locale du mot *routoir*, qui lui-même se forme de l'allemand *róten*, rouir.

les ordonnances, malgré qu'il y soit déposé chaque année au moins 25 à 30,000 bottes de chanvre, le village de la Renardière est aussi sain qu'aucun des hameaux qui l'avoisinent. Les fièvres intermittentes y sont rares, et depuis six ans que j'habite ce pays, je ne me rappelle pas les avoir reconnues sur les rouisseurs de profession; cet avantage est dû, je pense, à la nature des routoirs dont je vous ai parlé; ces fosses ne sont en effet que quelques-unes des sources nombreuses qui sourdent dans la vallée, sources que l'on a ensuite agrandies pour les approprier à l'industrie qui nous occupe en ce moment.

Les chanvres sont bien soumis à la dessiccation pendant douze à vingt-quatre heures (quelquefois plus même) après leur sortie de l'eau, jusqu'à ce que les cultivateurs éloignés aient pu les enlever; mais les habitations n'étant pas habituellement sous le vent des routoirs, il n'en résulte aucun inconvénient sensible.

Je n'ai point remarqué non plus une plus grande mortalité parmi les poissons qui vivent dans les Mauves recevant le trop plein des routoirs, ni qu'ils y contractassent un goût particulier; seulement, lorsque l'on remplit les fosses, il arrive parfois que quelques brochetons viennent mourir à la surface, soit qu'ils aient été étouffés par la masse du chanvre, soit même, ce que je ne nie

pas, qu'ils aient péri asphyxiés par des exhalaisons trop abondantes et trop immédiates. Ces observations sont d'accord avec celles que j'ai trouvées consignées dans l'*Encyclopédie méthodique*, t. III de *l'Agriculture*, pag. 30 ; les voici : « A l'é-
« gard des rivières, surtout de celles qui ont
« une certaine largeur, tout cultivateur doit
« pouvoir y faire rouir son chanvre, puisque le
« poisson n'y souffre pas; il est même prouvé qu'il
« s'en trouve bien et qu'il le recherche; car dans
« les routoirs le poisson meurt asphyxié, uni-
« quement parce qu'il n'a pas un assez grand
« espace pour se soustraire à l'action méphyti-
« que du chanvre en fermentation; si, au mo-
« ment où il est asphyxié, on le retire pour le
« mettre dans une pièce d'eau qui ne contienne
« pas de chanvre, il revient promptement. C'est
« surtout lorsque l'on fait rouir le chanvre fe-
« melle que le poisson souffre dans les routoirs
« stagnans, parce que cet individu a une odeur
« plus vireuse, et que les graines qui y restent
« sont un appât. »

En 1832, un fléau inconnu à nos contrées, le choléra, abaissa sur elles sa main de plomb; quoique mes observations m'eussent amené à croire que le rouissage opéré dans des eaux vives n'était nullement insalubre, cependant, en présence d'un danger extraordinaire, et sans

écouter les intérêts privés que j'allais froisser, je crus, comme membre du comité sanitaire cantonal, devoir écrire avec force à l'autorité pour faire interdire les routoirs pendant toute la durée du choléra, ou au moins pour les faire reculer jusqu'aux limites fixées par les réglemens. M. le préfet, faisant droit à ma réclamation, délégua un de nos honorables collègues, M. Lanoix père, qui vint sur les lieux, et les conclusions de son rapport furent conformes aux miennes; mais les établissemens ne pouvaient être interdits sans une enquête de *commodo et incommodo*, pendant laquelle le choléra continuait ses ravages. Heureusement nos craintes étaient mal fondées, car le fléau ne moissonna que les individus âgés et déjà valétudinaires, et il n'atteignit pas, même légèrement, un seul des rouisseurs de profession.

Permettez-moi, messieurs, avant de terminer, de vous citer encore l'*Encyclopédie*, même article, page 29 : « On attribue aux exhalaisons des « routoirs stagnans et du chanvre qui sèche « après être roui plusieurs maladies qui atta- « quent les hommes dans les pays à chanvre. La « société royale de médecine, occupée de tout « ce qui peut intéresser la santé publique, a pro- « posé un prix de, etc. » Ici se trouve une longue liste de toutes les provinces qui ont en-

voyé des mémoires, et dont l'auteur de l'article a extrait les réflexions suivantes : « On est en « quelque sorte autorisé à regarder le chanvre « en rouissage comme cause de maladies par « l'odeur vireuse de cette plante en végétation, « par la douleur de tête qu'elle occasionne à « quelques-uns des ouvriers qui l'arrachent, « par l'enivrement des animaux que le hasard « fait coucher sur des tas de chanvre femelle « nouvellement récolté, par la mort du poisson « dans certains routoirs stagnans (remarquez, « je vous prie, cette concordance avec mes ob- « servations), le dégoût qu'inspire aux bestiaux « l'eau des routoirs; mais ce ne sont là que des « conjectures et une simple présomption. Il faut « des faits bien constatés pour rejeter sur le « rouissage les maladies automnales. On peut « dire qu'en éclaircissant plusieurs points incer- « tains sur le rouissage, les auteurs n'ont pas « fourni de quoi décider absolument la question « de médecine, très-difficile, à la vérité. Il est « certain qu'il règne tous les ans des maladies « dans les pays à chanvre, *et ce sont surtout* « *les fièvres réglées*; mais la cause de ces ma- « ladies est-elle uniquement le rouissage, ou le « *rouissage combiné avec les exhalaisons des* « *marais* (je le crois)? où sont-ce les exha- « laisons seules des marais, très-communes dans

« les pays à chanvre? On ne parviendra à ré-
« soudre cette question qu'en prouvant que les
« maladies régnantes dans les pays à chanvre ont
« lieu ou n'ont pas lieu dans les autres pays; qu'on
« les y trouve avec la même intensité, ou avec
« une intensité moindre quand elles arrivent avant
« l'époque du rouissage, ou seulement quand il est
« commencé ; *qu'enfin des routoirs ayant été*
« *établis dans des endroits où il n'y a pas de*
« *marais, il a régné dans ces pays, depuis cet*
« *établissement, des maladies qui n'y régnaient*
« *pas, et qui ont* cessé aussitôt que les mêmes
« routoirs ont été détruits. Il faut espérer que
« ces questions, soumises de nouveau à la saga-
« cité et à l'observation des savans, seront quel-
« que jour bien éclaircies, et que le cultiva-
« teur apprendra du médecin les causes de ces
« maladies, et les moyens d'en diminuer les
« effets, etc. »

Je crois, messieurs, si je ne me trompe, que les faits dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir résolvent cette question, et qu'on peut en tirer la conclusion suivante :

Que le rouissage ne présente aucun danger dans les eaux vives, même lorsqu'il a lieu près des habitations; seulement, comme le chanvre exhale une odeur désagréable au moment de sa dessiccation, je conseillerais d'établir de préfé-

rence les routoirs et le préau où il est déposé après le rouissage, sous un courant rapide d'air, et surtout de les placer sous le vent des habitations ; ainsi, pour notre climat je mettrais ces dernières au nord-ouest ou au nord des fosses, parce que leurs opposés règnent rarement, surtout dans cette saison. Les routoirs de la Renardière sont sous le vent nord-ouest du village, tandis que mon habitation, séparée du groupe, est située au nord et à soixante toises environ des premiers routoirs; cependant personne de ma famille n'en a jusqu'à présent éprouvé d'inconvénient, si ce n'est l'odeur du chanvre lorsque le vent du sud vient à souffler; mais alors, passez-moi l'expression, j'en suis quitte pour lui fermer ma porte.

Si le rouissage, placé dans les circonstances précédentes, est sans danger, il en existe d'autres au contraire, telles que des eaux stagnantes, un air dormant, où il doit en offrir beaucoup. Je prie donc, dans l'intérêt général, les personnes à portée de suivre le rouissage en différens lieux, d'en observer avec soin les résultats hygiéniques, et dans le cas où leurs observations viendront corroborer les miennes, je demanderai alors à l'administration d'interdire totalement les routoirs stagnans, et de désigner dans un rayon de trois à quatre lieues les courans d'eau où le rouissage devra s'effectuer.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE, SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS,

Par M. RANQUE.

Séance du 6 *mars* 1835.

M. DE BILLY, messieurs, venait à peine de s'asseoir au milieu de vous, appelé dans votre sein par les suffrages les plus flatteurs, qu'il s'est senti le besoin de chercher à justifier le choix de la société.

Sa première communication, qui est l'objet de ce rapport, offre tout l'intérêt qu'inspire la connaissance d'un fait authentique qui attaque et sape dans ses fondemens une croyance séculaire, et tend à lui en substituer une autre plus conforme à la vérité.

Témoin journalier depuis près de huit ans de l'innocuité que présentait un établissement en grand de routoirs dans les eaux qui avoisinent son château et touchent à un hameau considérable, se rappelant chaque jour les lois et les réglemens concernant ce genre d'établissemens, qui ne les permettent qu'à de grandes distances des habitations; élevé dans l'opinion

que rien n'était plus insalubre que le rouissage du chanvre, il ne put concilier dans son esprit des faits aussi contradictoires que ceux dont il était témoin. Il lui vint alors à la pensée que ces lois si sévères, dictées par la crainte des dangers qu'on attribuait aux routoirs, pourraient bien être modifiées dans l'intérêt des agriculteurs et des propriétaires, sans que la salubrité eût à en souffrir, et qu'un des meilleurs moyens à employer pour obtenir ces heureuses et utiles modifications, et pour redresser sur ce point l'opinion publique, était de mettre sous les yeux de la société le fait qui avait fixé son attention, et d'en appeler à ses lumières.

Après avoir long-temps médité sur ce sujet intéressant, l'avoir envisagé sous tous ses rapports, s'être éclairé des travaux scientifiques qui avaient paru sur cette matière, il vient, dans son mémoire, vous affirmer qu'il est profondément convaincu que la salubrité de l'air n'est point compromise par l'établissement de fosses pratiquées dans des eaux vives à l'effet d'y faire macérer le chanvre et l'y faire rouir.

Sa conviction, il l'a puisée dans le témoignage irrécusable de ses sens et de sa raison : de ses sens, qui, pendant huit ans, lui ont fait voir des routoirs en grand établis près de son

habitation et presqu'au milieu d'un hameau bien peuplé, sans que la santé publique en eût souffert la moindre atteinte, sans qu'au moment où ils étaient dans la plus grande activité il se fût développé aucune affection qu'on pût leur attribuer, sans que les poissons eux-mêmes, qui *vivaient au milieu des Mauves, recevant le trop-plein des routoirs, eussent éprouvé une plus grande mortalité ou contracté un goût particulier*, la mortalité ne frappant que d'une manière très-faible les seuls poissons qui se trouvaient dans des fosses trop pleines, soit qu'ils y eussent été étouffés par la masse du chanvre, soit qu'ils aient péri par des exhalaisons trop abondantes et trop immédiates;

De sa raison, qui lui a fait trouver dans la méditation de ces faits la preuve que l'opinion qui attribue des effets très-délétères aux routoirs était mal fondée et exagérée, et dès lors que la jurisprudence administrative avait prescrit à ce sujet des mesures trop sévères, et qu'il y avait lieu à revenir sur cette sévérité.

Toutefois, messieurs, M. de Billy ne veut pas que ce seul fait, quoique dûment constaté, quoique invariable dans ses résultats pendant huit ans, et qui a servi de base à sa conviction, enchaîne les autres convictions;

il sollicite de nouveaux examens, de nouvelles méditations sur ce sujet important; il invite les hommes éclairés qui, comme lui, vouent tous les instans de leur vie à l'étude de la nature et à l'administration de leurs biens, à transmettre leurs propres observations sur cette matière, afin qu'on puisse trouver dans un grand nombre de faits une base assez large pour asseoir une opinion désormais irrévocable.

Nous ne pouvons que féliciter M. de Billy de cette réserve, de cette sagesse qui lui défendent d'imposer de vive force aux autres une opinion qu'il croit inattaquable; nous l'en félicitons d'autant plus, que de nos jours ces heureuses qualités de l'esprit sont assez rares.

Les questions médicales que soulève le mémoire de M. de Billy, et qui concernent l'influence du rouissage du chanvre sur la production de maladies graves dans les lieux où on se livre à cette opération, nous paraissent, à l'époque où nous sommes, résolues complètement.

Il nous est bien démontré, et nous appuyons notre conviction sur le témoignage de savans qui font autorité en pareille matière, que le rouissage du chanvre n'a pas une influence plus spécialement délétère sur la salubrité d'un lieu que

les pièces d'eaux marécageuses, stagnantes, qui voient tous les jours se décomposer à leur surface ou dans leur intérieur un grand nombre de plantes. La décomposition de ces végétaux produit à la surface des eaux des gaz absolument identiques, quels que soient les végétaux qui se sont décomposés. Ces gaz sont toujours le gaz acide carbonique, le gaz hydrogène carboné, et quelquefois de l'azote.

L'effet délétère de ces gaz est proportionné à la quantité qui s'en est formée et à celle dont on a pu être atteint.

Voilà ce que démontrent des expériences incontestables et répétées sur une grande échelle.

Si, à mesure que ces gaz se forment, ils sont projetés dans l'atmosphère, rapidement enlevés du lieu qui les a vus se produire, ou s'ils sont, aussitôt après leur formation, entraînés par le courant de l'eau, nul doute qu'ils seront alors infiniment moins dangereux que s'ils étaient restés accumulés dans le même lieu. C'est ce qui a lieu dans les routoirs à eau courante.

Il est donc bien certain aujourd'hui que les routoirs dans les eaux stagnantes ne sont pas plus nuisibles à la santé que les marais ou les eaux stagnantes à la surface desquels se développent et meurent tous les jours une quantité considérable de végétaux.

Si la prudence nous fait un devoir de ne pas nous exposer témérairement aux émanations de ces lieux insalubres, elle nous commande aussi de ne pas créer trop près de nos habitations des foyers de méphitisme.

Ainsi, messieurs, les conclusions prises par M. de Billy relativement au rouissage du chanvre dans les eaux vives, nous paraissent déduites de principes incontestables, et méritent d'être adoptées.

OBSERVATIONS

SUR LES BAUX A FERME,

Par M. Ernest de Billy.

Séance du 15 *janvier* 1835.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre quelques observations sur un point très-important, mais, selon moi, très-négligé de l'économie rurale; je veux parler de la rédaction des baux à ferme dans les pays de grande culture, et particulièrement en Beauce.

Lorsqu'il s'agit de renouveler un bail, on se contente généralement de recopier littéralement

les conditions de culture imposées par le bail précédent, conditions qui convenaient sans doute à l'état de l'agriculture il y a quinze et vingt ans, mais qui ne sont plus en harmonie avec les progrès que cet art a faits depuis ce laps de temps. De là naissent souvent des discussions, des procès même, soit entre les fermiers soit entre le fermier sortant et le propriétaire, discussions que l'on eût pu éviter avec un bail mieux rédigé.

La plupart des notaires, et surtout ceux des villes, n'ayant point la connaissance des travaux de l'agriculture, j'engage les propriétaires à les étudier avec soin, ainsi que les usages locaux, afin de rédiger ensuite eux-mêmes les conditions principales de leurs baux. Pour leur faciliter ce travail, je vais les entretenir de quelques innovations que j'ai introduites dans les miens.

Les prairies artificielles, vous le savez, sont une des améliorations les plus importantes de la culture moderne; mais elles sont la cause de débats graves entre les fermiers, par suite du silence absolu des baux sur ce sujet. En effet, le fermier sortant, presque toujours mécontent de son successeur, lui demande une indemnité exagérée pour laisser semer des graines de foin artificiel dans ses avoines, souvent même il s'y

refuse totalement par pure animosité. Le fermier entrant est alors réduit ou à se passer de prés artificiels, ce qui est une perte immense pour lui, ou à aller clandestinement semer ses graines, la nuit, dans les champs de son prédécesseur récalcitrant, qui, quelques jours après, a la douleur de voir ses avoines servir d'abri à des semences qu'il ne recueillera point. Sans cette ruse, illégale sans doute, mais qui l'avance d'une année, le nouveau fermier ne récolterait des fourrages que vingt mois après son entrée dans les bâtimens.

Pour obvier aux inconvéniens que je viens de vous signaler, voici la clause qu'il faut stipuler, selon moi. Prenons pour terme de comparaison une ferme de 90 hectares, ou 30 hectares par saison, car nous sommes encore obligés de nous conformer à l'assolement triennal, sauf les intercalations des racines et fourrages.

« Le fermier sortant laissera son remplaçant semer des trèfles, sainfoins et luzernes par portions égales dans dix hectares de sa dernière saison de mars, *au printemps*, et des pois, vesces, trèfles incarnats, etc., etc., dans trois hectares de la même saison, *après la récolte;* le tout sans avoir droit à aucune indemnité. Néanmoins ses bêtes à cornes, jusqu'à sa sortie, et

son troupeau, jusqu'au 30 novembre, pourront pacager dans les prairies du printemps, excepté par les temps humides (1). »

J'ai fixé au tiers la quantité de chaque espèce de graines, parce que dans les printemps pluvieux le trèfle devient nuisible aux avoines, principalement par la fraîcheur qu'il entretient à leur pied.

Je ne crois pas inutile la clause concernant les pois et vesces, car quoiqu'à l'époque de leurs semailles les terres soient nues, le fermier sortant pourrait se plaindre qu'on diminue le parcours de son troupeau.

Dans la stipulation précédente je n'ai fait mention que des fourrages cultivés aujourd'hui en Beauce, mais on en étendra la nomenclature selon les progrès qu'y fera l'agriculture.

Il serait bien à désirer que le fermier entrant pût trouver quelques luzernes d'âges différens, mais il faudra n'en exiger que quelques hectares, plus ou moins, suivant la qualité bonne ou mauvaise des terres, attendu que les

(1) L'époque de la sortie du troupeau varie de département à département d'une manière souvent fâcheuse pour les permutans. Ainsi dans le département de Loir-et-Cher elle a lieu au 30 novembre, tandis que dans le Loiret elle ne s'effectue qu'au 23 avril.

dernières années il y a avantage pour le sortant à défricher.

A ce sujet je recommanderai aux propriétaires d'annexer à leurs baux un état bien détaillé de leurs champs par saison, parce que sans cette précaution les fermiers sortans mettent, la dernière année, toutes leurs vieilles prairies en gros blés, quelle que soit d'ailleurs la saison à laquelle ils appartiennent, et alors il y a perte pour leur remplaçant. J'arrive à un article non moins important que ceux que j'ai traités, je veux parler de la consommation des pailles.

Sur ce point, je le dis à regret, il y a généralement dilapidation de la part du fermier sortant.

D'abord, au lieu de faire faucher ses blés suivant l'usage actuellement adopté, il les fait scier assez haut à la faucille, vendant une partie des chaumes à ses moissonneurs, qui viennent les enlever à temps perdu; quant au surplus, les déboursés du nouveau fermier, s'il les fait ramasser pour son compte, sont au moins de vingt francs par hectare, seulement pour le chaumage, sans compter la perte des herbes qui garnissent souvent les gerbes des blés fauchés, herbes qui rendent la paille plus nourrissante pour les bestiaux.

Le fermier sortant, il faut bien le dire, n'agit pas ainsi uniquement par animosité, il y trouve surtout deux avantages incontestables :

Le premier, de payer un quart de moins pour le battage de ses blés; le second, de serrer et loger sa récolte sous un volume moins considérable; on pourrait même ajouter que dans les étés pluvieux les blés fauchés ne donnent pas au battage un grain aussi sec que les blés sciés. Obligez donc le fermier sortant à ne scier que les blés versés ou trop clairs, ou enfin ceux qui, venus dans un terrain trop pierreux, n'ont pas acquis une grande hauteur, parce que ces blés se fauchent mal, encore doit-on stipuler qu'on les sciera aussi bas que possible. Exigez aussi qu'il ne soit consommé qu'un tiers au plus des empaillemens avant la sortie du fermier, dans les localités où elle a lieu du 1er au 11 novembre. Je sais bien qu'il y aura encore du gaspillage, mais il sera au moins limité. Cette clause est de toute nécessité pour les locatures ou petites maisons qui n'ont que quelques arpens de dépendances, parce que là il est facile de faire consommer toutes les pailles avant le 1er novembre. Il arrive parfois que dans ces locatures l'entrée en jouissance des terres, au lieu d'être, suivant l'usage, par les mars, est reportée aux guérets

précédens, c'est-à-dire que le colon sème les gros blés en entrant dans les bâtimens. Dans ce cas, ne trouvant que peu ou point de fumier, il ensemence dans des terres sans engrais, d'où suit une série de mauvaises récoltes qui vont toujours en diminuant jusqu'à la fin du bail, époque à laquelle le propriétaire, mal payé, loue moins cher à un autre fermier, qui, entrant sous des conditions de plus en plus défavorables, ne fera pas mieux que son prédécesseur. Il y a même de ces locatures dans lesquelles le colon sortant ne doit pas laisser de pailles.

Lorsque j'ai trouvé des baux rédigés avec autant d'imprévoyance, j'ai préféré faire des avances, plutôt que de laisser les choses dans un état aussi funeste. J'ai donc créé une espèce de cheptel de pailles et de fumier, que l'on est obligé de laisser à la sortie; même, pour encourager le sortant à la production des engrais, toute voiture en sus du cheptel lui est payée par son remplaçant à un taux raisonnable fixé par le bail.

Parlons maintenant du fermage. Suivant les localités ou le caprice du propriétaire, il est tout en argent, ou tout en blé, ou mi-partie blé et argent. C'est ce dernier mode que je conseille, surtout pour les baux d'une durée

moyenne, comme conciliant mieux les intérêts des propriétaires et des fermiers, en établissant un revenu plus en rapport avec le prix des denrées. En effet, pour n'examiner que ce dernier mode, lorsque le blé est cher, c'est ordinairement parce que la récolte a été mauvaise, et si d'un côté votre fermier vous livre en nature une valeur supérieure aux cours habituels, de l'autre il lui faudra une moins grande quantité de grain pour faire son paiement en argent. Le contraire arrive lorsque le blé est à bas prix; mais il y a toujours compensation (1).

Quant aux époques de la livraison ou appréciation du blé, car il est avantageux pour les propriétaires de se réserver le choix de ces deux modes, je pense qu'il faut les fixer aux marchés ou d'après les mercuriales des marchés qui précèdent les 20 décembre et 20 avril; ces deux termes établissent en général un prix moyen, le dernier étant presque toujours plus élevé que le premier. Beaucoup d'anciens baux fixaient la livraison ou évaluation de la totalité du

(1) Si cependant le bail avait une durée de 27 ans et plus, il faudrait, je crois, fixer la totalité du fermage en blé, parce que pendant une période aussi longue il est possible que le rapport de l'argent au blé vienne à changer de manière à trop altérer la valeur du fermage.

blé au 1er novembre, clause inique pour les fermiers, que leurs propriétaires ruineraient s'ils en exigeaient l'exécution, car à cette époque les cours sont presque toujours plus élevés qu'en décembre, les marchés n'étant pas encore approvisionnés de blés nouveaux. Or, le battage n'ayant pas même pu fournir aux gros cultivateurs le blé nécessaire à leurs semences, il faudra donc ou qu'ils achètent fort cher des grains, pour satisfaire un maître exigeant, ou qu'ils subissent sa loi en surpayant le blé de 2 et 4 francs par hectolitre sur ce qu'ils le revendront en décembre.

Avant de terminer je vais ajouter quelques conseils aux propriétaires peu versés dans les ruses des cultivateurs.

Evitez de louer vos fermes ou lots de terre, à moins d'un bail fort long, à un laboureur propriétaire voisin; car soyez convaincu que dans ce cas la majeure partie des engrais ira enrichir ses champs au détriment des vôtres, qu'il laissera dégradés à la fin de son bail.

Ce sera bien pis encore si ses champs sont contigus aux vôtres. Alors, pour éviter toute anticipation, il deviendra indispensable de borner avant son entrée en jouissance. Si vous négligiez cette opération préliminaire, résignez-vous à perdre une partie de votre pro-

priété ; car ne croyez pas qu'à la fin du bail un arpentage coûteux et souvent difficile pourra rétablir les choses dans leur état légal, il n'en sera pas ainsi. En effet, la contenance des fermes est généralement exprimée dans les titres en mesures de blamage ou commune renommée, mesure toujours forte, tandis qu'au contraire les champs morcelés, provenant ordinairement d'une acquisition ou d'un partage récens, ont été avant soumis à un arpentage rigoureux. Eh bien! dans le nouveau partage qui aura lieu entre votre fermier et vous, malgré la différence d'origine de vos propriétés, il élèvera certainement la prétention que ses pièces de terre doivent profiter de la bonne mesure comme les vôtres.

Si, par suite d'acquisition ou pour toute autre cause, vous annexez à vos fermes des lots de terre sans empaillemens, n'en stipulez pas moins qu'à sa sortie le fermier devra les laisser, dussiez-vous (ce dont je doute) en obtenir un fermage moins élevé. Sans cette clause vous serez dupe; et d'ailleurs elle est fondée, car certes votre fermier n'aura acheté ni pailles ni fumier pour amender son annexe ; il aura donc pris son engrais sur vos terres, il vous doit donc les empaillemens à sa sortie.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR UN OUVRAGE INTITULÉ : *FABLES NOUVELLES A L'USAGE DE L'ENFANCE*, PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ PAR L'AUTEUR, M. JOSEPH HUE, RÉDACTEUR EN CHEF DE *L'ORLÉANAIS* ;

Par M. Léon de Buzonnière.

Séance du 20 *février* 1835.

Messieurs,

L'apologue n'est pas, comme on le pense assez généralement, l'enseignement du premier âge. Créé par l'esclave, qui n'osait donner directement des préceptes à son maître, il se vit dès sa naissance initié aux secrets de la politique et de la législation, et si plus tard, en l'habillant à la française, nous lui avons fait perdre un peu de sa gravité, il n'en a pas moins conservé quelque chose de son type primitif. Jean-Jacques Rousseau affirme qu'il est de son essence au-dessus de l'intelligence enfantine, et en généralisant trop son opinion, il a opposé un paradoxe à une erreur. Mais un poète dont l'autorité doit faire loi pour quiconque a lu ses œuvres, l'abbé Aubert, nous présente la vérité dans toute sa pureté en la dégageant des sophismes dont le philosophe l'avait revêtue.

La fable, nous dit-il, comporte plus d'un genre, et peut, suivant la manière dont elle est traitée, convenir à tous les âges de la vie; mais les auteurs qui s'y sont exercés dans notre langue ont eu en vue l'approbation des hommes de goût plutôt que l'éducation de la jeunesse, et leurs œuvres, pour être bien comprises, demandent, à peu d'exceptions près, toute l'expérience et tout l'esprit de l'âge mûr.

Mais si, jusqu'à ce jour, nos fabulistes ont écrit pour leurs juges, non pour leurs élèves, sera-t-il défendu à la fable de s'ouvrir une carrière nouvelle, et de bercer l'enfance de ses aimables leçons? Certes il y aurait dans cette entreprise quelque chose de bien généreux et de bien louable, car elle révélerait la plus grande des vertus à l'usage d'un poète, cette abnégation de toute vanité qui fait préférer la satisfaction de faire le bien à la gloire d'être de son vivant proclamé immortel.

L'auteur qui consacre ses veilles à l'éducation du premier âge doit renoncer d'avance à ces succès d'enthousiasme dont l'espoir a souvent relevé le courage abattu du poète. Renfermé dans un cercle étroit, privé de la plupart de ces ressources secondaires dont l'emploi bien entendu a fait valoir tant d'ouvrages du reste fort médiocres, il verra blâmer dans ses œuvres

ce que le public louera dans celles de ses rivaux, et son talent, hélas! n'aura à espérer aucun secours de la cabale ou de l'amitié. Saurait-il, comme Florian, parsemer son récit des traits les plus ingénieux; décèlerait-il le poète toujours gracieux et facile là où il suffirait de laisser parler simplement la nature; voilà, lui dira-t-on, de fort jolis vers, en vérité; mais il faut trop d'esprit pour comprendre vos bêtes. Posséderait-il, comme Imbert, l'art si délicat de fronder dans les animaux les ridicules de l'humaine espèce, celui qui ignore le monde, murmurera la critique, ne peut tirer parti de vos enseignemens. Lui pardonnera-t-on ce ton froidement prétentieux, cette ironie continuelle qui font de Dorat un petit maître philosophe plutôt qu'un moraliste indulgent? Et Lamothe, ce fabuliste à part, dont les œuvres tant louées n'ont pourtant jamais fait école, Lamothe, si pur dans sa morale, si ingénieux dans ses allégories, ne perd-il pas tout son mérite à nos yeux si nous nous le figurons déclamant gravement ses longs prologues et ses froides sentences devant l'enfant royal, qui bâille à de si beaux discours. Aubert, à la fin de sa dissertation sur la manière de lire les fables, n'attribue le succès des siennes « qu'aux efforts « qu'il a faits pour conserver à l'apologue un de

« ses plus beaux priviléges, celui de servir
« aussi avantageusement à l'instruction des per-
« sonnes avancées en âge, en raison et en
« science, qu'à l'éducation des jeunes gens. »
Enfin, si La Fontaine n'eût travaillé que pour
l'enfance, nous n'admirerions dans ses œuvres
ni *le Chêne et le Roseau*, ni *le Vieillard et les trois Jeunes Hommes*, ni *les Animaux malades de la peste*, ni *les Deux Pigeons*, ni *le Paysan du Danube*, ni cent autres fables qui l'ont rendu immortel.

En dédiant ses fables à l'enfance, M. Hue les a classées dans un genre à part ; il doit donc être jugé d'après des règles particulières. Et d'abord, il est facile de se convaincre par l'observation que pour frapper vivement les yeux d'un enfant, son oreille, son intelligence, l'objet, le son, le raisonnement qu'on lui présente doivent être suffisamment développés, mais détachés, simples et dégagés de tout accessoire. Sans cela son imagination, toujours prête à folâtrer, prendra facilement le change et oubliera ce qui doit la fixer pour s'amuser à des détails inutiles. Ainsi nous ne pourrons admettre dans la fable enfantine, ni digressions, de quelque intérêt qu'elles puissent être, ni beautés poétiques, ni traits d'esprit qui ne se rattachent directement au sujet ; ainsi cette concision que

nous admirons dans Phèdre, cette verbeuse facilité que nous supportons dans Imbert, deviendraient ici de graves défauts.

Loin donc de blâmer dans les fables de M. Hue cette simplicité qui les met à la portée de toutes les intelligences, nous le féliciterons sur ce point; mais il devra en retour convenir avec nous que, quelle que soit la simplicité du sujet, l'action cependant n'en doit pas moins être complète. Sans cette condition l'œuvre n'est plus simple, puisqu'elle se décompose en une multitude de petites parties sans lien et sans rapport. Ainsi, qu'un forgeron trouve un lingot d'or, qu'il en fabrique un marteau, qu'un ami lui conseille d'en faire un usage plus utile, voilà trois faits qui ne peuvent se réduire à l'unité qu'à l'aide d'un quatrième, savoir, l'usage que fera le forgeron du conseil de son ami; et cette conclusion, de laquelle devait naître la morale, manque dans la fable intitulée *le Forgeron et les lingots d'or.*

Sous le bénéfice de cette légère critique, on ne peut qu'applaudir au discernement qui a dicté à M. Hue le choix de ses sujets. L'enfant sur qui veille sa mère écoutera avec sympathie les plaintes de l'agneau qui a perdu la sienne. Ce carpillon, ces poussins, qui tombent dans les filets ou sous la dent du renard, pour avoir

méprisé de bons conseils, lui présenteront des idées frappantes et faciles à saisir; l'écolier paresseux comprendra la leçon que lui donne le singe; tous enfin écouteront sans défiance des leçons données sans pédantisme. Que si quelque critique un peu sévère lui reprochait un certain air de famille qui se remarque dans plusieurs de ses fables, il pourrait répondre avec avantage :

> Qu'on ne s'étonne point si de plusieurs façons (1)
> J'aime à présenter mes leçons;
> L'enfance, hélas! sait oublier si vite
> Les plus sages conseils et les meilleurs avis!
> Vainement du danger mille sont avertis,
> En trouvez-vous un seul à qui cela profite?
> De ce danger, dit-on, vingt fois on s'est tiré,
> Pourquoi cesserait-il d'en être encor de même?
> Pourquoi? C'est que vingt fois du péril délivré,
> On y périt la vingt-unième.

L'élégante facilité qui règne dans ces vers nous fait vivement regretter que l'auteur, dans les quatrains qui précèdent ses fables, se soit forgé des entraves qui eussent alourdi les plus légers de nos poëtes. Il est plus aisé de reproduire de nos jours les expressions de notre vieux français que sa naïve originalité; mais si, à l'emploi d'un langage dont les termes ne

(1) *Le Lièvre.*

sont plus en rapport avec nos idées, nous ajoutons la gêne résultant de la nécessité de renfermer une pensée complète dans quatre vers de huit syllabes, terminés par une même rime, les difficultés se multiplieront à un tel point qu'il nous semble impossible de les surmonter. Aussi ce qui frappe le plus en lisant ces quatrains, c'est le travail qu'ils ont dû coûter à leur auteur.

Maintenant, Messieurs, il ne nous reste plus qu'à peser avec vous, sous le rapport littéraire, le mérite de l'ouvrage de M. Hue. Pour vous en donner une idée précise, citer sera le plus facile et le plus sûr. Ici nous avons hésité quelque temps sur le choix que nous avions à faire. Les fables intitulées *la Carpe*, *l'Agneau qui a perdu sa mère*, *la Souris*, *l'Enfant et le Chien*, *le Singe et la Noix*, *le Rossignol et le Corbeau*, nous paraissent exemptes de défauts. Nous avons cependant préféré vous offrir deux de celles qui rachètent quelques taches légères par un mérite supérieur. Cette méthode vous mettra plus à même d'apprécier sainement l'ensemble du recueil, et nous déchargera, sur le jugement que vous en porterez vous-mêmes, d'une partie de notre responsabilité.

LE CHÊNE ET LE BUCHERON.

Un bûcheron abattait un vieux chêne
En son temps l'honneur des forêts;

Mais depuis le long âge avait flétri ses traits;
Ses pieds vieillis le soutenaient à peine,
Et son front s'inclinait; ses superbes rameaux,
Qu'on voyait autrefois par-delà les coteaux
De leur vaste et sombre feuillage
Ombrager tout le voisinage,
Desséchés, languissans, n'offraient plus aux troupeaux
Qu'une ombre vague et stérile;
Dès long-temps même les oiseaux
N'y venaient plus chercher un inutile asile;
Il était vieux, chacun l'abandonnait;
Et notre bûcheron lui-même,
Sans pitié pour son âge extrême,
L'abattait. De ses coups la forêt résonnait,
Et le malheureux chêne,
Pleurant sa gloire éteinte et sa chute prochaine,
En vain au bûcheron disait, pour l'attendrir :
« Que ne me laisses-tu de moi-même mourir!
« Et pourquoi cette insulte, hélas! à ma faiblesse?
« Regarde, quelques jours encor, quelques instans,
« Je tombais sous la faux du temps;
« Que ne respectais-tu jusque-là ma vieillesse?
« Jadis, quand de ces lieux je faisais l'ornement,
« Devais-je un jour m'attendre à pareil traitement?
« Ingrat, sans respect pour mon âge...,
« D'âge que parles-tu, reprit le bûcheron,
« Quand désormais tu n'es plus bon
« Qu'à descendre au sombre rivage?
« Dis-moi, que gagnerais-je à te laisser sur pied?
« Eh! rien! ne viens donc plus me parler de pitié. »

L'ingratitude, hélas! sera toujours de mode;
Des trois quarts des humains l'intérêt fait le code.

Certes le commencement de cette fable est d'une belle poésie. Le demi-vers, *et son front s'inclinait*, semble s'abaisser comme les branches du vieux chêne; le mot *l'abattait*, tombant seul au commencement d'un grand vers, fait image, et ces consonnances: *l'abattait, de ses coups la forêt résonnait*, peignent bien le bruit sourd et cadencé de la hache. Le discours du chêne est à la fois noble et touchant, et la brusquerie avec laquelle le bûcheron l'interrompt est tout-à-fait dans la nature. Pourquoi l'auteur a-t-il ajouté, à *notre bûcheron*, un *lui-même* qui est ici pour le moins inutile? Sans cette tache assez légère ce morceau nous eût paru parfait; parfait, ajouterons-nous, quoique peut-être il eût dû trouver place dans un autre recueil. Représenter l'ingratitude et l'intérêt comme faisant le code des trois quarts des humains, c'est apprendre aux hommes à connaître leurs semblables; aux yeux de l'enfance c'est excuser le vice par sa généralité; les enfans se forgent un code de morale comme nous faisons nos lois, à la majorité des suffrages. Cette fable, au surplus, est sur trente et quelques la seule à laquelle puisse s'adresser un semblable reproche.

LA MARMOTTE.

Une marmotte au retour
De la saison printanière,

Ayant quitté sa tanière,
Revoyait enfin le jour.

Déjà partout la nature,
Sortant de son long repos,
Retapissait de verdure
Les bois, les champs, les coteaux.

Répandus dans le feuillage,
Merles, fauvettes, pinsons,
Égayaient tout le bocage
De leurs joyeuses chansons.

Déjà même l'alouette
Parmi les prés verdissans,
Tendre, attentive, inquiète,
Cachait ses petits naissans.

Déjà la fourmi prudente,
Par monts, par vaux et chemins,
Moissonneuse diligente,
Reformait ses magasins.

Et dans l'empire de Flore
L'abeille, parmi le thin,
Des pleurs de la jeune Aurore
Enrichissait son butin.

Enfin tout ce qui respire
Aux champs, dans l'air, sous les eaux,
Et que ranime Zéphyre,
Avait repris ses travaux.

Notre marmotte, au contraire,
Regrettait le noir séjour
Et l'heureux temps où naguère
Elle dormait tout le jour :

« Maudite soit, disait-elle,
« La saison de mon réveil!
» Oh! revienne bientôt celle
« Qui doit me rendre au sommeil.

« Eh quoi! lui dit la fauvette,
« Peux-tu ce temps regretter
« Où la nature est muette,
» Où l'on ne peut plus chanter?

« Quoi donc, sotte créature,
« Dit l'alouette à son tour,
« A nulle progéniture
« Ne dois-tu doux soins d'amour? »

Puis la fourmi : « Çà, dit-elle,
« Pour la saison à venir
« N'as-tu ni grenier, ma belle,
« Ni magasin à remplir?

« Je n'ai, reprit la marmotte,
« Ni magasin, ni grenier,
« Et je serais donc bien sotte
« De m'astreindre à travailler.

« Ne me rompez plus l'oreille
« De propos hors de saison.
« — Tais-toi, repliqua l'abeille,
« Indignée avec raison :

« Le travail est une tâche
« Que tous il nous faut remplir;
« Peux-tu donc être assez lâche
« Pour vouloir t'en affranchir?

« Quiconque au travail se livre
« Se rend agréable aux dieux;

« Mais qui le trouve odieux
« Ne mérite pas de vivre. »

Ce discours était fort sage;
Moi j'ajouterais encor
Que dans tout rang, à tout âge,
Le travail est un trésor.

Vous avez été frappés, messieurs, de l'harmonie qui règne dans ce petit poëme. Ne vous a-t-il pas semblé entendre Mad. Deshoulières lorsque, heureusement inspirée, elle chantait ses chères brebis et les prés fleuris de la Seine? Faut-il que la sévérité de mes fonctions de rapporteur m'oblige à relever quelques incorrections que la rapidité de ma lecture a peut-être laissé passer inaperçues? Le verbe *retapisser*, par exemple, que nous n'avons encore vu dans aucun auteur; cette phrase : *Tout ce qui respire et que*, dont la construction est un peu louche, et ce vers : *Oh! revienne bientôt celle*, qui est trop dans le goût romantique du jour pour être dans le goût de la saine littérature. Mais ces licences, dont peu de fabulistes ont su s'abstenir, sont largement rachetées par le charme des descriptions, se rattachant toutes, quatrain par quatrain, aux divers épisodes de l'action principale. Il y a dans cette ordonnance une certaine symétrie pleine de charme. Ce sont pour ainsi dire des rimes de

pensée qui flattent agréablement notre esprit, comme celles des mots notre oreille.

Nous ne pouvons résister au désir de vous citer encore le commencement de la fable intitulée *Le Lion et la Brebis*.

Avec son voisin léopard
Sa majesté lionne eut guerre.
Aussitôt d'une et d'autre part
On s'assembla pour vider cette affaire.
Dès l'abord, par ses hérauts
Le lion dans tous ses domaines
Fit prévenir ses vassaux
Que sous quatre semaines,
Aux termes des édits, arrêts, lois et décrets,
Qui, dans les jours où Mars promène ses alarmes,
Appelaient la jeunesse aux armes,
Tous eussent à se tenir prêts,
Menaçant tout retardataire,
Contrevenant ou réfractaire,
De son ongle et de sa colère.
Nul n'eût osé désobéir;
Aussi chacun d'accourir.
On vit l'ours au grand trot descendre sa montagne,
Loups, cerfs, mulets et sangliers,
Singes, daims, taureaux et coursiers,
De se mettre alors en campagne.
Sire renard lui-même oublia qu'un vieux coq
L'attendait encore à son croc.

Il est difficile de porter plus loin l'art, tant loué dans La Fontaine, de s'identifier avec son

sujet. Avec quelle scrupuleuse fidélité le poète rapporte le texte de l'édit royal! comme il décrit bien, dans la pesanteur cadencée d'un vers alexandrin, l'ours au grand trot descendant des montagnes; puis, dans un rithme plus léger, plus rapide, la foule des autres animaux qui accourent de toutes parts! Enfin la précipitation du vieux renard n'est-elle pas le dernier coup de pinceau donné à ce joli tableau?

Ces citations auront suffi, messieurs. Vous avez reconnu dans l'auteur cette heureuse simplicité de sujets, de pensées, de style, cette pureté de morale, qui sont aux yeux de l'instituteur et du père de famille le premier mérite d'un livre dédié à l'enfance; mais vous avez aussi plus d'une fois remarqué cette élégante facilité, cette richesse de poésie qui ne peuvent être justement appréciées que par des hommes versés, comme vous, par l'étude et le goût, dans la connaissance des difficultés que présente l'apologue.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR UNE NOTICE DE M. DE LA SAUSSAYE, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ, SUR LE CHATEAU DE CHAMBORD;

Par M. Pagot.

Séance du 20 *mars* 1835.

Messieurs,

La notice de M. de La Saussaye sur le château de Chambord se lit avec un très-grand intérêt, non-seulement parce qu'elle rappelle tout ce qu'il a d'intéressant sous le rapport historique, mais encore parce qu'elle en offre l'analyse, ce qui la rend remarquable sous le rapport de l'art. Mais, il faut le dire, quelque parfaite que soit la description d'un édifice, il est presque impossible de s'en faire une juste idée, si l'on n'a pas sous les yeux des dessins qui en présentent les plans et les élévations. Ce n'est donc qu'avec un Ducerceau, ou au moins avec une lithographie de M. Pensée, qu'on peut se former une idée exacte de l'ensemble et des belles dispositions architecturales du Château de Chambord. Nous avouerons pourtant qu'il nous semble, après l'avoir bien examiné sur les lieux, que les architectes

qui l'ont construit ont plus travaillé à offrir aux yeux une décoration féerie qu'une distribution commode, et que cette dernière a été sacrifiée.

En publiant ses livres des plus excellens bâtimens de France, notre célèbre Ducerceau n'a pas nommé l'architecte qui a conçu le plan de Chambord. Il est présumable, en effet, que plusieurs artistes y ont successivement travaillé. Si le Primatice a recueilli l'honneur d'en être l'architecte, c'est que, choisi par le roi de France François I[er] comme commissaire-général de ses bâtimens dans tout le royaume, il devait, à ce titre, exercer une direction qui mettait les autres architectes du roi dans une sorte de dépendance; car on sait que tous les artistes ambitionnaient sa protection. Il n'est pas étonnant que l'architecte des tombeaux de Henri II et de François I[er] ait mérité de la part des artistes de son temps ce tribut d'admiration que lui paient encore les architectes modernes.

« La postérité a pensé, dit M. de La Saus-
« saye, que ce n'était pas trop du patronage
« de ce nom puissant pour un édifice aussi
« magnifique. Ce fait, qui n'est rien moins que
« prouvé, a passé pour constant. Parmi les au-
« teurs modernes qui ont parlé de Chambord,

« nous ne voyons que MM. Gilbert et Ver-
« gnaud-Romagnési qui aient refusé de suivre
« l'opinion commune à cet égard.... M. Ver-
« gnaud est le premier qui ait cité *il Rosso*,
« ou maître Le Roux. Si personne n'avait en-
« core pensé à cet artiste, c'est que l'esprit
« de critique qui dirigeait M. Vergnaud ne
« lui permettant pas d'attribuer Chambord au
« Primatice, il lui fallait trouver quelque nom
« célèbre pour remplacer celui qu'il était forcé
« de répudier; car il n'apporte aucune preuve
« en faveur de son sentiment; il conjecture
« seulement que Le Roux, qui dirigeait toutes
« les constructions royales, et d'autres artistes
« italiens, dont il était entouré, conçurent et
« exécutèrent le plan de Chambord. Si notre
« amour pour le pays ne nous égare pas, ajoute
« M. de La Saussaye, nous croirons plutôt avec
« Félibien, avec Bernier et plusieurs autres,
« que ce fut l'ouvrage d'un artiste blaisois,
« dont le nom est resté ignoré. »

Dans ses mémoires manuscrits, datés de 1681, sur les maisons royales de France, Félibien dit que François Ier fit faire plusieurs dessins, et combat l'opinion qui attribue Chambord à Vignole. Ses motifs sont que cet artiste ne vint en France qu'en 1540, et qu'il existait dans la maison d'un architecte de Blois un modèle en

bois qu'on était fondé à regarder comme celui de Chambord, puisqu'il n'existait de différence que dans l'escalier.

M. de La Saussaye conclut « que le Prima-« tice et Vignole n'ont pu diriger la construc-« tion de Chambord, puisque le premier vint « en France cinq ans après que l'on eut com-« mencé l'édifice, et que le second y arriva « neuf ans encore plus tard. Aucune preuve ne « peut être apportée en faveur de Le Roux; « on connaît à peu près les édifices qu'il a « élevés, et l'on n'eût pas oublié Chambord.... » « On se refusera peut-être à croire, ajoute l'au-« teur, qu'il pût se rencontrer à Blois un homme « capable de produire une création aussi admi-« rable. » Ici nous répondrons à M. de La Saussaye que le siècle qui vit naître les Philibert Delorme, Germain Pilon, et surtout Jean Goujon, pouvait donner naissance à des architectes capables de construire Chambord. Il existe, comme il en convient lui-même, un grand nombre de châteaux dans le Blaisois qui viennent à l'appui de cette assertion, en attestant le bon goût et le talent des architectes français de cette époque.

Quant à nous, nous ne connaissons pas de production de maître Le Roux; nous ne pouvons donc juger s'il était capable de concevoir et d'exécuter

le plan de Chambord. Les œuvres de cet architecte, connues de M. Vergnaud, nous sont presque inconnues à nous, et jamais nos maîtres ne nous ont engagé à les consulter.

Qu'il nous soit permis d'avancer à ce sujet qu'on a tort de placer la renaissance des arts en France sous François Ier; il serait plus exact de dire que l'architecture florentine s'introduisit en France sous le règne de ce roi. N'oublions pas, Messieurs, que les cathédrales de Strasbourg, de St-Ouen à Rouen, de Bourges, etc., sont d'une construction antérieure à François Ier, et que ces grandes et sublimes productions de l'art l'emportent de beaucoup sur les monumens construits au 15e siècle. La sculpture, dans les détails des ornemens de ces belles cathédrales, était d'une exécution bien autrement importante que celle qui brodait les moulures de l'architecture florentine. On ne trouverait aujourd'hui qu'avec beaucoup de peine des sculpteurs pour restaurer la porte de la sacristie de Notre-Dame de Cléry. MM. Romagnési frères sont les seuls qui se soient livrés à l'étude de ces beaux ornemens. Qu'on examine à Bourges la tour dite de Beurre, la cathédrale et la maison de Jacques Cœur, et l'on reconnaîtra le talent prodigieux des artistes de cette époque. L'étude des lettres était

peu répandue, mais le génie de l'artiste était loin d'être comprimé.

Nous formerons donc des vœux pour que Chambord soit conservé à la France, en y plaçant, par exemple, une école, ou en y formant un établissement quelconque. Malheureusement les matériaux qu'on a employés pour sa construction ont peu de dureté. Cette belle production d'architecture est presqu'entièrement en pierre tendre de bourrée. Il est donc à craindre qu'on ne recule devant les sommes considérables qu'exigera sa conservation, et qu'on ne finisse par l'abandonner, si l'on ne trouve pas à l'utiliser.

Nous terminerons par une remarque qui pourra n'être pas sans utilité pour ceux qui plus tard s'attacheraient à découvrir le nom de l'architecte à qui nous sommes redevables de cet édifice, c'est que la corniche qui le couronne du côté de l'ouest a beaucoup de ressemblance avec celle des anciens hôtels de ville d'Orléans et de Beaugency, et celle du bâtiment qu'on voit à droite dans la cour du château de Blois.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR UN MÉMOIRE OFFERT A LA SOCIÉTÉ PAR M. GRÉAU AINÉ, DE TROYES, ET INTITULÉ : *DE LA DESTRUCTION DES TISSUS DANS LE BLANCHIMENT ET LA TEINTURE, ET DES MOYENS D'EN PRÉVENIR LES CAUSES* (1);

Par M. Simonin.

Séance du 15 *mai* 1835.

Messieurs,

Le blanchiment des divers tissus est devenu de nos jours une branche très-importante de l'industrie; il fournit à la fois les instrumens et la matière première à une multitude de travailleurs, et satisfait également aux besoins du luxe et à ceux de la médiocrité; dans les ateliers, dans les manufactures, dans les exploitations rurales, dans les habitations du simple particulier, partout vous rencontrez ses produits, toujours nécessaires, souvent indispensables.

Après des considérations générales sur les difficultés d'atteindre le but qu'il s'est proposé, l'auteur examine successivement les différens agens communément employés pour le blanchiment des tissus, et fixe des proportions qui ne

(1) Ce mémoire fait partie de ceux publiés par la société de l'Aube pour 1834, page 52.

paraissent convenables. Il arrive ensuite aux opérations pratiques, et donne le moyen d'obtenir trois sortes de blancs généralement demandés dans le commerce.

Un mémoire ayant pour but de faire connaître aux manufacturiers les agens dans le blanchiment et la teinture, et le tort qui pourrait en résulter pour notre industrie, mérite sans doute tout notre intérêt. M. Gréau a rempli une tâche difficile en exposant d'une manière simple pour tous les fabricans les désastres qui se multiplient tous les jours, en repoussant de funestes doctrines, quoique prescrites par des savans distingués. Il fait ressortir spécialement l'avantage qu'a l'acide hydrochlorique sur l'acide sulfurique dans le blanchiment, et cela avec juste raison. Il fait un très-bref récit de la teinture en bleu et en noir; toutefois ce n'est pas sans signaler l'emploi des moyens qui pourraient nuire à la réputation des produits. Cependant j'observerai qu'à la page 9, parlant des savons, il dit : *Les savons de potasse et de soude sont essentiellement détersifs; leur action sur les tissus n'est jamais nuisible, et on parviendrait, avec leur concours et des lavages réitérés, à donner à la marchandise un blanc qui ne laisserait rien à désirer, si les acides oléique et margarique, qui, avec les alcalis, forment les savons, ne se*

combinaient pas avec le tissu ; ces acides se décomposent avec le temps, et font tourner au jaune les marchandises blanches qu'on garde en magasin. Ici l'auteur serait fort embarrassé pour nous démontrer cette combinaison des acides gras avec les tissus, qui de fait n'a pas lieu. On sait que dans le lavage avec du savon la dissolution des impuretés est fondée sur une réaction avec précipitation de suroléate, le sel mucilagineux s'attachant à l'étoffe, et que l'on enlève très-bien par des lavages. Dans le procédé indiqué pour reconnaître l'acide sulfurique mélangé à l'acide hydrochlorique ou l'acide acétique, il est dit : *Il faut tremper un morceau de toile ou de papier dans la solution acide qu'on veut essayer; on le fait sécher au feu; s'il charbonne, c'est l'indication de la présence de l'acide sulfurique.*

Mais un morceau de papier imprégné d'acide hydrochlorique, exposé au feu, noircira aussi ; il le fera seulement avec moins d'intensité que s'il a été trempé dans de l'acide sulfurique. L'acide hydrochlorique, lorsqu'il est concentré, agit sur les matières organiques de la même manière absolument que l'acide sulfurique. Il les noircit et détruit leur composition. Ce procédé laisse donc trop d'incertitude pour s'y borner exclusivement.

Enfin l'auteur termine par l'exposé de l'alca-

limétrie de M. Descroizilles, afin d'évaluer le titre vénal des alcalis; il indique aussi la composition des solutions de chlore usitées dans la chlorométrie de M. Gay-Lussac, puis un tableau de M. Berthier, évaluant la quantité en poids du chlore produit par chaque sorte de manganèze.

Tous ces documens réunis et répandus dans les ateliers, quoique connus des chimistes, éclaireront sans doute les industriels routiniers, qui parlent encore du caprice des opérations; car il est bien démontré que le manufacturier et l'artiste ne retireront de la chimie tout le secours qu'on est en droit d'en attendre, que lorsque les progrès de la civilisation et des lumières auront fini de rompre cette antique barrière que la méfiance, l'amour-propre et les préjugés ont élevée entre eux et cette sceince.

ENQUÊTE AGRICOLE.

Le journal le *Réformateur* vient de publier une série de questions importantes relatives à la statistique agricole. Leur auteur paraît entreprendre sur cette matière un ouvrage de longue haleine, et cherche à s'appuyer sur des renseignemens positifs. Pour en obtenir il

s'adresse, par la voie de ce journal, aux sociétés savantes et à toutes les personnes qui peuvent lui en procurer. Le mérite intrinséque de sa demande et la considération des lumières qu'elle peut produire doivent la faire accueillir par tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'agriculture. Ces questions, en effet, sont bien posées, et leur solution, même partielle, ne peut que jeter du jour sur l'état agricole de notre département. La Société, particulièrement consultée, a donc cru utile de les reproduire dans ses annales. Elle invite, en conséquence, tous les agriculteurs à en prendre connaissance et à lui faire passer leurs réponses générales ou partielles. La masse de documens que ces réponses contribueront à former lui fournira, sans aucun doute, des résumés précieux qu'elle s'empressera d'insérer dans son recueil et de communiquer au savant distingué qui les attend.

QUESTIONS.

1. Pourriez-vous m'adresser ci-joint, et par occasion, dans le plus bref délai possible, des échantillons de toutes les espèces de céréales cultivées dans votre bassin géologique, ou dans votre département, ou dans votre canton, ainsi qu'un échantillon de la terre végétale qui est consacrée à la culture de chaque espèce, en accompagnant l'envoi de réponses catégoriques aux questions suivantes ?

2. Quel est le nombre d'hectares consacrés à la cul-

ture de chaque espèce de céréales dans la localité qui vous est connue ?

3. Quelle est la nature chimique et la profondeur du sol et du sous-sol de ces hectares ?

4. Quelle est la quantité et la nature d'engrais que ces terres exigent ?

5. Quel est le nombre de labours ?

6. Quel sont les instrumens aratoires les plus usités ?

7. Quelle différence dans les résultats a produite l'introduction des instrumens modernes ?

8. Combien de journées d'hommes et d'animaux de trait exigent les labours, les semailles, les binages, la récolte et le battage ?

9. Quel est le prix de la journée des ouvriers ?

10. De quoi se nourrissent-ils pendant la durée des travaux de chaque saison ?

11. A-t-on des données sur le produit de leur travail suivant la nature de l'alimentation qu'ils adoptent ?

12. Quelle est la dépense occasionnée par la nourriture des animaux de trait pendant la durée de leurs travaux ?

13. Quel est le produit de l'hectare en hectolitres de grains et kilogrammes de paille ou de foin ?

14. A quelle année de la rotation arrive la culture de chaque espèce de céréales ?

15. Quel est le produit de l'hectare consacré à chaque espèce de céréales, en raves, pommes-de-terre, légumineuses, prairies artificielles, etc. ?

16. Quelle est la quantité de semence exigée par hectare ?

17. A quelle époque de l'année ont lieu les labours, les semailles, les binages, la récolte et le battage ?

18. Quelle est la différence observée entre la quantité de produits obtenus par le battage, le dépiquage et le battage à la mécanique ?

19. Quels sont les débouchés pour chaque produit ?

20. Quel est le prix moyen de chaque espèce aux quatre principales époques de l'année ?

21. Quel est le poids en kilogrammes d'un hectolitre de chaque espèce de semences ?

22. Quelle est la quantité de déchet occasionnée par la mouture ?

23. Combien de kilogrammes de farine de 1re, 2e, 3e qualité donne chaque espèce de grains par hectolitre ?

24. Combien de kilogrammes de pain donne une quantité déterminée de farine ?

25. A quels usages est principalement consacrée chaque espèce de grains ?

26. Quelles différences a présentées l'emploi de chaque espèce de grains dans l'alimentation ou dans les résultats de l'industrie ?

27. Quelles différences a-t-on observées dans l'emploi de l'avoine administrée aux animaux, en grains entiers, ou sous forme de farine, ou sous forme de pain, ou sous forme de farine mêlée avec de la paille hachée ?

28. Quel est le nombre d'individus se nourrissant de telle ou telle espèce de grains ?

29. Quelle est la quantité de substance nécessaire à l'alimentation des hommes de peine et des hommes de loisir, des enfans, des femmes et des vieillards ?

30. Quels sont les moyens employés avec succès pour préserver la moisson des ravages des animaux, et la récolte de ceux du charançon, des mulots et des teignes ?

31. Quelles sont les causes auxquelles on attribue

généralement les maladies des céréales, et sur quel ordre de faits se base la croyance des cultivateurs?

32. Quel est le mode employé avec le plus de succès pour le chaulage?

33. Quelle influence paraît avoir exercée l'introduction du système des assolemens et de celui du marnage sur la qualité et la quantité des récoltes?

34. Quels sont les effets constatés de l'écobuage et de telle ou telle espèce de fumure?

35. Quels sont les faits que l'on apporte en faveur de la métamorphose de telle espèce de graminées en telle autre, par exemple du blé en ivraie?

36. Où prend-on les grains pour la semence?

37. Les grains dégénèrent-ils faute de croisement?

38. Par quels procédés prévient-on l'échauffement des tas de grains et des meules de foin ou de paille?

39. Quelle est la série des procédés employés dans les distilleries de grains?

40. Quelle est la série des procédés de mouture?

41. Quelle est la série des procédés de fabrication d'amidon?

42. Quelle est la série des procédés de boulangerie?

43. A quels autres usages a-t-on employé les grains et la paille des céréales?

44. Quel est le prix moyen du pain et de la viande?

45. A quelles dimensions et à quels poids parviennent les chevaux et les bœufs, selon qu'ils sont nourris ou engraissés de telle ou telle manière?

46. Quelle est la quantité de lait que fournissent les vaches selon qu'elles sont nourries aux champs ou à l'étable, et d'après telle ou telle méthode?

47. Quelle méthode suit-on dans le pacage des diverses espèces d'animaux ?

48. Depuis quelle époque la culture de telle espèce de semence s'est-elle introduite dans la localité ?

49. Quel est le minimum et le maximum de la température à chaque saison ?

50. Quel est le nombre des jours pluvieux, des jours venteux et des jours sereins dans chaque saison ?

51. Quelle est la hauteur moyenne du baromètre ?

52. Jusqu'à quelle hauteur au-dessus du niveau de la mer cultive-t-on chaque espèce de céréales?

53. Quel est le rapport numérique des bonnes et des mauvaises récoltes ?

54. Quels sont les effets morbides produits sur les hommes et sur les animaux par l'usage des farines provenant des grains charbonnés, cariés ou ergotés ?

55. Quelle est l'influence du mode de nourriture sur le moral et le physique des individus ?

56. Quelle est l'influence exercée sur la hausse et la baisse des prix par l'application des diverses lois relatives à l'importation et à l'exportation des céréales ?

57. Quels sont les usages des lieux pour pourvoir à l'approvisionnement annuel des familles ?

58. Quels sont les usages des lieux relativement au fermage des champs ?

59. Existe-t-il des associations agricoles, et quelle influence ont-elles exercée sur la culture locale ?

60. Quelles sont les dimensions, mois par mois, auxquelles parviennent les céréales depuis l'époque de la pousse jusqu'à celle de la maturité ?

DES CAISSES D'ÉPARGNES ET DE PRÊT;

Par M. Ernest de Billy.

Séance du 17 avril 1835.

Vous avez dû remarquer, messieurs, que la circulation de l'argent, ce thermomètre de l'aisance d'une nation, était bien moins active dans les campagnes et dans les petites villes que dans les grands centres de population. Cette stagnation, qui diminue la masse de la richesse générale, tient à deux causes opposées qui sont l'absence de capitaux suffisans chez les uns et leur accumulation improductive chez les autres.

Vous vous rappelez peut-être ce paysan bas-breton, arrivant du milieu de ses landes chez le receveur-général de son département pour y échanger 60,000 fr. de pièces de 6 liv., produit de l'économie de plusieurs générations; et ce trésor, que ses enfans eussent sans doute encore augmenté, fût resté long-temps enfoui, sans la loi qui le démonétisait.

Mais pourquoi les habitans des campagnes gardent-ils leurs capitaux oisifs? C'est qu'ils ne veulent et ne peuvent réellement les placer qu'en immeubles, et que ces sortes de placemens ne se présentant que rarement, surtout dans les

pays de grandes propriétés, ils sont contraints de garder leur argent chez eux sans rien produire.

Un état de choses aussi contraire à l'intérêt général nous a inspiré quelques idées que nous allons avoir l'honneur de vous soumettre.

L'établissement des caisses d'épargnes ne date encore en France que de quelques années, et déjà leur multiplication rapide sur tous les points prouve mieux que ne pourraient le faire mes raisonnemens leur utilité incontestable; nous espérons et nous croyons que cette marche progressive continuera, et que bientôt chaque chef-lieu d'arrondissement sera doté d'une caisse d'épargnes.

Ce ne sera pas assez, selon nous; nous voudrions que chaque canton eût une succursale de la caisse d'arrondissement, parce que ce n'est qu'en rapprochant le plus possible ces établissemens philanthropiques des masses auxquelles ils sont destinés, qu'on parviendra à les leur faire comprendre, et, par suite, à les leur faire goûter.

Nos idées et nos vœux, messieurs, ne s'arrêtent pas encore là; nous voudrions compléter le système bienfaisant des caisses d'épargnes en y joignant, partout où cela serait praticable, des caisses de prêt, ou Monts-de-Piété, dont les statuts seraient basés sur les intérêts industriels ou agricoles dominant dans la localité.

Ainsi, dans les villes on prêterait à 5 pour cent *au plus* aux artisans ou petits industriels, soit sur dépôt d'effets, soit sur la signature d'un habitant solvable, toujours à courte échéance, autant pour se réserver un moyen de contrôle que pour exciter l'activité des emprunteurs, sauf à renouveler le prêt au besoin. La caisse ne prêterait jamais qu'à des personnes connues par leur bonne conduite, ce dont elle s'assurerait en exigeant l'attestation des curés ou pasteurs.

Pour empêcher même le mauvais emploi de ses prêts elle recevrait le plus souvent, en échange de son argent ou de ses billets, les quittances des fournisseurs de première nécessité (1) dans les campagnes; on prêterait également aux vignerons, aux cultivateurs, sur nantissement, même sur dépôt de vins, céréales, etc., dans les magasins de la caisse, soit encore en laissant ces denrées chez les propriétaires, lorsqu'ils offriraient une garantie ou une caution suffisante; alors on estampillerait les marchandises qui en seraient susceptibles, afin d'avertir l'acheteur en cas de mauvaise foi de la part de l'emprunteur. On pour-

(1) Dans les environs d'Orléans, où l'hôpital du département fait élever beaucoup d'enfans trouvés, les meuniers et boulangers font des avances aux nourriciers indigens sur la remise du livret que le percepteur règle tous les trimestres.

rait même insérer dans la loi constitutive des caisses de prêt une clause obligeant les acheteurs à y verser le prix de leur acquisition pour toutes les marchandises estampillées (1).

Mais comment la caisse pourra-t-elle prêter à 5 et même au-dessous? Nous l'espérons, des fonds qu'elle empruntera à 4. Voici de quelle manière :

1° Ses frais d'établissement et de régie seront peu de chose, toujours en rapport avec l'importance de ses opérations présumées, et par conséquent avec la somme de ses bénéfices; au besoin, d'ailleurs, le département ou le gouvernement pourrait subvenir aux premiers; mais nous croyons que ce cas se présentera rarement, et que le chef-lieu de canton, en retour des avantages que lui procure cette suprématie, devra fournir dans les bâtimens de la mairie le local néces-

(1) A l'appui de notre opinion sur l'utilité des caisses de prêt dans les campagnes nous citerons le fait suivant, qui n'est que trop commun dans les pays vignobles. Nous avons vu, lorsque le blé était cher et le vin à vil prix, des vignerons propriétaires mendiant à notre porte; et que répondaient ils à nos reproches sur une action si peu en rapport avec leur position sociale? Qu'ils avaient, il est vrai, toute leur récolte dans leurs celliers, mais qu'ils ne trouvaient pas d'acheteurs. Un pareil fait n'accuse-t-il pas notre régime hypothécaire, qui ne permet à la petite propriété d'emprunter qu'à un taux usuraire.

saire aux séances du conseil d'administration, ne fût-ce que le prétoire du juge de paix.

2° Les fonctions de ses administrateurs, pris parmi les notabilités de toutes les communes, seront gratuites, et celles de caissier et secrétaire du conseil seront exercées, avec une légère remise, par le percepteur du chef-lieu; le conseil aurait cependant le droit de choisir un autre comptable (1).

3° Quant aux frais de magasinage, qui ne seraient qu'une exception pour les denrées d'un volume considérable, ils aggraveraient peu la position des emprunteurs, car les denrées devant presque toujours être conduites au chef-lieu pour y être vendues, ou y rejoindre les grandes voies de communication, il n'y aurait à leur charge que quelques légers frais de loyer, frais qui se-

(1) On nous a objecté la difficulté de trouver dans certaines localités des administrateurs gratuits, intègres et éclairés. Mais notre projet s'arrête aux cantons, et a-t-on jamais manqué d'élémens pour les comités ou jurys cantonnaux? Enfin dans ceux où, ce qui nous semble improbable, on ne trouverait pas pour composer le conseil un seul notable de bonne volonté, le préfet désignerait d'office le juge de paix, le percepteur du chef-lieu, les membres des conseils d'arrondissement et de département, un curé *et un maire,* pour remplacer le conseiller de département, lorsqu'il n'y en aurait pas.

raient souvent dépassés par la plus grande facilité qu'ils auraient à profiter des hausses en tout temps (1).

4° La caisse d'épargnes plaçant immédiatement au trésor public tous les fonds qu'elle recevrait (sauf ce qui serait reconnu nécessaire au mou-

---

(1) Dans les localités où il n'existerait pas de magasins, ou bien où ils seraient trop dispendieux, on en serait quitte pour ne pas prêter sans caution aux gens d'une solvabilité douteuse. On oppose encore à notre système la dépréciation possible du gage, soit par une altération matérielle soit par une baisse notable au-dessous de sa valeur primitive. Nous répondrons que la caisse ne prêtant jamais pour une somme égale à la valeur du nantissement, déduction faite des intérêts, et toujours sur des denrées au-dessous du cours normal, il faudrait que le gage pérît entièrement pour qu'en cas d'insolvabilité du débiteur elle ne retrouvât pas le montant de son prêt. Ce qui prouverait le peu de risque à courir, c'est que nous voyons les commissionnaires de vins dans l'Orléanais faire en ce genre une spéculation lucrative au préjudice des vignerons peu aisés, auxquels ils fournissent des fûts à crédit pour rester maîtres plus tard de fixer le prix de leurs vins. Le même genre de trafic a lieu dans la Champagne, dans le Berry, au grand avantage des marchands de chevaux, pour les poulains qu'ils fournissent à 18 mois aux cultivateurs, et qu'ils rachètent ensuite ou font acheter par leurs cliens à quatre et cinq ans; et cependant ici le gage peut périr en entier.

vement journalier) au même taux qu'elle en paie elle-même, il n'y aurait pour elle ni perte ni profit; mais elle serait autorisée à effectuer la plupart de ses prêts en billets, qui, ayant cours, lui laisseraient pour bénéfice la presque totalité de l'intérêt qu'elle retirerait de ses prêts, bénéfice qui lui permettrait de supporter des non-valeurs, et peut-être même de réduire son intérêt à un taux très-bas pour les indigens et les malades dans la saison rigoureuse. L'on pourrait opposer à notre système les abus qu'entraîne après elle en Angleterre et surtout aux États-Unis la multiplicité des banques locales; mais remarquez, messieurs, que ces banques sont établies d'après d'autres principes et sur d'autres bases que les nôtres. Ici l'émission des billets sera rigoureusement restreinte aux besoins de la classe peu aisée, et ces besoins, nous le croyons, diminueront de jour en jour par les ressources que les caisses d'épargnes assureront aux prolétaires prévoyans pour leurs jours malheureux. On n'aurait donc pas à craindre les sinistres qu'éprouvent des banques créées sans aucun capital. La position déplorable de l'agriculture et du commerce en France, sauf quelques villes privilégiées, nous prouve que le taux de l'intérêt est trop élevé, relativement aux bénéfices que ces deux branches d'industrie peuvent procurer;

mais ce taux ne baissera pas tant que les fonds publics, soit français soit étrangers, attireront les capitaux par la certitude d'un intérêt excessif obtenu sans labeurs. Voilà une des plaies de notre système financier, et si l'établissement des caisses d'épargnes se multipliait autant que nous le désirons, l'accumulation d'une grande masse de capitaux dans les coffres du gouvernement lui permettrait sans doute de restreindre la dette flottante à de plus minces proportions, et même de réduire le taux de l'intérêt des fonds publics, puisqu'il aurait alors à sa disposition les moyens réels de rembourser les rentiers récalcitrans, sans avoir recours à des banquiers qui ne prêtent jamais leurs services, mais qui les vendent.

Mais pour que cette réduction fût possible sans affecter le crédit public, il faudrait que l'on défendît en même temps à la bourse la cote des fonds étrangers, mesure aussi patriotique que morale.

A l'appui de notre système des caisses de prêt, nous allons vous raconter, messieurs, une anecdote intéressante sur le docteur Swist, mort en 1745.

« Cet homme généreux et sensible à la mi-
« sère du pauvre imagina de faire un fonds et
« d'établir pour leur soulagement une banque
« où, sans caution, sans gages, sans sûreté, sans

« intérêt quelconque, il prêtait à tout homme
« ou femme du peuple ayant quelque métier,
« quelque talent, des sommes jusqu'à la con-
« currence de 200 fr. Le temps de la restitu-
« tion du prêt était fixé et toujours proportionné
« à la situation de l'emprunteur. Par là il faisait
« du bien à un grand nombre de personnes,
« animait l'industrie, encourageait les talens, dé-
« truisait la paresse. On remarqua que jamais
« on ne lui manqua de parole; au jour marqué
« la somme prêtée rentrait dans la banque pour
« circuler ensuite dans d'autres mains (1). »

Ce qu'un simple particulier a pu faire seul, avec tant de succès, croyez-vous qu'un gouvernement ne puisse pas l'entreprendre; nous ne le pensons pas, messieurs, nous ne nous sommes jamais d'ailleurs flattés d'une réussite aussi complète; nous vous avons en effet parlé de non-valeurs; mais nous avons pensé en même temps que ces non-valeurs seraient couvertes par les bénéfices de la banque; et quand bien même les villes, l'état, devraient venir au secours de ces établissemens, croyez-vous que ces secours ne fussent pas d'une politique sage et éclairée, spécialement dans les cités populeuses, où les dernières classes, poussées par une misère qui ne

(1) Extrait du *Journal des Demoiselles*.

fera que s'accroître de plus en plus, si l'on n'y remédie promptement, menacent d'ébranler l'ordre social jusque dans ses fondemens (1).

D'ailleurs, messieurs, notre projet présente-t-il réellement toutes les difficultés, toutes les impossibilités qu'on pourrait vous faire craindre? Nous ne le pensons pas encore. Que demandons-nous en effet? Nous demandons que l'on étende successivement le système des Monts-de-Piété amélioré des grandes villes aux moyennes, et de celles-ci aux petites, et puisque ces établissemens, malgré le gros intérêt auquel ils prêtent, jusqu'à un et demi pour cent par mois, malgré leurs abus, malgré leur état-major largement rétribué, ont pu rendre encore des services immenses aux classes malheureuses, que sera-ce lorsqu'ils seront réorganisés sur des bases plus philanthropiques que fiscales.

Enfin, messieurs, en vous présentant notre projet des caisses de prêt, c'est moins un fruit

---

(1) La ville de Lunéville vient d'affecter au service d'un Mont-de-Piété créé par une ordonnance du 22 mars 1835, un capital de 60,000 fr. versé par moitié par la commission des hospices et celle du bureau de bienfaisance. Les villes qui voudraient en établir de semblables peuvent consulter le réglement très-détaillé qui accompagne l'ordonnance. (*Bulletin des lois*, 2e partie, no 358, 1re section.)

parvenu à sa maturité que nous avons prétendu vous offrir, qu'un germe que des mains plus habiles doivent féconder. En d'autres termes, nous avons voulu appeler des esprits plus profonds que le nôtre à l'étude d'un problème intéressant d'économie dont nous persistons à croire la solution possible, désirable surtout, puisqu'elle amènerait infailliblement des conséquences heureuses pour toutes les classes de la société. Et que l'on ne vienne pas nous objecter que nous n'avons pas mission pour traiter cette haute question; car si les lois durables ne sont que l'expression des mœurs, n'est-ce pas à vous, messieurs, qui devez marcher à la tête de la civilisation, de former ces mœurs, de propager ces idées, et lorsqu'elles seront devenues générales, tout gouvernement qui connaîtra ses devoirs ou ses intérêts sera contraint de s'y conformer tôt ou tard.

ADDITION

AU MÉMOIRE DE M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI SUR LA MOSAÏQUE DE MIENNE, PRÈS DE CHATEAUDUN.

Séance du 20 février 1835.

MESSIEURS,

M. de Tristan nous a communiqué à la dernière séance deux dessins relatifs aux découvertes d'antiquités trouvées près de Châteaudun, et sur lesquelles nous vous avons offert un mémoire inséré dans vos annales.

L'un de ces dessins représente un fragment conservé de la deuxième mosaïque indiquée dans la planche 1re de notre mémoire, sans lithographie de détails.

Le second donne le tracé des fondations du temple que nous avons marqué, planche 2e de notre mémoire, sous le titre de *Cella*, dans le plan des lieux joint au *fac simile* de l'inscription de la grande mosaïque.

Nous avions dit un mot, page 17 de notre mémoire, sur ce temple ; mais le croquis du dessin, qui n'avait alors été relevé que sur l'indication de la croissance plus ou moins vigoureuse de la luzerne qui recouvrait le terrain, nous paraissait trop conjectural pour en hasarder la publicité.

Depuis la communication de M. de Tristan, nous avons reçu le dessin de l'épi de blé de la 2e mosaïque et le plan rigoureux des fondations du temple, que nous a adressé M. l'ingénieur de Châteaudun, avec l'autorisation obligeante de les faire lithographier, si cela vous était agréable.

Ce temple, ainsi que vous en avez déjà jugé, est très-intéressant par ses formes d'abord, et ensuite parce que l'on en a reconnu tout le tracé.

Le célèbre architecte Le Serlio a dessiné un temple de Tivoli et un autre d'Italie, qui ont beaucoup d'analogie avec celui-ci; Montfaucon (1) a reproduit ces dessins.

Un de nos compatriotes, qui a rapporté de son vogage encore récent en Italie des dessins relatifs à son art, M. Prévost, architecte-entrepreneur, nous a communiqué divers plans de temples relevés par lui, et dans le nombre il s'en trouve deux, l'un à Pompeia et l'autre à Monterassi, qui ont des rapports avec celui de Marboé.

Différens ouvrages anciens et modernes contiennent aussi des dessins qui ont plus ou moins de ressemblance avec celui qui nous occupe.

De tous ces renseignemens on doit conclure, ainsi que nous l'avions annoncé, que ce temple (2)

(1) T. II, p. 114.

(2) Depuis l'impression de notre premier travail sur ces fouilles, où nous avons donné, note 1, page 4, les noms

était un *Delubrum* (1) de construction de l'époque romaine ou gallo-romaine, et destiné aux dieux du paganisme, qui pouvaient y rendre de prétendus oracles. Aidés des notices publiées par différens auteurs, de ces plans et dessins, nous verrions, en AA du plan, dans les deux pilastres pavés avec soin presque à fleur de terre, les supports des vases contenant l'eau lustrale; en B, l'*atrium* ou entrée; en C, la salle des néophytes dans l'acception primitive de l'expression appliquée aux initiés aux mythes d'une religion quelconque; en D, l'enceinte principale du temple, qui était très remarquable et calculée de manière à ce que la répercussion de la voix produisît un effet extraordinaire et qu'on ignorât d'où elle pouvait venir. Les piédestaux EEE seraient ceux des dieux qu'on pouvait faire parler au moyen de caveaux dont les traces ont pu être effacées par l'usage de ce temple

latins de *Marboë*, nous avons vu, d'après les titres d'une ancienne redevance due par ce village, vers 1300, aux comtes de Dunois, et cédée par eux à l'abbaye de Bonneval, que le nom latin de ce bourg était aussi *Marbouum*, d'où l'on pourrait conclure que ce temple était consacré à *Mars aux champs*, *Mars boum*, dont on aurait fait plus tard *Marboë* par corruption.

(1) Temple où se trouvaient honorées plusieurs divinités.

pour la religion chrétienne (1). Cette disposition est analogue à celle d'un plan de Pompeia, par M. Prévost, où il a indiqué la descente du caveau, le caveau sous le piédestal, et sa correspondance avec les statues; elle est également semblable, ou à peu près, à plusieurs autres plans publiés dans divers ouvrages. La salle F pouvait être celle des fêtes secrètes, des saturnales, lupercales, etc. Enfin les deux cénacles G étaient sans doute destinés aux prêtres, de même que le pourtour H (2); l'absence de fourneaux, de tuyaux, d'étuves, éloigne sur la destination de cet édifice toute idée qu'il pût être destiné à des thermes.

Nous vous demanderons donc, Messieurs, attendu que rien de semblable à la construction du cénacle principal du temple en D n'a été publié jusqu'à ce jour à notre connaissance, de faire lithographier ce plan sous le titre de planche IVe, additionnelle à celle que vous avez déjà fait faire, en mettant sur la même feuille, avec indication, le plan de Le Serlio et celui de M. Prévost, qui y ont le plus de rapport. Dans un des angles serait annexé le trait du dessin de la 2e mosaïque, représentant un épi et quelques accessoires.

---

(1) Voyez dans notre mémoire, page 18 et note 1, même page.

(2) Divisé, suivant l'usage, en *porticum*, *posticum* et *ambulatorium*.

TABLE

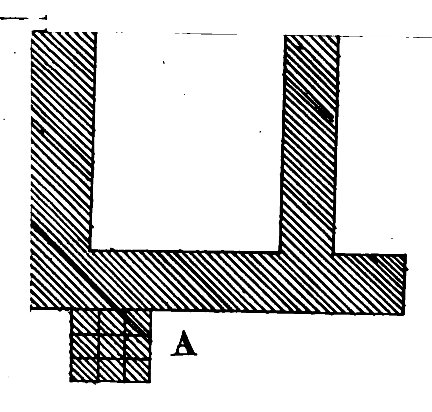
Des matières contenues dans le tome treizième des Annales.

A.

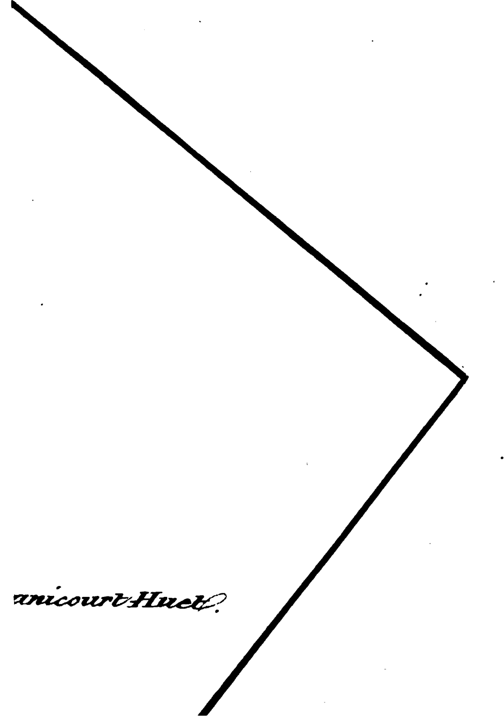
Pages.

R.

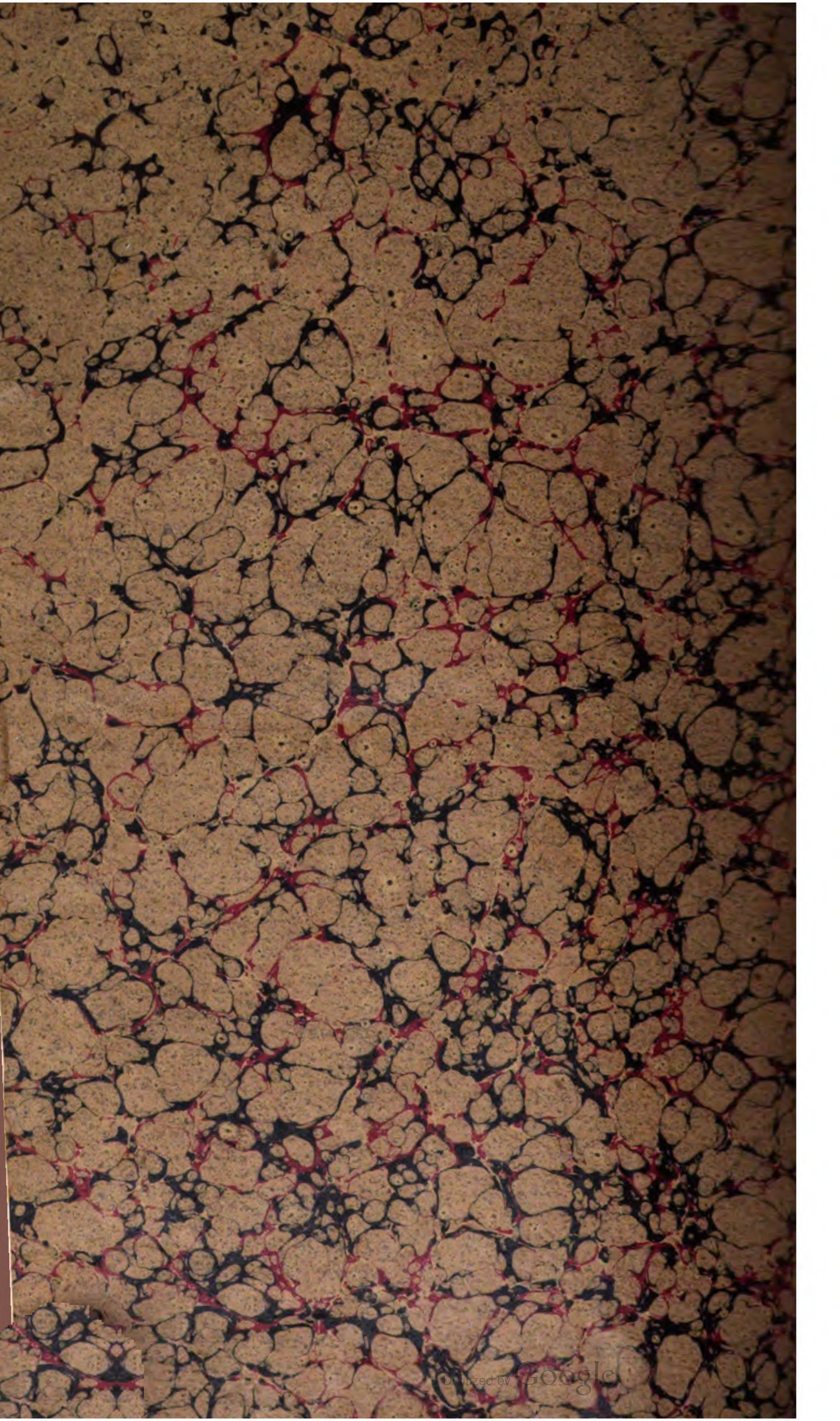
FIN DE LA TABLE.

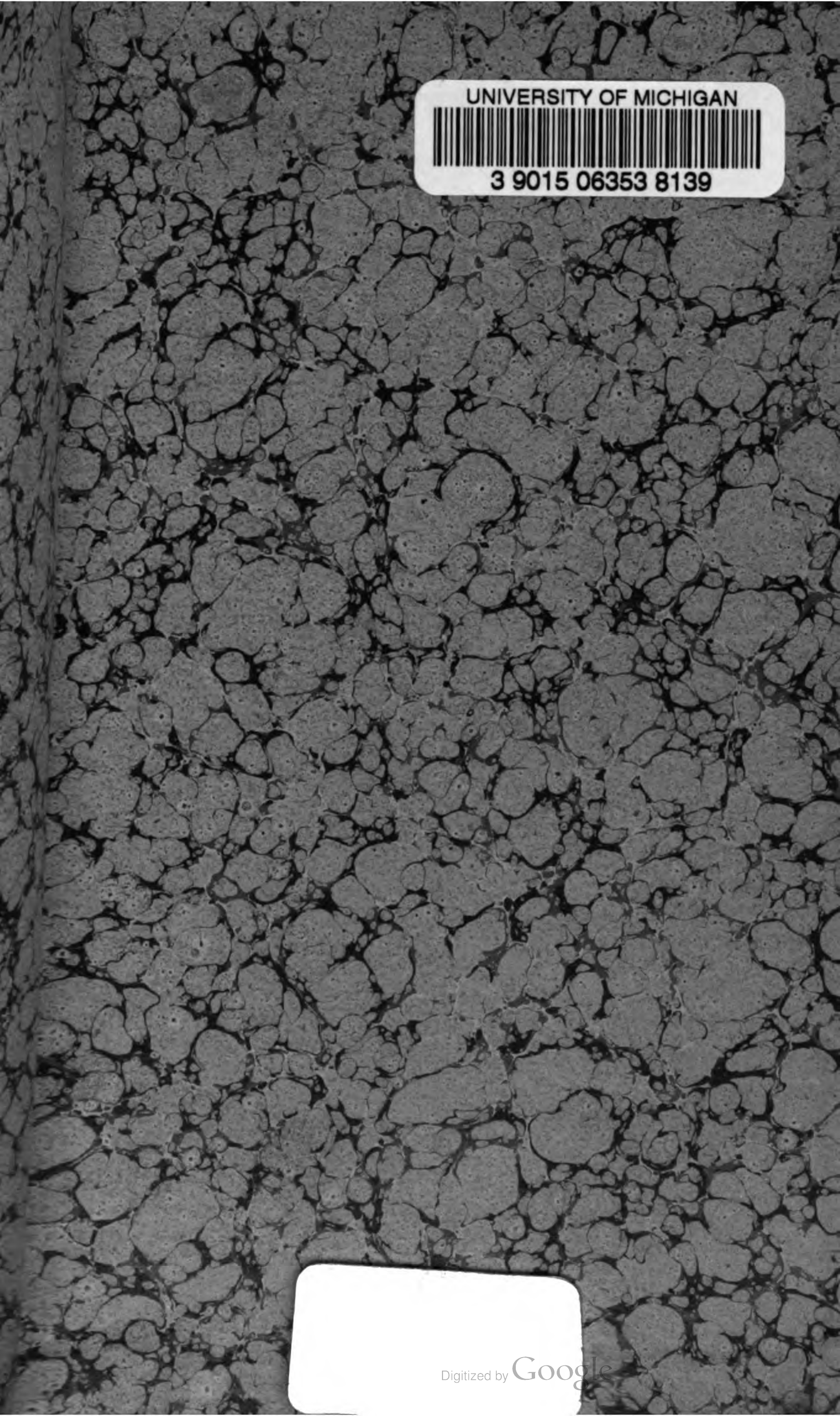


Gaslou.



anicourt Huet.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06353 8139
Digitized by Google

